



Dire et prédire la radicalisation

Le cas de la prison

Guillaume BRIE
et *Cécile RAMBOURG*



Dossiers thématiques



Centre Interdisciplinaire de Recherche
Appliquée au champ Pénitentiaire

Comité de lecture

Auteurs

Guillaume Brie (enseignant - chercheur - Énap)

Cécile Rambourg (enseignante - chercheuse - Énap)

Comité de rédaction

Paul Mbanzoulou (directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales-Énap)

Catherine Pénicaud (adjointe au directeur de la recherche, de la documentation
et des relations internationales - Énap)

Christophe Millescamps (directeur de l'Énap)

Conception graphique et mise en page

Odette Baix, Laetitia Eleaume (infographistes - unité édition - Énap)

Ont participé à la relecture de ce numéro

Jean-Philippe Mayol (directeur adjoint - Énap)

Catherine Pénicaud (adjointe au directeur de la recherche, de la documentation
et des relations internationales - Énap)

Comité de lecture dossiers thématiques du CIRAP

Jean-Michel Camu (adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg)

Philippe Combessie (professeur des universités, faculté Paris X Nanterre, chercheur au Grass)

Valérie Decroix (directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille)

Nicolas Derasse (maître de conférences, université de Lille 2)

Astrid Hirschelmann (professeure, université de Caen)

Annie Kensey (cheffe de bureau de la Donnée, DAP)

Isabelle Laroque (directrice pénitentiaire d'insertion et de probation)

Yann Maurin (conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation - Énap)

Charlemagne Simplicie Moukouta (maître de conférences, expert judiciaire, université de Picardie Jules Vernes)

Yves Perrier (directeur honoraire des services pénitentiaires d'insertion et de probation)

Pierrette Poncela (professeure des universités, université Paris X Nanterre)

Yvan Steinkevich (formateur au département gestion et management - Énap)

Laurent Théoleyre (directeur pénitentiaire d'insertion et de probation - Rhône)

Marion Vacheret (professeure, université de Montréal)

Impression
Escourbiac

Préface

Christophe Millescamps, Directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire

La question de la radicalisation a occupé le devant de la scène pendant longtemps. Elle a d'abord envahi l'espace social, elle y a fait effraction même, avec une immense violence. Les attentats perpétrés en attestent. Elle a ensuite, et très rapidement, envahi l'espace politique. Les différentes mesures de lutte contre la radicalisation en témoignent. Elle a enfin envahi l'espace scientifique dans une temporalité qui sied mal à ce dernier. Le temps de la recherche s'accommode mal de l'urgence politique. Et réciproquement. Il était toutefois nécessaire de produire de la connaissance sur cet objet si excessif d'autant que le milieu pénitentiaire, plus qu'aucun autre, était directement concerné : par les critiques qui présentaient la prison comme un terrain de radicalisation d'une part, et par la prise en charge des individus dits radicalisés, d'autre part. L'administration pénitentiaire s'est trouvée devant l'obligation de mettre en œuvre des dispositifs susceptibles de neutraliser la menace liée à la radicalisation. Elle a dû, dans le même temps, inventer des dispositifs susceptibles de prévenir la radicalisation et de corriger les comportements afférents. La tâche était immense. Elle le demeure.

Malgré l'urgence des réponses exigées, il était primordial de mettre en place une recherche qui n'émerge pas aux catégories telles qu'elles étaient données. Travailler sur la radicalisation pour nos chercheurs impliquait donc de mettre en question, et surtout en contexte, la radicalisation. C'est d'abord un travail de déconstruction de la notion qu'ils devaient réaliser pour en comprendre les racines et surtout les enjeux. Cette étape pouvait sembler hautement spéculative pour ne pas dire éthérée, pourtant elle était complètement liée aux terrains et plus particulièrement aux problèmes posés aux personnels par la radicalisation. Qu'appelle-t-on radicalisation ? Et que sont les radicalisés ? À partir de quels éléments s'établit la ligne de démarcation de la radicalisation d'un sujet ? Ici, le travail de recherche ne se contente pas de se faire l'écho reformulé des problèmes pratiques ou professionnels, il décèle les rationalités à l'œuvre et analyse les enjeux des différents dispositifs de lutte contre la radicalisation et leurs effets.

Le travail ici consiste à analyser la radicalisation dans le cadre des présupposés qui la constituent comme objet d'étude et de pratiques. Il montre que ces présupposés sont impensés et surtout invisibles alors même qu'ils déterminent les exigences pratiques sur le terrain. Eclairer cet aspect de la radicalisation est heuristique sur le plan scientifique mais également sur le plan des pratiques professionnelles car cela permet aux personnels de mieux situer leurs actions.

Cette démarche scientifique aux effets pratiques, implique de se doter d'un cadre théorique rigoureux. À ce niveau, le renouvellement du concept de

défense sociale adjoint à la philosophie politique, montre que les justiciables font l'objet de pratiques préventives et répressives qui portent de plus en plus sur la virtualité de leur comportement. La radicalisation n'échappe pas à cette logique. Les pratiques pénitentiaires non plus. Cette lecture réintègre la pénitencière dans le champ social et politique et montre que les difficultés rencontrées par les personnels ne sont pas endogènes.

Ce point est particulièrement important pour discuter de la question éthique et du positionnement professionnel en prison. D'autant que cette recherche montre bien que les personnels, trop souvent assimilés à des exécutants dans un organe d'exécution, déploient une série de savoirs et d'expériences qui nuancent et complexifient assurément l'étiquetage immédiat dont certains justiciables font l'objet.

Ces différents aspects du travail sont intéressants pour une école de formation comme l'Énap, non pas seulement parce qu'ils valoriseraient les personnels, mais surtout parce qu'ils ouvrent sur une analyse des pratiques professionnelles dans les cadres et les systèmes qui les déterminent.

Maintenir, dans une école de formation, une recherche qui entend comprendre ce qui est effectivement à l'œuvre dans ce qui se présente comme étant le réel, est donc utile aux professionnels en ce qu'elle éclaire leurs positions, réajuste le curseur de leur responsabilité et de leurs possibilités.

« Toute la pénalité du 19^e siècle devient un contrôle, non pas tant sur ce que font les individus – est-ce conforme ou non à la loi ? – mais sur ce qu'ils peuvent faire, de ce qu'ils sont capables de faire, de ce qu'ils sont sujets à faire, de ce qu'ils sont dans l'imminence de faire¹ ».

¹ Michel Foucault, «La vérité et les formes juridiques », conférences données à l'université de Rio de Janeiro, mai 1973, *in Dits et Ecrits* vol. 2, texte n° 139.

Introduction

Construire une logique du problème 9

PARTIE 1

La « radicalisation », une notion à extension indéterminée

Réflexions sur la réappropriation scientifique d'une notion très problématique 13

L'objet de la recherche 13

La méthode 18

PARTIE 2

Transformer l'incertitude en risque

Situation de crise et suspicion *a priori* 27

Un questionnement politique 27

La défense sociale comme actualité et cadre d'intelligibilité du traitement de la radicalisation 31

Le paradigme repérage/dangerosité 36

« Le futur est déjà dans le présent » : anticiper l'imprévisible 47

PARTIE 3

Les savoirs locaux

Des voix « ensablées » 63

Savoirs experts et savoirs profanes 63

La force critique des savoirs locaux 70

Conclusion

Vers une gouvernance prédictive ? 79

**Addendum méthodologique :
retour sur la recherche et son projet** 85

Bibliographie générale 93

Liste de sigles 97

Dossiers thématiques déjà parus 98

Publications 99

Introduction

➤ Construire une logique du problème

Les attentats terroristes que la France a pu connaître ces dernières années ont entraîné, dans leur souffle, nombre de chercheurs de disciplines diverses (sciences politiques, psychologie, histoire, sociologie, sciences cognitives, etc...) à conduire des travaux sur ce qu'il a été convenu d'appeler, très vite, la « *radicalisation* ». L'insuffisance du mot, ses définitions imprécises, son glissement rapide de l'espace politico-médiatique à l'espace scientifique (partie 1 de ce rapport), n'ont pourtant pas toujours su retenir les élans scientifiques de certains chercheurs qui ont pensé qu'effectivement, les facteurs explicatifs des attentats, et donc des passages à l'acte, seraient à trouver dans ce phénomène obscur qu'est la « *radicalisation* », en oubliant parfois la forme circulaire des raisonnements : la « *radicalisation* » est finalement bien une affaire de « *radicalisé* ». Par ailleurs, il est vrai aussi que l'attribution de budgets de recherche importants spécialement dédiés au problème, la création de postes d'enseignants-chercheurs directement fléchés « *radicalisation* » au sein d'universités, la mobilisation de cabinets d'experts (privés et publics) redynamisés par ces enveloppes, ne sont bien sûr pas sans effet sur l'ensemble de la production scientifique et experte. De façon lapidaire, nous pourrions presque dire qu'en la matière, l'offre a bien créé la demande. Pour tout dire, nous avons même été surpris par les travaux d'une partie de nos homologues chercheurs qui, habituellement, ne tombent pas dans le(s) piège(s) immédiat(s) de l'actualité *telle qu'elle se donne à dire*, et construisent leurs analyses contre des catégories qu'ils interrogent. Or, avec la *radicalisation*, la problématisation de la notion a rarement été de mise. Ces chercheurs très aguerris se sont pris « les pieds dans le tapis » avec la *radicalisation*, et certaines lectures d'ouvrages, ou certains articles, donnent l'impression d'un manque évident de vigilance. Toutefois, pour replacer les choses dans leur juste proportion, si la grande majorité des productions sur la question ne nous étonne encore guère, c'est une petite minorité qui a suscité chez nous cette stupéfaction tant est inhabituelle la précipitation chez ces auteurs confirmés. C'est dire la puissance qu'a pu exercer, surtout dans les premiers mois consécutifs aux attentats en France, la notion de *radicalisation* pour entraîner dans son sillage les plus prudents d'entre nous.

Malgré tout, si le phénomène de la *radicalisation* est reconnu par beaucoup comme quelque-chose de « complexe »¹, il ne suffit toutefois pas d'être favorable à la pluridisciplinarité et de partager un goût pour la formalisation et la modélisation pour se montrer le plus « scientifique » et précis possible dans les analyses, au contraire. Dans notre époque éminemment politique, le travail du chercheur doit remplir une fonction compréhensive et critique pour fournir, autant que faire se peut, des grilles de lecture qui puissent être les plus exigeantes possibles pour tous ceux qui ont un rôle à jouer dans l'administration de la cité, et/ou simplement pour les individus désireux de comprendre autrement des phénomènes réduits trop souvent à leur essentialisation². Très modestement, c'est ce que nous avons essayé de faire au fil des pages suivantes à partir d'une investigation théorique et de terrain pour comprendre ce qui se joue autour du traitement politique et social de la *radicalisation*³. En portant la focale principalement sur des pratiques pénitentiaires en matière de prise en charge de la *radicalisation*, notre question de départ a été la suivante : **que faire de discours et d'analyses qui s'appuient sur une forme déjà instituée par le mot même de « radicalisation » ?** Pour le dire comme Roland Gori, « le savoir produit sur la *radicalisation* est le résultat d'un impensé politique et anthropologique et ce savoir conditionne et calibre les dispositifs de contrôle et de surveillance des populations »⁴; c'est par ce point d'entrée d'un « impensé politique et anthropologique » qu'il nous a semblé utile de questionner les pratiques à l'œuvre dans les dispositifs de prise en charge et de surveillance. Non pas pour dire ce qu'il faudrait faire, mais pour doter l'ensemble des acteurs, concernés directement ou indirectement par le problème, d'une grille de lecture critique et efficace. Cette posture nous a obligés à ne pas succomber au seul engouement de la description de type ethnographique pour décrire des pratiques, des dispositifs, des « profils », etc. et en faire, par exemple, des typologies. Malheureusement, ce travers, si peu heuristique, est, aussi, particulièrement imprudent : il entérine la catégorie sans poser le problème.

¹ L'évocation de la « complexité » des choses semble d'ailleurs relever le plus souvent davantage de la seule rhétorique que du souhait d'en faire véritablement la démonstration.

² L'essentialisation consiste à réduire un phénomène ou un individu à une seule de ses dimensions : le vol est une affaire de voleur ; la délinquance sexuelle, une affaire de délinquants sexuels, etc. Partant, dans les traitements politiques et sociaux de ces problèmes, on cherche avant tout à éliminer le symptôme sans chercher les causes. C'est le piège constant et fatal dans lequel tombe ce raisonnement, et avec lui tous les dispositifs qui se mettent en place et qui créent l'agitation autour de ces problèmes.

³ La bibliographie de ce rapport (en tout cas une large partie) doit permettre d'ouvrir l'espace des analyses en proposant la lecture d'auteurs robustes, c'est-à-dire capables de lier étroitement, dans leurs travaux, problème et recherche.

⁴ Roland Gori, *Un monde sans esprit : la fabrique des terrorismes*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2017.

Nous aurons l'occasion d'y revenir (notamment dans l'*addendum* méthodologique). Du coup, contre cette perspective, nous avons préféré nous essayer à poser un certain nombre de problèmes en enquêtant auprès de ceux (les personnels pénitentiaires en l'occurrence) qui ont en charge le suivi et le contrôle d'individus que beaucoup de choses concourent désormais à présenter comme les ennemis suprêmes⁵. L'analyse des dispositifs de repérage et des pratiques de surveillance des personnels pénitentiaires nous a conduits à problématiser le traitement de la *radicalisation* à partir du questionnement suivant : qu'implique, pour ces personnels, le développement d'une culture de la vigilance dans le contexte du risque de *radicalisation* dans les prisons ? Dans le contexte de cette culture, ne serions-nous pas en train de demander aux gens de percevoir quelque-chose qu'ils contribueraient à produire ? La partie 2 du rapport s'inspire de cette approche en posant le problème de savoir comment discriminer l'ami de l'ennemi, pour le dire ici dans des termes schmittiens ; avec désormais l'incertitude d'une figure déroutante, d'autant plus dangereuse qu'elle pourrait être partout en l'absence de définitions précises. Mais cela n'empêche pas les politiques d'agir comme nous le savons déjà, notamment sur le terrain de la punissabilité anticipée en substituant la dangerosité à la culpabilité. Ce qui nous renvoie à la dimension politique relative à toutes les tentatives de catégorisations identitaires (le « *radicalisé* islamiste ») nous conduisant à faire resurgir les vieux démons de la conception positiviste de la défense sociale (partie 2).

Prévision, prédiction, prévention, anticipation... les personnels pénitentiaires font partie des acteurs de première ligne pour animer le désir de prédictibilité des politiques de sécurité. Le *risque et l'anticipation / la prédiction et la préemption* sont les deux couples au sein desquels s'organise la volonté de punir. Comme les deux faces d'une même médaille, ils poussent les personnels à devoir intervenir précocement. La partie 3 analyse les savoirs locaux des agents pénitentiaires pris dans le suivi et le contrôle des délinquants dont, certains d'entre eux assurément, après épingleage par les dispositifs de repérage, deviennent des ennemis absolus. Dès lors, la question relative à cette partie, et qui a guidé notre enquête, se formule de la façon suivante : **qu'est-ce que demander à des gens de prévoir ce qui peut arriver leur fait faire?** Le recueil des discours et des analyses des personnels sur la question de la prise en charge de la *radicalisation* en

⁵ Carl Schmitt, *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988.

milieu pénitentiaire constitue un ensemble de savoirs, souvent plus nuancés et gradués que la seule raideur des savoirs experts. Au final, construire la logique du problème revient aussi à penser l'exigence du couplage entre savoirs locaux et savoirs experts⁶ pour mettre en lumière les tensions, donc les résistances, qui traversent et fondent les prises en charge. Cela nous conduit à proposer un parti pris théorique et pratique prompt à rechercher des solutions dans l'expérience professionnelle des acteurs plutôt que de s'en remettre aux seules préconisations des experts. Quoiqu'il en soit, ce travail nourrit le souhait de susciter un questionnement et des débats en ouvrant une perspective d'action qui invite, en matière d'éthique notamment, et pour le dire comme Ruwen Ogien⁷, à proposer que « moins est mieux » : moins d'interventions, moins de principes, moins de règles ; en tout cas, à partir des résultats de cette recherche, nous suggérons l'usage de pratiques d'intervention et de suivi situées le plus possible aux antipodes des politiques de contrôle basées sur la prédiction des comportements futurs de justiciables, que ce travail propose, entre autres, d'analyser.

⁶ Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Gallimard, Paris, 1971.

⁷ Ruwen Ogien, *L'Éthique aujourd'hui : maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard, 2007.

PARTIE 1

La « radicalisation », une notion à extension indéterminée

Réflexion sur la réappropriation scientifique d'une notion très problématique

➤ L'objet de la recherche

Lorsque l'on entreprend d'analyser la question de la *radicalisation* en prison – ou ailleurs – on se trouve instantanément face à deux difficultés majeures : celle de son immédiate et terrifiante actualité et celle de sa définition même.

➤ *Un objet dans l'actualité*

La *radicalisation* est un sujet non seulement contemporain mais également très présent. Il semble même constitutif du présent et réciproquement. Pas un jour ne passe sans que la question de la *radicalisation* fasse l'objet d'une couverture médiatique ou d'une production éditoriale dans le champ des sciences sociales comme dans celui de l'expertise. Le sujet est également une préoccupation politique forte et permanente qui se traduit par une importante évolution et labilité des mesures et des dispositifs chargés de prévenir, gérer et éradiquer ce qui est considéré comme un « nouveau fléau ». L'importance de ce phénomène est aussi portée et produite par l'usage fréquent des termes *radicalisation* et *radicalisé*. Ceux-ci se sont diffusés de plus en plus massivement à partir des années 2000 au point de devenir, aujourd'hui, des éléments de langage et de rhétorique prépondérants et, d'une certaine manière ordinaires. Les mots se sont progressivement imposés, faisant à leur tour de ce qu'ils désignent une évidence et une partie intégrante de la réalité. Or, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le recours à ces termes a une histoire et un sens.

Nous pouvons dater l'usage fréquent du terme *radicalisation* à partir d'événements terroristes d'un nouvel ordre impliquant non plus des individus de pays étrangers mais des personnes issues des pays visés. Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, ceux de Madrid en 2004, de Londres en 2005 puis les attentats commis en France à partir de 2012 auxquels s'ajoute la problématique des jeunes français s'impliquant dans le conflit en Syrie, ont confronté les nations à l'entrée en violence de leurs propres citoyens sur leur propre sol ainsi qu'à leur rattachement à d'autres

types d'organisation ou encore d'autres modes de fonctionnement. Autrement dit, les États se sont confrontés à une nouvelle forme de terrorisme ainsi qu'à de nouvelles origines terroristes. Ces changements, venant de fait relativiser les connaissances jusqu'alors produites quant au terrorisme, ont conduit les États à vouloir réformer l'appareil anti-terroriste. La lutte contre la *radicalisation* est alors érigée en priorité politique et des mesures spécifiques de lutte contre elle sont déployées. Cette logique politique se voit prolongée et particulièrement accentuée avec les attentats commis en 2015 à Paris.

Il serait simpliste et réducteur d'envisager l'entrée de la *radicalisation* dans le champ sémantique politique, scientifique et social uniquement comme un ajustement langagier face à une nouveauté. Il est plus juste d'analyser ce changement de vocabulaire comme un véritable changement de paradigme dans la lutte contre le terrorisme, et ce pour deux raisons principales.

La première tient au fait que la *radicalisation* va progressivement servir à désigner une forme de terrorisme bien ciblée : un terrorisme islamiste. Cette désignation, en lien avec la nature des événements, passe par une inflexion du sens des mots. En effet, étymologiquement, radical est un emprunt au latin qui désigne, à partir du 17^e siècle, ce qui est relatif à la racine de quelque chose, à son origine, à ses causes profondes, surtout dans le domaine scientifique. Par extension, cela vient définir ce qui est intense, puissant. Dans le champ politique, à partir du 19^e siècle, le terme désigne ce qui a trait au radicalisme (au parti radical en France ou aux idées de Bentham en Angleterre) entendu comme projet politique réformiste ancré à gauche, attaché à la démocratie, à l'égalité, au suffrage universel, à la laïcité, etc. Les mouvements se revendiquant du radicalisme étaient qualifiés d'extrémistes par leurs opposants. Par extension, le terme est venu qualifier une attitude intransigeante et jusqu'aboutiste. Le verbe radicaliser ne signifiait rien d'autre que le fait d'adhérer au parti radical ou à ses idées, et la radicalisation, dérivée du verbe à partir des années 30, nommait cette adhésion ou des liens avec des mouvements révolutionnaires de gauche⁸.

À partir des années 2000, la *radicalisation* va progressivement être dépouillée de son sens originel, de sa connotation politique progressiste pour se voir chargée d'une connotation agressive, débordante et menaçante. La *radicalisation* ne désigne plus un projet réformiste ou même révolutionnaire, elle est rivée à l'aspect

⁸ Philippe Blanchet, *Les mots piégés de la politique* Paris, éditions Textuel, 2017.

menaçant et dangereux du projet violent qu'elle contient et qui ne prend peu à peu que la forme de l'islamisme ou d'un islam à potentialité djihadiste.

Le second élément, signalant un changement de paradigme et pas seulement de vocabulaire, est que la *radicalisation* va permettre d'étendre considérablement la question anti-terroriste, de ne plus la limiter à la seule répression des actes et de leur préparation, mais de remonter plus en amont dans le parcours, dans les différentes étapes qui conduisent des individus à devenir terroristes ou à se penser comme tels. Cette « aptitude » lui est donnée par le fait que la *radicalisation*, contrairement au terrorisme, est définie comme un processus. Cette notion de processus est fondamentale puisqu'elle contient et implique l'idée et la nécessité, pour analyser ce terrorisme et lutter contre lui, de remonter sur les conditions et les étapes qui conduisent au passage à l'acte. Pareille définition a donc logiquement comme effet d'étendre les savoirs mobilisés et les domaines observés. Comme l'analyse Francesco Ragazzi⁹, cela nécessite et, par la même, justifie l'intervention de nouveaux savoirs (scientifiques, policiers, juridiques) tout autant que la mise en place de mesures spécifiques, qui, elles aussi, s'étendent à de nouveaux domaines : elles peuvent désormais être de l'ordre de l'intervention psychologique, idéologique ou religieuse. Ainsi, la *radicalisation* rend possible et appelle l'investissement des domaines de l'action publique qui ne relevaient pas de la lutte antiterroriste avant, ou qui avaient peu à voir avec elle.

Nous pouvons repérer ici encore une certaine logique car dès lors que nous nous intéressons non plus aux actes terroristes mais au processus qui conduit certains individus à commettre ces actes, cela suppose logiquement une analyse et une intervention sur les différentes étapes du parcours des individus impliqués, sur leurs expériences singulières et aussi sur les univers auxquels ils appartiennent et dans lesquels ils évoluent. Autrement dit, la radicalisation comme processus ouvre et autorise tous les possibles à la surveillance et à l'intervention sur l'individu mais également sur ses liens, son groupe, sa communauté.

Ainsi, l'apparition des notions de *radicalisation* et, par destination, de *radicalisé* ne doit pas être abordée seulement à partir de ce que ces nouveaux termes désignent, mais aussi et surtout à partir de ce qu'ils engagent et signifient. **La définition de l'objet de recherche ne peut pas se contenter de poser que la radicalisa-**

⁹ Francesco Ragazzi, *Vers un multiculturalisme policier ? La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, Les Études du CERI*, n°206, septembre 2014

tion est un processus qui conduit certains à des types d'engagements particuliers ; elle doit aussi et surtout s'attacher à poser et penser la radicalisation comme un processus de désignation d'un type particulier de terrorisme et d'extension de la question anti-terroriste, et d'un filet préventif et répressif.

L'objet radicalisation met donc d'emblée les chercheurs face à la difficulté et la nécessité de travailler dans une dialectique qui engage le sens et le politique.

Ce défi lancé par l'objet est difficile à relever parce que l'horreur des événements terroristes produit un effet tel sur les sens, qu'il brouille nos repères en termes de perspective et de rationalité. Les attentats nous apparaissent à travers leurs effets, produisant comme un écran qui nous cache leurs sources. Les attentats nous exposent au traumatisme de la répétition et avec lui, à la peur, dont le risque est de bloquer notre capacité de recul par rapport à des émotions si intenses que notre possibilité de recourir au savoir pour déjouer les pièges des préjugés s'avère inenvisageable¹⁰.

L'objet est donc particulièrement difficile à saisir non seulement parce qu'il est dans l'actualité – donc en mouvement, en perpétuelle évolution –, mais aussi parce qu'il recèle un potentiel traumatique qui nous expose au risque de nous laisser emporter par le souffle des attentats en suspendant notre jugement.

➤ *Un objet plastique*

C'est en partie pour ne pas tomber dans ce piège que les différentes institutions en charge, d'une manière ou d'une autre, de la *radicalisation* en appellent aux sciences sociales censément productrices d'une démarche et d'un savoir objectifs. L'idée de faire appel aux sciences pour les institutions qui gèrent le crime et le criminel n'est pas neuve ; elle se repère dès la naissance de l'anthropologie criminelle au 19^e siècle et elle se poursuit avec l'avènement de la criminologie dont la motivation est toujours de « reconnaître pour mieux juger ».

Une question peut toutefois se poser : les sciences sociales produisent-elles un savoir proprement objectif ? Sont-elles, par leur méthode, préservées de ce piège que nous tend la peur, ou bien sont-elles emportées par des présupposés qui s'ignorent ?

Pour répondre à ces questions, nous pouvons revenir brièvement sur la manière dont les sciences sociales procèdent pour objectiver la *radicalisation*.

¹⁰ Marc Crépon, *La Culture de la peur - I. Démocratie, identité, sécurité*, Editions Galilée, 2008.

En premier lieu, elles cherchent à se doter d'une définition claire, précise et univoque de l'objet, pour échapper à l'illusion du savoir immédiat et produire un savoir élaboré et distancié. Cette manière de définir un objet est donc cruciale dans les garanties de distanciation par rapport aux événements, à l'actualité et aux écrans qu'ils dressent devant nous. C'est donc dans cette logique d'objectivation que les sciences sociales ont défini la *radicalisation* comme « un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel¹¹ ». En relation avec ce processus, la *radicalisation* se voit également définie dans ses modalités et les transformations qu'elle opère, comme un « changement des croyances, des sentiments et des comportements dans des directions qui justifient de façon croissante la violence entre les groupes et exigent le sacrifice pour la défense de l'in-group »¹².

Ces définitions ne peuvent pas être détachées du contexte dans lequel elles ont émergé. D'abord, nous pouvons rappeler qu'elles sont contemporaines de l'apparition de la nouvelle modalité de terrorisme dont nous avons parlé plus haut. Ensuite, nous devons préciser qu'elles sont nées d'un mouvement « critique » propre aux sciences sociales, plus précisément d'une remise en question des approches causalistes de l'engagement dans la violence politique. La critique de ce type d'approche porte sur les effets de disqualification qu'elle produit sur des individus ou des catégories, mais aussi sur la validité des résultats¹³. Ainsi quelle que soit la théorie développée ou la discipline de référence, il apparaît que les recherches qui tentent de mettre au jour les causes du passage à l'acte sont vouées à l'échec. En tentant de répondre à la question

¹¹ Randy Borum, 2011, *Radicalization into Violent Extremism II: A Review of Conceptual Models and Empirical Research*. Journal of Strategic Security 4; 2003.

¹² McCauley C. et Moskalenko S., 2008, *Mechanisms of Political Radicalisation : Pathways toward Terrorism, Terrorism and Political Violence*, 20, 3,416.

¹³ On reproche à l'approche psychopathologique ses effets de disqualification des individus terroristes et son déni de la composante politique du phénomène de la violence extrémiste. On lui reproche aussi de produire ses résultats sans avoir travaillé avec des groupes contrôlés. Surtout on constate que certains résultats sont contradictoires entre eux, ou bien contredits par d'autres travaux. On reproche à l'approche stratégique l'imprécision conceptuelle du modèle qu'elle propose ainsi que plusieurs biais dans l'analyse, notamment de rendre équivalents tous les types d'engagement et de négliger complètement la dimension microsociologique. La thèse de la frustration socio-économique est également mise à mal par les données empiriques, les membres des organisations terroristes ne provenant pas majoritairement des couches défavorisées de la population. Les causes structurelles sont également remises en question car la répression, qu'il s'agisse de l'incarcération, de la torture ou de toutes sortes de neutralisation ou d'élimination, produit des résultats qui s'opposent : selon son degré et le moment où elle intervient dans la vie d'une organisation ou bien dans le cycle de contestation, elle peut soit inhiber la radicalisation, soit au contraire l'encourager, en être motrice.

du « pourquoi » du passage à l'acte, elles se perdent dans une question scientifiquement insoluble. D'abord parce qu'il n'existe pas une cause explicative du terrorisme qui ne soit pas réfutée empiriquement. Ensuite parce que les recherches du « pourquoi » souffrent d'une forme de circularité du raisonnement. Les modélisations – qu'elles soient psychologiques, stratégiques ou de frustration – buttent sur le fait que des acteurs confrontés à des situations identiques ne recourent pas systématiquement à la violence, et qu'aucune variable n'est réellement déterminante en elle-même pour expliquer les phénomènes. Ces études ont la fâcheuse tendance à confondre en fait les corrélations avec les causes.

C'est face à cette aporie scientifique que les sciences sociales vont renoncer à expliquer le « pourquoi » et vont s'attacher à dégager le « comment ».

Il n'est pas rationnellement possible d'expliquer pourquoi un individu devient terroriste mais il est scientifiquement possible de montrer comment il le devient. C'est ce changement de perspective, au sein même des sciences sociales, qui conduit à élaborer une définition de la *radicalisation* comme un processus, d'une part, mais plus précisément comme un processus d'engagement violent et de changement de conception, d'autre part.

🟢 La méthode

Ainsi définie, et donc normalement objectivée par les sciences sociales, la *radicalisation* se présente au chercheur sous une forme qui appelle deux postures possibles :

> 1. L'une relativement classique consiste à se saisir de cette définition – c'est-à-dire à objectiver l'objet à partir des termes spécifiques de cette définition – pour en étudier tout ou partie des composantes. À partir du choix de cette définition pour circonscrire l'objet, il est possible, par exemple, de sélectionner un échantillon d'individus qui relèvent de cette définition – les radicalisés – pour analyser comment ils se sont radicalisés, pour identifier leur parcours. Il est possible, par exemple, d'analyser l'influence de tel ou tel facteur (comme Internet) sur le processus de *radicalisation*. Il est possible, par ailleurs, d'étudier la manière dont sont gérés et pris en charge ceux qui sont définis comme radicalisés, etc.

> 2. L'autre posture est critique. Elle consiste, non pas à partir de cette définition mais à l'interroger. Interroger ce qui la

produit et ce qu'elle produit, entre autres raisons parce que de cette définition dépendent les catégories de personnes qui vont relever du système pénal ou plus généralement des programmes de traitement du problème.

Cette posture ne souscrit pas *a priori* à l'objectivité de la science, encore moins à sa neutralité. Elle considère, au contraire, que même en science, l'opération qui consiste à définir « quelque chose », à définir un objet social relève en fait d'un choix – qui n'est pas toujours visible d'une part, ni conscientisé d'autre part.

► *Les approches classiques*

Il peut être tentant de croire en l'objectivité pure de certains faits et nier le regard qui les constitue comme tels. **Or, définir, c'est déjà choisir. C'est fixer une manière, et pas une autre, de poser le problème.** D'où la nécessité, pour l'approche critique, de mettre au jour cette manière et d'en dégager les cadres et les systèmes généraux.

Une fois schématiquement posées les deux grandes postures que peuvent adopter ceux qui travaillent sur la *radicalisation*, il peut être intéressant de se pencher sur les travaux qui sont produits par l'approche classique dominante et qui partent donc de la définition fournie par les sciences sociales.

Puisque cette définition désigne la *radicalisation* comme un processus, il est nécessairement question de travailler à partir de l'idée qu'il y a des étapes successives. Par exemple, certains travaux ont mobilisé le concept de « carrière » pour mettre au point et modéliser la succession d'étapes qui composent le phénomène. Ce modèle séquentiel prend en compte le fait que les modes de comportement du *radicalisé* se développent selon une séquence ordonnée. Il y a des phases. À chaque phase, certaines causes – et pas d'autres – vont être déterminantes. En effet, certaines causes peuvent être déterminantes à une étape et négligeables à une autre. Chaque phase requiert donc une explication. Par exemple, il faut des types différents d'analyse pour étudier comment une personne se trouve en présence d'un recruteur, et pourquoi, ayant fait cette expérience, elle va multiplier les rencontres, et ainsi de suite. En un sens, chacune des explications renvoie à une cause nécessaire du comportement, puisque personne ne peut devenir *radicalisé* sans être passé par chacune des phases. C'est exactement ce que montrait Howard Becker dans *Outsider* lorsqu'il expliquait que « chaque phase constitue donc un élément de l'explication du

comportement final »¹⁴.

Que nous disent ces travaux, quels seraient leurs intérêts ?

En premier lieu, les travaux qui portent sur une analyse processuelle de la *radicalisation* évitent les écueils des approches causalistes. Ils renoncent au pourquoi (scientifiquement inatteignable) et dégagent le *comment* (vraisemblablement plus saisissable).

En second lieu, en rendant compte des différentes étapes de l'engagement radical, ils montrent que l'individu ne bascule pas dans la *radicalisation* mais y pénètre plus ou moins lentement, ou plus ou moins rapidement, porteur de certains déterminismes mais confronté à une histoire singulière, à des interactions décisives, à des rencontres importantes qui le conduisent vers un engagement non questionné.

Cette analyse rompt avec une idée, très courante, selon laquelle on se radicaliserait spontanément. Si la *radicalisation* peut aujourd'hui être rapide, cela ne signifie pas qu'elle est spontanée.

En dernier lieu, en conceptualisant la *radicalisation* par la « carrière », ces approches se défont de la stigmatisation ou de la disqualification qui frappent, dans d'autres travaux, les individus étudiés.

D'autres travaux de sociologie, partant également de la définition de la *radicalisation* comme processus, ne cherchent pas à rendre compte des phases ni des facteurs à chaque étape de la *radicalisation*, mais cherchent des régularités sociologiques dans le parcours des radicalisés.

Nous pouvons souligner deux résultats fondamentaux de ces travaux.

Les premiers sont à comprendre en termes de géographie sociale. Ils montrent que les radicalisés impliqués dans les différents attentats sont issus des communes les plus pauvres du territoire et surtout des zones urbaines sensibles¹⁵.

Les seconds résultats sont à comprendre en termes de trajectoire sociale. Ils montrent que ces individus radicalisés ont connu très tôt des interventions des services sociaux et de la justice des mineurs. Leurs environnements familiaux et sociaux sont jugés inappropriés ou défailants ; leur enfance et adolescence sont jalonnées par des passages en foyer et en famille d'accueil ; « leur

¹⁴ Howard Becker, *Outsiders. Etudes de la sociologie de la déviance*, Paris Métailié, 2006 (1985).

¹⁵ Voir notamment à ce sujet les travaux du géographe Pierre Beckouche, *Terroristes français, une géographie sociale accablante*, Libération, 28 décembre 2015.

scolarité correspond à celles des fractions les moins qualifiées des milieux populaires. Cette relégation scolaire trouve parfois une compensation dans des sociabilités de rue (les bandes) et les petits désordres qui les accompagnent. Et très tôt, des actes transgressifs (vols de voiture, scooter, sans permis), liés à l'honneur (rixes ou outrages) ou à l'accaparement (cambriolage, agression ou vol avec violence) attirent l'attention des policiers et des magistrats. S'en suivent des périodes d'incarcération, et des récidives »¹⁶.

Que nous disent ces travaux, en quoi seraient-ils intéressants ?

Compte tenu des régularités ainsi mises au jour, il apparaît que la récurrence des géographies et des trajectoires ne peut pas ne pas intervenir dans l'analyse du phénomène et que, pour ces travaux, la *radicalisation* est sans doute davantage à chercher dans des causes sociales que psychologiques.

Par ailleurs, il apparaît également que le profil sociologique de ces individus est, en fait, tout à fait similaire à celui des personnes que l'on retrouve majoritairement – pour ne pas dire exclusivement – en prison, et qui sont incarcérées pour des faits qui n'ont rien à voir avec le terrorisme. Ce résultat invite donc à placer la *radicalisation* dans le champ plus général de la délinquance plutôt qu'à la considérer du point de vue de son excès et de son exceptionnalité. Elle constitue, en fait, une nouvelle offre délinquante. Elle n'a, du point de vue du profil des personnes, rien de différent des autres délinquances. Et réciproquement.

Ces résultats pointent donc vers des types de compréhensions sociales et politiques du phénomène.

Ainsi, au regard des différents apports ou résultats, les travaux qui se réclament de la première posture et qui partent de la définition de la *radicalisation* comme processus d'engagement violent, ont une valeur heuristique.

Toutefois, nous pouvons leur adresser plusieurs critiques importantes, ou pointer plusieurs de leurs limites.

En effet, partir de la définition de la *radicalisation* comme processus, c'est de fait s'engager dans une recherche qui entend rendre compte des différentes étapes du parcours d'une part, et identifier les facteurs qui interviennent à chaque étape d'autre part.

Le premier problème, ici, est méthodologique, puisqu'il peut

¹⁶ Laurent Bonelli, *Les chemins de la radicalisation*, Le Monde diplomatique, février 2015.

conduire à une modélisation du parcours comme une suite causale qui peut donc être stoppée ou empêchée par des mesures ciblées. Le risque est grand de retomber alors dans une démarche étilogique dont il est prouvée qu'elle n'est pas possible.

L'autre problème est politique et rejoint le premier. En effet, dès lors que nous nous intéressons, non plus aux actes terroristes mais au processus qui conduit certains individus à commettre ces actes, cela suppose logiquement une analyse et une intervention sur les différentes étapes du parcours des individus impliqués, sur leurs expériences singulières et aussi sur les univers auxquels ils appartiennent et dans lesquels ils évoluent. Autrement dit, ces travaux, en souscrivant à cette définition, ratifient une extension, de fait, de la surveillance et du contrôle.

Nous pouvons également mettre en discussion les recherches qui s'intéressent au profil sociologique des individus. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en question l'intérêt de tels résultats mais plutôt, ici aussi, d'en souligner les limites. En l'occurrence, le problème est un risque de stigmatisation proprement sociologique attachée à la place occupée dans la société pointant des groupes à risques (stigmatisation sociologique sur laquelle peuvent embrayer des stigmatisations culturalistes, puis, pourquoi pas, racistes).

Bien que ces limites et ces risques nous semblent importants à signaler, il nous paraît que le véritable problème de ce type d'approche réside plutôt dans leur adhésion non questionnée à la définition de la *radicalisation*.

D'ailleurs, il est assez symptomatique de constater qu'en partant de la même définition, certains auteurs arrivent à des profils sociologiques très différents de ceux que nous venons de présenter. Des travaux montrent, en effet, que les radicalisés appartiennent plutôt aux couches moyennes de la population et recrutés parmi des diplômés¹⁷.

Face à de telles contradictions de résultats, il est aisé de supposer qu'une des deux études est fautive ou mensongère, qu'elle se pare des atours de la science pour masquer une conception idéologique quand l'autre, plus pure, est débarrassée des effets de la subjectivité ou de l'idéologie. Plus simplement, il est également possible de supposer que des erreurs statistiques ont été commises ou que des biais dans la constitution des échantillons ont été négligés.

¹⁷ Dounia Bouzar, Christophe Caupenne, Sulayman Valsan, *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes, recherche-action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'islam radical*, 2014.

Rien n'est moins sûr. Et, il est même possible de soutenir, au contraire, que l'ensemble de ces travaux sont justes, à leur manière, parce qu'ils ne sélectionnent pas les mêmes échantillons. Ils n'analysent pas les mêmes radicalisés parce qu'ils les sélectionnent, en fait, à partir d'un choix qu'ils ne discutent pas et qui n'est plus visible dans les résultats.

Ce phénomène troublant nous semble pouvoir s'expliquer par la définition même de la *radicalisation* qui est, en réalité, impuissante à définir précisément, clairement et sans équivoque le phénomène qu'elle entend définir.

► **Notre approche**

La *radicalisation* est, en fait, une notion « molle », c'est-à-dire que ses limites ne sont pas fixées et ses caractéristiques ne sont pas établies avec précision pas plus que son contenu. Certes, cette notion est définie mais sa définition est imprécise, lâche, plastique si bien qu'elle

peut prendre des contenus variables en fonction de ce que l'on veut dire, en fonction des présupposés qui animent les chercheurs notamment.

Cette plasticité se dévoile assez nettement dès lors que nous nous arrêtons sur les termes et les notions de la définition tels que « action violente », « idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux », « ordre établi sur le plan politique, social ou culturel ». Chacune de ces notions, et chacun de ces termes, échappe à un saisissement clair, précis et surtout univoque. Ils sont lâches, et donc plastiques.

Dans cette plasticité, et même du fait de cette plasticité, peuvent s'infiltrer différentes « visions du monde » et, en conséquence, les analyses qui sont produites s'appuient en fait sur des présupposés qui ne sont jamais interrogés en tant que tels et qui ont comme performance, de ce fait, de faire passer les résultats pour des données objectives sur un phénomène qui existerait en lui-même.

Nous considérons pour notre part que c'est la force de ces définitions d'être molles. Force, parce qu'il s'agit de formulations qui font spontanément sens tout en étant trop lâches pour circonscrire réellement un phénomène mais, justement, qui sont suffisamment lâches pour contenir à souhait toutes les « visions du monde » pour le dire comme Pierre Bourdieu. Ces dernières ne sont pas à comprendre en termes d'idéologies mais de positions. Il s'agit des représentations qui vont guider les actions d'un indi-

vidu ; il s'agit de ce qu'il pense du monde sans savoir forcément ce qui le pousse à le penser comme cela. Dit encore autrement, il s'agit de la représentation que l'individu se fait du monde mais sans savoir que celle-ci est façonnée par ce que lui-même est, et surtout par sa position, sa situation sociale. Le monde nous apparaît toujours sous un certain angle en fonction de la place qu'on occupe. Lorsque nous parlons ici de « visions du monde », c'est pour signifier que nous finissons par croire qu'il n'y a pas d'effet d'angle de vue, qu'il y a juste une vue et donc une vue juste, alors qu'il y a nécessairement une certaine vision du monde.

Nous insistons sur ce point car il nous semble être en action dans les travaux sur la *radicalisation*. Ce sont bien des « visions du monde » qui vont être mobilisées dans les termes flous de la définition. Ce n'est même qu'à la condition de mobiliser ses « visions » que le chercheur peut embrayer sur une analyse des trajectoires, parcours et autres profils, personnalités de radicalisés ou même causes de *radicalisation*, sans quoi il serait impuissant à sélectionner un échantillon. En effet, pour travailler sur les profils des radicalisés, par exemple, il doit prélever, sélectionner des individus. Pour se faire, il a dû gommer les flous de la définition, il a dû spécifier du contenu, ce qui revient à dire qu'il a fait des choix à partir d'un certain nombre de présupposés. Or, dans ces travaux, les présupposés ne sont pas visibles, ils ne sont pas non plus objectivés, et surtout, ils ne sont plus en jeu dans les résultats.

Au fond, dans ce type de démarche, tout se passe comme si le chercheur faisait semblant de constater la réalité de phénomènes, catégories et profils qu'il a pourtant contribué à élaborer et qui finissent par dessiner et définir les critères de la *radicalisation* et du *radicalisé*.

Pourtant, nous savons, au moins depuis Emmanuel Kant puis toute l'épistémologie critique du 20^e siècle, qu'un objet n'existe pas en dehors du regard qui le constitue et qu'une démarche scientifique doit objectiver ce regard. Ce qui n'est pas fait par les approches qui partent de la définition de la *radicalisation* telle qu'elle existe. Les recherches ne dégagent pas les présupposés de ceux qui travaillent sur la question.

Ainsi, la démarche qui n'interroge pas la notion de *radicalisation* – c'est-à-dire qui part d'elle – entérine cette notion, ce qui pose le problème général de la naïveté positiviste en science comme si la *radicalisation* – mais surtout le *radicalisé* – était juste un fait qu'il suffirait de constater pour pouvoir l'analyser. Le *radicalisé* apparaît

alors comme s'il existait tel qu'il se présente, en omettant le geste qui le constitue.

Ce point de méthode est glissant car il pourrait être entendu comme une négation de la *radicalisation* et du *radicalisé*. **Or, nous ne sommes pas en train de dire que la radicalisation n'existe pas mais que c'est sans doute dans le cadre des présupposés qui la constitue comme objet d'étude qu'elle devrait être analysée.**

Ce point particulier est fondamental dans notre démarche de recherche dans la mesure où l'invisibilité des présupposés en action et leur négligence déterminent les analyses et les discours produits quant à la *radicalisation* ainsi que les dispositifs mis en place. D'une certaine manière, il est déjà possible de penser que les acteurs de terrain pénitentiaires héritent de ce problème et le perpétuent.

Nous ne sommes évidemment pas seuls à pointer le problème de la définition de la *radicalisation*. Mais nous ne le posons pas dans les mêmes termes. En effet, les scientifiques, les experts, les praticiens comme les acteurs politique s'accordent à dire, comme nous l'avons fait, que la *radicalisation* est une notion mal définie, qu'il n'en existe pas de définition rigoureuse ou claire. Toutefois, ce problème originel, une fois posé, est balayé hors du champ des analyses et des pratiques. En d'autres termes, des analyses sont présentées, des dispositifs mis en place alors même qu'on ne sait pas sur quoi on travaille. Il y a là un mouvement circulaire, qui, partant d'une absence de définition, produit une réalité très concrète et opérationnelle.

Notre démarche cherche à ne pas suivre cette circularité mais à pouvoir analyser sa rotation et à dégager les énergies, les visions du monde, qui lui donne son mouvement et son sens. Ce qui nous préoccupe, ce sont bien les « visions du monde » qui fonctionnent dans la prise en charge de la *radicalisation*, non à l'échelle des individus, mais sur une échelle plus « macro », c'est-à-dire au niveau des cadres et des systèmes qui finissent par subjectiver les individus et orienter leurs actions ou leurs pratiques. Il ne s'agit pas pour nous d'analyser la *radicalisation* telle qu'elle se présente mais telle qu'elle est construite.

Nous renouvelons, à notre manière, un principe fondamental de l'approche critique qui est de reconstituer les principes de construction de la réalité, les logiques dont les formes instituées tirent leur existence pour comprendre ce qui est effectivement à

l'œuvre dans ce qui se présente comme étant le réel¹⁸.

Ce type d'approche n'est bien sûr possible qu'en travaillant le cadre théorique, c'est-à-dire en problématisant la *radicalisation* ; les données de terrain venant au service du travail théorique et non l'inverse. Sur ce plan, le terrain est donc important mais il doit être pris avec prudence. Certes, il constitue une source d'information privilégiée mais il risque d'être aussi constitué en point d'aveuglement si l'on considère qu'il est le lieu et le moment du phénomène.

Paradoxalement, le souci de prendre en compte la complexité du réel par une description précise des situations (et interactions) qui le composent (ce que fait ordinairement – très classiquement – l'approche ethnographique par entretiens et observations), peut conduire à ne plus pouvoir saisir de manière « analysante » ce qui est dit et ce qui se fait. En enregistrant ce qui est vu, ce type de travail limite, de fait, les analyses aux paradoxes internes du dispositif pénitentiaire, sans s'attacher aux éléments fondamentaux qui le constituent. Ce point-là est, pour nous, primordial pour comprendre ce qui est observé. Ce n'est donc pas seulement un simple choix de méthode (et d'outils) que nous discutons ici. En effet, celui-ci implique, conjointement selon nous, tout un questionnement épistémologique – et même politique – sur le positionnement du chercheur pour maintenir la méthodologie à sa juste place : un ensemble d'instruments au service d'un questionnement (et non l'inverse).

Dans cette perspective, nous constituons la question du travail de terrain en problème particulier face auquel nous essayons d'être vigilants (notamment en mobilisant des références théoriques qui permettent de contrôler, au mieux de ce qui est possible cela s'entend, le type de problème qu'elle peut entraîner). Autrement dit, il s'agit de prendre la main sur la méthodologie dans la production des connaissances et des savoirs pour rendre sensible la complexité du problème examiné¹⁹.

¹⁸ Geoffroy de Lagasnerie, *Juger, L'Etat pénal face à la sociologie*, Fayard, Coll à venir, 2016.

¹⁹ Nous reviendrons sur ces réflexions épistémologiques dans l'*Addendum* méthodologique que nous proposons à la fin de ce rapport.

PARTIE 2

Transformer l'incertitude en risque

Situation de crise et suspicion *a priori*

➤ Un questionnement politique

Dès lors, c'est-à-dire dans le contexte politique d'une réappropriation scientifique d'une notion très problématique (partie 1), quelle(s) ligne(s) d'analyse préconisons-nous pour développer un travail de recherche sur la *radicalisation* ?

➤ Travail de problématisation et choix du cadre théorique

L'idée première que nous proposons est que, pour comprendre le traitement pénitentiaire et pénal de la *radicalisation*, il faut prendre en compte toutes les données du problème qui sont des données politiques. Voici donc, en quelque sorte, le postulat de départ sur lequel nous nous appuyons. Précisément, il s'agit de comprendre – pour le mettre au jour – la manière dont un type de pouvoir (nous le disons comme cela pour le moment, faute de mieux) tend à se mettre en place pour répondre au problème « *radicalisation* », ce qui implique une analyse du cadre de rationalité politique dans lequel il apparaît, c'est-à-dire de comprendre à quel type de gouvernamentalité²⁰ nous avons affaire et qui se donne pour objet la *radicalisation*. Dans cette perspective de recherche, il sera bien sûr important de s'intéresser aux pratiques des acteurs dans les dispositifs qu'ils mettent en œuvre ou auxquels ils participent ; mais avec une intention théorique particulière.

Par exemple, pour illustrer notre posture, nous proposons ci-dessous, un exemple du type d'analyse que nous avons conduit à partir d'une référence théorique, choisie pour la portée analytique qu'elle permet.

Dans les établissements pénitentiaires, les personnels font fonctionner des dispositifs (de repérage ou de prise en charge) de la *radicalisation*. Ces dispositifs n'ont pas comme seule vocation la neutralisation des radicalisés mais au contraire à les prendre en charge dans toutes leurs dimensions : sociales, parfois culturelles, affectives et psychologiques, etc.

De ce point de vue, on pourrait donc considérer que, dans ces dispositifs, les personnels travaillent sur et avec des individus, et non

²⁰ C'est-à-dire l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, les analyses et les réflexions qui permettent de penser et d'exercer telle ou telle forme particulière de prises en charge.

sur la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ainsi nous pourrions penser que les personnels resubjectivent les individus. Or cette analyse est trompeuse car elle ne se fonde que sur une description du terrain tel qu'il se présente. Si on accepte de se « décoller » du terrain et que l'on s'oblige à placer le dispositif dans le cadre plus général qui lui donne sens, on comprend que les personnels ne considèrent l'individu, et ses différentes dimensions, qu'à partir de la catégorie « *radicalisé* » et qu'il s'agit donc moins d'une resubjectivation de l'individu que d'une essentialisation de la catégorie.

Dit autrement, cela signifie que les éléments propres à l'individu viennent alimenter/expliciter/refonder le fait d'être *radicalisé*.

Ce qui est intéressant à remarquer, c'est qu'en faisant cela, les personnels pénitentiaires donnent consistance, et même cohérence, après-coup à la catégorie. Malgré les critiques qu'ils formulent (et qui seront mises en perspective dans une partie des analyses ci-après), les personnels n'ont pas d'autre choix que celui de participer à la construction politique de la *radicalisation* et à la conduite du traitement d'exception qui s'organise au sein des prisons²¹.

De cette façon, l'objectif n'est donc pas de dépeindre « le terrain » (par exemple, en décrivant les rapports de force entre des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et les binômes de soutien²² sur la question de la *radicalisation* ; ou bien en rendant compte des typologies qu'utilisent les surveillants pour désigner les détenus ; ou encore en cherchant à savoir pourquoi des surveillants ont choisi de travailler dans un quartier d'évaluation de la *radicalisation* et construire une nouvelle typologie, *etc.*). De notre point de vue, ce type de travail n'apporte pas d'explications en tant que telles, mais propose une description sophistiquée du réel à partir des *patterns* construits par le chercheur et ses observations.

Au contraire, notre démarche propose de replacer les éléments recueillis lors de l'enquête de terrain dans les cadres généraux qui leur donnent sens ; et en l'occurrence ici, il s'agit de présenter

²¹ Dans un article pour la revue RSC, Pierrette Poncela souligne cette multiplication des régimes particuliers de détention sous couvert d'application à des catégories particulières de condamnés dont les « radicalisés » font partie : « Peines et prisons : la régression. À propos des lois du 3 juin et 21 juillet 2016 », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, Paris, Dalloz revues, 2016, p. 565.

²² Les binômes de soutien sont composés d'un psychologue et d'un éducateur spécialisé. Rattachés à la direction interrégionale des services pénitentiaires, ils doivent « participer [...] à l'amélioration de l'identification des phénomènes de radicalisation et de la prise en charge des personnes placées sous main de justice en voie de radicalisation ou radicalisées ». De plus, ils doivent apporter un « soutien aux professionnels des services déconcentrés sur l'approche du phénomène, l'analyse des pratiques et les stratégies de prise en charge dans une finalité de prévention de la récidive ».

des éléments de terrain à partir de la rationalité politique à laquelle ils participent. Le travail de problématisation implique une véritable abstraction constructive de ce qui est perçu pour dépasser la simple reproduction du réel.

Ainsi pour éviter l'écueil (ou le piège) souvent tendu par les approches de type ethnographique « d'aller voir pour ne rien voir », nous mobiliserons des concepts pris essentiellement dans les champs de la philosophie politique, du droit et de la sociologie critique pour construire le cadre de nos observations.

Dans cette perspective, nous proposons de présenter le travail de problématisation en train de se faire à partir des notions et des concepts qui sous-tendent le cadre théorique.

Que souhaitons-nous dire ?

Qu'avec la *radicalisation*, nous sommes dans un gouvernement de la prédiction, et même de la préemption, c'est-à-dire que l'action publique – au sens large – cherche à empêcher la possibilité de l'événement terroriste²³. Tout cela s'adosse à une logique imparable – mais dont nous verrons qu'elle n'est pas sans poser de difficultés pour les terrains – qui consiste à dire que la meilleure façon de lutter contre le crime est de le prévenir, c'est-à-dire de l'empêcher d'advenir. Avec ce type de raisonnement, on voit bien qu'on a toujours raison : si l'on parvient à arrêter un terroriste avant qu'il ne commette un attentat, l'attentat n'aura pas lieu. Ce principe travaille fortement l'administration pénitentiaire du point de vue de ce qui se fait, de ce qui se dit et de ce qui se pense autour de la *radicalisation*. Autrement dit, une rationalité politique est à l'œuvre, qui est celle de la prédiction, mais aussi de la neutralisation (préemption) dont héritent les personnels et qui les conduit, en quelque sorte, à devoir « rationaliser cette rationalité ».

► *La prédiction comme technologie politique de contrôle*

Plus précisément, une double perspective anime nos intentions de recherche dans le cadre de cette problématisation à partir de ce qui vient d'être dit :

- > Montrer quelle forme de construction de la réalité du monde pénitentiaire s'installe au travers des pratiques de prédiction et d'évaluation des risques (et dire surtout en quoi cela répond à

²³ Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas, pour nous, de discuter le principe même de cette volonté qui relève légitimement de la responsabilité politique du gouvernement vis-à-vis de la population qu'il administre. Par contre, ce sont ses conséquences et les cibles d'application qu'il nous paraît nécessaire d'analyser.

une politique d'anticipation soutenue par un désir de prévisibilité, de sécurité sous lequel le « solutionnisme » des experts fait florès, souvent contre les « savoirs locaux » des agents pénitentiaires, et en l'occurrence les surveillants ;

> Ouvrir des pistes précises pour comprendre les conséquences du développement de cette intention prédictive sur la professionnalisation des agents pénitentiaires, et la manière dont ces savoirs experts produisent une mise en dépendance de ces acteurs.

Au préalable, il nous semble nécessaire de poser des éléments de contexte général : l'imbrication des réformes humanistes et sécuritaires – avec des mesures prétendument resocialisantes – s'accompagne en réalité d'un régime de surveillance au grain toujours plus fin, qui constitue le vecteur d'une société de contrôle qui poursuit toujours plus à la fois son extension et sa consolidation²⁴.

Dans ces conditions, la prison constitue, avec le traitement de la *radicalisation*, le lieu illustratif du développement de toute une série de mécanismes de surveillance qui ont pour fonction – certes, puisque nous parlons de prison – de punir la déviance mais aussi et surtout (et c'est le point sur lequel nous allons particulièrement insister) de la prévenir au sens, déjà, de Michel Foucault :

« Toute la pénalité du XIX^e siècle devient un contrôle, non pas tant sur ce que font les individus – est-ce conforme ou non à la loi ? – mais sur ce qu'ils peuvent faire, de ce qu'ils sont capables de faire, de ce qu'ils sont sujets à faire, de ce qu'ils sont dans l'imminence de faire »²⁵.

Cette citation, placée en exergue de ce travail, est absolument illustrative du moment dans lequel nous sommes avec la radicalisation et son traitement. Elle ouvre une ligne d'analyse précieuse qui problématise la question des prises en charge telles que nous avons pu les observer dans les établissements. Avant d'aller plus en deçà à partir du matériau empirique recueilli, rappelons que les politiques pénales et pénitentiaires n'ont de toute façon pas vocation à lutter directement (et isolément) contre les causes sociales des phénomènes criminels que la société condamne à un moment particulier de son Histoire (si tel était le cas, et dans

²⁴ Attention, autre précision de notre part, nous ne récusons pas en tant que tels les programmes ou les techniques de réhabilitation sociale basés sur l'idée essentielle d'une perfectibilité de l'individu. En revanche, nous faisons la critique de la conditionnalité de l'accès et du maintien dans ces dispositifs dans un contexte de punition, ce qui produit toujours des formes d'assujettissement contestables.

²⁵ Michel Foucault, *La vérité et les formes juridiques*, art.cit.

l'absolu, nous pourrions peut-être alors parler, stricto sensu, de « prévention » ; au contraire, ces politiques gèrent plutôt, et de manière unilatérale, les effets de fonctionnements sociaux par des pratiques de prise en charge et de suivis des justiciables toujours plus subtiles et complexes, et qui s'incarnent (peut-être plus que jamais aujourd'hui avec la radicalisation) dans des formes d'actions à visée prospective pour neutraliser des individus. Mieux, sur un plan théorique et politique, nous affirmons que les modes de prise en charge et de traitement de la radicalisation participent pleinement d'une actualité de la défense sociale qui constitue le cadre cognitif des raisonnements et des logiques d'action en vigueur pour le contrôle du phénomène.

➤ La défense sociale comme actualité et cadre d'intelligibilité du traitement de la radicalisation

« Au début du 20^e siècle s'est développée, en Europe, une doctrine dite de la « défense sociale », proposant un changement de perspective dans l'approche des criminels. On ne s'intéresse plus à leur responsabilité mais à leur dangerosité. L'objectif principal est de protéger la société, l'ordre social. Lorsqu'un individu est reconnu coupable – explique le sociologue Philippe Combessie, auteur de ces lignes –, il faut établir un diagnostic de sa dangerosité et prescrire la façon de la traiter. La prison est alors susceptible d'être utilisée dans deux directions opposées : si l'individu est reconnu très dangereux (même faiblement coupable), il s'agit de le neutraliser, éventuellement en le maintenant enfermé pour une durée très longue (quelques tenants de la défense sociale sont d'ailleurs favorables à la peine de mort) ; si au contraire l'individu n'est pas dangereux, l'enfermement peut très rapidement s'interrompre. Dès que le diagnostic de non-dangerosité est établi, le détenu est libéré (même s'il n'est resté que peu de temps en prison et qu'il est pleinement responsable d'un acte grave).

Le rêve des promoteurs de la défense sociale est un enfermement à durée indéterminée, un peu sur le modèle des enfermements psychiatriques : le détenu ne sort que lorsqu'il est considéré comme non dangereux pour l'ordre social. [...] Cette doctrine a été réactivée en France au lendemain de la Libération. On en retrouve l'esprit dans la création de la « rétention de sûreté » introduite dans le Code pénal français en 2008 ; dix ans plus tard, cette modalité d'enfermement est toujours en vigueur. »²⁶

²⁶ Philippe Combessie, *Sociologie de la prison*, Paris, Repères, 2018, p. 56 et 58.

► *Quelques postulats de la défense sociale pour comprendre les justifications théoriques des sanctions*

La défense sociale nouvelle prône des formes d'intervention ciblées sur ce que ses promoteurs appellent la prévention des délits. Plus exactement, il s'agit d'une politique criminelle qui va concentrer ses efforts « préventifs » d'abord sur les délinquants condamnés par le biais de mesures de « resocialisation » tout en laissant les portes ouvertes, dans certains cas, aux mesures de sécurité prédélictuelles. Et c'est ici, en l'occurrence avec ce dernier point, que les choses deviennent particulièrement intéressantes pour nous. Dans le contexte politique actuel tourné vers une punitivité omniprésente, la prévision de la délinquance (en tout cas de certaines formes de délinquance²⁷) constitue le graal des politiques de sécurité, notamment celles portées aujourd'hui contre la radicalisation.

La défense sociale (nouvelle) offre ainsi un cadre théorique aux développements contemporains sur le thème du contrôle et de la prévention du délit parmi lesquels nous trouvons l'intervention sur les groupes à risque concernant donc « l'extrémisme violent ». Avec les événements terroristes, la défense sociale est plus que jamais dans l'air du temps puisque, très concrètement, l'un des objectifs de la politique criminelle qui s'intéresse à la radicalisation est de parvenir à identifier des individus ou des groupes d'individus à tendance délictuelle. Autrement dit, il faut contrôler des individus qui n'ont pas encore commis de délit mais qui seraient susceptibles de passer à l'acte. Nous pouvons rappeler ici qu'Adolphe Prins plaidait déjà en son temps, entre autres, pour traiter les délinquants selon leur état permanent, et non les punir pour un fait passé. Il est certain que ce mode d'approche, qui sous-tend l'évaluation des comportements et de leur dangerosité, constitue une menace pour l'individu qui ne serait plus jugé pour ce qu'il a fait, mais pour ce qu'il est, dans sa globalité.

► *Un continuum de contrôle*

Le contrôle social qu'appelle l'évaluation de l'individu dans sa globalité passe bien entendu par la justice (plus largement même par l'ensemble des contrôles judiciaires et policiers qui quadrillent la société) mais aussi par toute une série d'autres pouvoirs latéraux comme, par exemple, les institutions psychologiques, psychiatriques, criminologiques, médicales, pédagogiques, sociales, etc.

²⁷ Est-il indispensable de rappeler ici que certains délits sont plus poursuivis et condamnés que d'autres par les forces répressives ?

qui, d'une manière ou d'une autre, vont s'intéresser à une classe d'individus à partir d'une désignation dont ils pourront faire l'objet.

Michel Foucault décrit et analyse le fonctionnement du contrôle social en repérant deux aspects ou deux mouvements qui le caractérisent, et qu'il désigne sous les noms de gouvernement des populations/gouvernement par l'individualisation.

Que cela signifie-t-il ? Eh bien que d'une part, il s'agit de constituer des populations dans lesquelles insérer les individus pour les contrôler en fonction principalement de modèles normatifs globaux intégrés dans un appareil d'État centralisé ; d'autre part, qu'il s'agit de rendre le pouvoir capillaire, c'est-à-dire de mettre en place un système d'individualisation qui s'attache à modeler chaque individu et à en gérer l'existence²⁸.

Ainsi, le point nodal sur lequel s'appuie le travail de problématisation peut se formuler de la façon suivante : *la production d'un discours de prédiction présente la lutte contre la radicalisation en un mélange de surveillance, de sécurité et d'analyse du risque, trois dimensions qui s'interpénètrent sans cesse pour détecter les personnes « à risque », c'est-à-dire des individus potentiellement capables de passer à l'acte*²⁹. Corrélativement à cela, nous retenons deux autres éléments, rencontrés au cours de l'enquête, et qui sont, nous semble-t-il, importants pour construire le cadre général dans lequel prennent forme les dispositifs de prise en charge de la radicalisation, à savoir : *la politique de l'ennemi et le risque comme principe d'exclusion*. Si nous ne reconstituons pas ces éléments pour l'analyse, nous manquons les principes explicatifs qui provoquent ce que nous avons observé au niveau des pratiques, tout en produisant un discours circulaire où des effets observés par le chercheur finissent par s'expliquer entre eux, c'est-à-dire à partir du contexte social immédiat et le plus visible.

²⁸ Un des points de discussion théorique possible sur lequel notre matériau de recherche ne nous

permet pas de répondre en l'état consiste à savoir si la rationalité de la prédiction implique nécessairement – ou pas – celle de la préemption (ou inversement) ou bien s'il faut distinguer deux rationalités qui fonctionnent indépendamment l'une de l'autre, ou plus exactement encore sur des temporalités et dans des lieux distincts. L'administration pénitentiaire ne constitue qu'une des pièces du système complexe de contrôle et de surveillance qui s'organise autour, ou à partir, de ce que nous appelons *la rationalité de la prédiction*. Par exemple, des collectivités territoriales se mobilisent pour « agir en prévention » en organisant des réunions publiques d'information, des formations en direction des travailleurs sociaux et des élus, ou encore en mettant en place des groupes de suivi et d'alerte. Pour ainsi dire, nous sommes ici bien « en amont » de l'administration pénitentiaire avec une rationalité de la prédiction distillée à une échelle plus large d'individus : celle d'une population locale.

²⁹ Pour construire et formuler la problématisation, nous nous référons aux travaux d'Ayse Ceyhan, et notamment l'article suivant : « Lutte contre le terrorisme : la technologie n'est pas neutre », *Revue internationale et stratégique*, Paris, Armand Colin, 2009/2 n°74, p.18-27.

► *La politique de l'ennemi*³⁰

La philosophie et le principe ou fondement de la politique de l'ennemi peuvent être présentés de la manière suivante : pour multiplier les interventions *ante delictum* et rendre possible l'idée de prédiction, il faut pouvoir juger et évaluer l'individu pour ce qu'il est et non pour ce qu'il a fait. Peut-être que pour ce faire, il faut au préalable le construire comme un ennemi, c'est-à-dire un individu à qui il faut appliquer des mesures particulières pour défendre la société. L'exemple que nous pouvons prendre est celui des individus qui se sont rendus en Syrie et qui sont condamnés à leur retour en France pour « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme »³¹ (quoi qu'ils aient pu faire, par ailleurs, là-bas). Nous pouvons facilement imaginer en quoi ce principe bouleverse les fondements du droit pénal, notamment en substituant la dangerosité à la culpabilité ; en outre, nous voyons bien en quoi le législateur se place délibérément sur le terrain de la « punissabilité anticipée » sur ces questions, en mettant en place des mesures spécifiques pour neutraliser certains individus et organiser leur surveillance.

Dans cette logique, nous montrerons comment se mettent en place ces formes de répression anticipée sur le terrain pénitentiaire, dont les agents ont tout à fait conscience lorsqu'ils expliquent, dans les entretiens de recherche, en quoi la radicalisation est un mot « violent », et pourquoi nous aurions affaire à des « dispositifs à charge » à travers lesquels on court le risque de fabriquer ce que l'on redoute, à savoir justement des « ennemis » (partie 3 de ce rapport).

Exemple d'entretiens :

« Avec la radicalisation et de manière générale, on grignote de plus en plus les libertés au nom de la sécurité. Ça interroge quand même. On finit par avoir peur de tout » (CPIP).

« Dès qu'il y en a un qui lève le bras, tac, on le met au QI. Mais ça, ça génère de la haine, de la rage. Je ne sais pas jusqu'où ça peut aller (...) Je suis très perplexe sur tout ce qu'on fait. Tout ça, ça va servir à des gens qui sont en prison depuis longtemps, qui vont pouvoir se rajouter à ça. Ici, des gens sortent après des

³⁰ Nous empruntons cette notion et son vocabulaire au champ juridique, avec, entre autres, les auteurs suivants : Günther Jakobs, Mireille Delmas-Marty, Eugenio Raul Zaffaroni, Geneviève Giudicelli-Delage, Jean-François Dreuille, et enfin Emmanuel Tuchscherer, notamment pour son analyse de la pensée politique de Carl Schmitt.

³¹ C'est l'une des dispositions légales appliquée par les tribunaux pour la répression de la radicalisation.

années et sont tout seuls. Ils vont dans des foyers, dans des structures où il y a des gens qui ont de la rancœur, de la colère. Ils n'ont plus rien. On peut être inquiet de ceux qui ne sont pas entrés pour ça, qui sont dans la misère, dans un véritable isolement social, qui n'ont pas un rond. Tout ça, ça les ramène dans le giron de ceux qui recrutent, qui se servent de ça, s'appuient dessus. Il y a tout un jeu en prison qu'on ne maîtrise pas. Ils jouent un jeu face à nous. On n'a pas grand-chose à proposer à des détenus qui ont des problèmes psy, qui n'ont rien à faire en prison et qui peuvent aller là-dedans, dans la radicalisation. C'est un phénomène de mode de dire Allah Akbar, ça leur donne un statut. Mais un statut de quoi ? Tout ça, ça leur donne de l'importance, tout ce qu'on fait, quand ils voient trois personnels de direction, quand on les met au QI, qui est horrible moralement... Ce n'est pas ici que le danger est le plus grand, d'ailleurs ce n'est pas pour la détention ou en détention que je crains. La crainte c'est pour dehors, pour la sortie parce qu'ils sont jeunes et vu comment on les traite ici... des jours, des mois, des années qui tournent en rond dans leur tête... ça ne fait pas autre chose que des garçons méchants. C'est ça qu'on fabrique. La prison fait emmagasiner des choses qui ne sont pas bonnes, entre les humiliations, les vexations et le reste, c'est particulier quand même ! (...) Dans les faits, on a très peu de détenus condamnés pour ça, et même ceux qui sont signalés ne sont pas des TIS³² mais c'est surtout pour des faits de violence. On n'en a pas tant que ça mais on se méfie de tous (...) L'étiquette qu'on colle en taule, elle peut produire les effets qu'on redoute, parce que, en sortant, il peut y croire et se comporter par rapport à cette étiquette (...) Ils vont sortir sans préparation puisqu'on ne veut pas qu'ils sortent. Sauf que la loi française prévoit qu'ils sortiront, donc on ferait mieux de préparer leur sortie plutôt que de faire comme si ils allaient rester ici à perpétuité. Alors que certains pourraient avoir des aménagements de peine, ils ne sortent pas, on ne les laisse pas sortir. Ça fait monter la haine et la colère. Emmagasiner de la haine et de la rage, ça finira mal » (directeur des services pénitentiaires)

Cependant le recul pris par les personnels sur les dispositifs, leur analyse des effets et des enjeux autour de la radicalisation ne les empêchent pas de faire fonctionner une présomption de dangerosité en utilisant et en abondant les outils suivants : grilles d'évaluation des détenus radicalisés ou en voie de, quartiers ou

³² Terroriste islamiste

ails d'établissements dédiés, programmes dits de « prévention » menés par les psychologues et les éducateurs, commission pluridisciplinaire unique consacrée au « repérage des violences », partenariat et montée en puissance du renseignement, *etc.* Quelles que soient les précautions prises par les personnels pénitentiaires pour faire ce qu'ils font, ceux-ci rendent prépondérante une caractéristique de l'individu : sa dangerosité.

D'autre part, la « dangerosité » de l'individu ne concerne pas n'importe quelle caractéristique lorsqu'il est question de radicalisation. En effet, celle-ci s'applique à des caractéristiques liées à la religion musulmane.

Sur ce point particulier, il est important de ne pas faire porter aux personnels la responsabilité directe de ce tri de caractéristiques puisque nous sommes précisément dans un effet structurel, et non sur des actions (ou des inclinations) individuelles. Par exemple, les opérations de tri et de sélection des justiciables potentiellement enclins à la *radicalisation* relèvent d'un principe de rationalisation plus général concernant la prise en charge des individus désignés comme déviants, adossé à des principes et des techniques requis par les conditions mêmes de l'exercice du pouvoir dans les sociétés modernes³³.

➤ Le paradigme repérage/dangerosité

Dans un premier travail concernant la *radicalisation*³⁴, nous nous étions intéressés, entre autres, aux programmes présentés dans des rapports de commission aux niveaux national et européen. C'était particulièrement les travaux de la Commission européenne sur la question de la radicalisation qui avaient retenu notre attention. Ces travaux ont constitué un point d'entrée intéressant pour comprendre comment la « déradicalisation » ou « les programmes de désengagement » sont devenus une catégorie d'action publique qui façonne en retour celui que l'on redoute malgré les intentions humanistes dont se dotent la plupart de ces programmes de prise en charge.

³³ Cette ligne d'analyse s'appuie précisément sur les réflexions du philosophe Alain Brossat. Voir, notamment, *Le Corps de l'ennemi : hyperviolence et démocratie*, Paris, La Fabrique, 1998 ; *La Paix barbare : essais sur la politique contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; *Éloge du pilori. Considérations intempestives sur les arts de punir – Entretien avec Tony Ferri*, Paris, L'Harmattan, 2015.

³⁴ Ce travail avait donné lieu à une publication : G. Brie et C. Rambourg, *Radicalisation, Analyses scientifiques versus usage politique, Synthèse analytique*, Dossiers thématiques, Cirap/Énap, ministère de la Justice, 2015. Nous reprenons ici, pour les poursuivre, une partie des analyses.

► *L'extension du filet préventif*

Pour comprendre comment se constituent les dispositifs de repérage et saisir la nature des conceptions qui les animent, nous reprenons ci-dessous quelques éléments de ce premier travail qui nous permet aujourd'hui de le mettre en tension avec les acteurs (ou une partie des acteurs) chargés de les mettre en œuvre.

En travaillant ce corpus, nous avons alors dégagé le schéma général qui caractérise les dispositifs de traitement. Brièvement ci-dessous, nous présentons les lignes de force de ce schéma tout en invitant le lecteur à être attentif à la manière dont le problème de la radicalisation apparaît à la fois comme « dé-sociologisé » – au profit d'approches où il est avant tout question de bonne éducation et de psychologie avec des individus décrits comme « fragiles » et « influençables » –, mais aussi comme particulièrement « politisé » dans la mesure où des dimensions de ces programmes s'adressent de préférence, et d'une certaine façon, à un groupe social retenu par rapport à certains critères.

Ces programmes valorisent essentiellement les points suivants³⁵:

> « Sensibiliser les praticiens de première ligne », c'est-à-dire ceux qui travaillent avec des individus désignés comme vulnérables ou des groupes qui présenteraient un risque de radicalisation afin de veiller à ce qu'ils soient équipés pour détecter et répondre à la radicalisation. Par exemple, ces agents sont formés à repérer et connaître des situations de manipulation de nature idéologique ou d'emprise sectaire, approche par ailleurs remise en cause aujourd'hui.

> « Impliquer et responsabiliser « des communautés » ». Cette approche « consiste à impliquer et renforcer davantage les communautés à risque afin d'établir une relation de confiance avec les autorités et de développer la résilience des communautés ». L'objectif (tacite) est de créer du contrôle social entre les membres d'un même groupe.

> « Éduquer des jeunes », en matière de citoyenneté, de stéréotypes, de discrimination, d'extrémisme, de valeurs démocratiques et de la diversité culturelle afin de renforcer leur capacité à faire face à la radicalisation. Dans ces programmes, l'asser-

³⁵ L'analyse des dispositifs est principalement issue de l'analyse du document suivant : Radicalisation Awareness Network (RAN), « Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'EU », Collection RSR Approches, leçons tirées et pratiques, Première édition 15 janvier 2014.

tion selon laquelle « les jeunes sont facilement influençables » constitue le postulat de départ. Il n'est pas question ici d'inégalités sociales ou économiques entre des classes d'individus, ou même encore de désaffiliation sociale, mais seulement de stéréotypes dépréciatifs qu'il s'agit de combattre pour accepter de vivre les uns avec les autres.

> « Soutenir et stimuler les familles ». Le présupposé de départ consiste à dire que « les familles peuvent être une partie de la solution, ou une part du problème ». Les notions de « soutien » et de « stimulation » sont assimilées à un travail d'éducation à partir des représentations des familles autour de la parentalité. Implicitement, on suppose que les familles sont incapables de prévenir et contenir les premières dérives des jeunes gens, indépendamment d'une prise en compte des conditions dans lesquelles les parents vivent. Par conséquent, l'objectif est de restaurer la capacité de contrôle des parents perçue comme déficitaire.

> « Délivrer une contre-communication ». Il s'agit ici de mobiliser des contre-discours sur les plans politique, moral, religieux et social dans le cadre de différentes méthodes en utilisant notamment Internet. Pour ce faire, on sollicite des responsables de gouvernement, des membres de la société civile, des responsables religieux, des « ex-extrémistes » qui constituent les relais de cette contre-communication en faisant jouer la crédibilité que leur position sociale leur confère *a priori*. Cette approche fait le pari que c'est en agissant sur ce que les gens pensent que l'on pourra modifier ce qu'ils font.

> Créer « une infrastructure institutionnelle ». Cette approche vise à créer un réseau de partenaires (police, autorités locales, travailleurs sociaux, services de santé, prisons, services d'aides à la jeunesse, etc.) afin d'évaluer de potentielles menaces à partir d'une connaissance d'individus pour lesquels cette mise en réseau permettrait de collecter et de faire partager des informations relatives à leur situation de vie. Les programmes parlent d'une approche « multi-agences ». L'« infrastructure institutionnelle » est une technique d'observation et de renseignement.

L'analyse de ces programmes montre que les approches préventives et curatives des pays occidentaux entendent « combattre l'islamisme » (le soigner) par l'utilisation d'une rhétorique psychologique et culturelle susceptible de bousculer les représentations et les valeurs du destinataire. Par exemple, ces programmes donnent un habillage scientifique à une notion aussi vaste que

l'emprise mentale. Cet objectif de lutte contre l'islamisme s'appuie sur une approche psychoéducative que l'on retrouve très classiquement dans la plupart des dispositifs sanitaires et sociaux traitant des comportements déviants.

Nous avons retrouvé ces techniques de prise en charge dans les établissements pénitentiaires où la prédominance pour l'approche cognitivo-comportementale est nette dans les programmes qui se mettent en place. Rappelons très vite que cette approche constitue une technique d'intervention qui préconise d'agir sur l'individu et ses mauvaises pensées. Pour ce faire :

- > *On propose de travailler* la dimension cognitive (c'est-à-dire qu'on ne dit pas à l'individu quoi penser mais on lui explique comment penser) ;
- > *On propose de travailler* la dimension émotionnelle (à partir de séances de gestion des émotions, de la frustration, de la colère) ;
- > *On propose de travailler* la dimension socio-professionnelle (non pas en proposant la perspective d'un emploi bien rémunéré et durable, mais en faisant appel à un intervenant spécialisé sur le thème de la construction de projet).

Dans les établissements pénitentiaires, deux types de publics sont potentiellement visés par ces programmes : les détenus incarcérés pour des faits de terrorisme islamiste ; des condamnés pour des faits de droit commun mais repérés comme radicalisés ou en voie de radicalisation.

Pour saisir le sens général des dispositifs de prévention et ne pas rester seulement focalisé sur la prison, il est intéressant également de prendre en compte d'autres programmes qui entendent créer les conditions de ce que nous appelons la sensibilisation extensive.

Ces programmes (qui n'excluent pas les premiers, ceux donc centrés sur l'individu, sa psychologie fragile et son éducation défaillante) proposent une extension du filet préventif en direction cette fois, non pas d'un individu, mais d'une communauté et des familles, c'est-à-dire à l'échelle d'une population. Cependant, nous verrons que ce ciblage s'exerce sur un type d'individu qui n'est pas choisi par hasard.

L'objectif principal de ces dispositifs consiste donc à impliquer des « communautés » pour les transformer en police communautaire et faire l'interface avec les pouvoirs publics.

Ces programmes forment des membres actifs au sein d'un partenariat local avec la police, dans la perspective d'une coopération dite « proactive ». Le mot « proactif » constitue l'élément phare de ces programmes. Il s'agit d'apprendre à des citoyens à réagir collectivement à des événements qui n'ont pas eu lieu mais dont on pense qu'ils pourraient se produire. Le travail en réseau, le rapprochement de la police et du citoyen consacrent cette proactivité policière pour surveiller plus particulièrement une partie de la population, en l'occurrence les musulmans et leur comportement.

Trois points les rassemblent :

1. Aider les parents (musulmans)³⁶ à éduquer les enfants au sein d'une société (occidentale) ;
2. Créer un système d'alerte au sein des familles pour permettre une prise en charge rapide des individus vulnérables dès les premiers signes de radicalisation ;
3. Responsabiliser et impliquer davantage les femmes pour rendre les discours extrémistes moins attrayants.

Au niveau européen, dans le travail de la prévention de la radicalisation en milieu ordinaire, les individus à risque sont donc les musulmans. L'effet de ciblage, formellement porté par les programmes, crée et réunit les conditions de leur stigmatisation³⁷.

Corrélativement au quadrillage de la population, la question de la dangerosité des individus se déploie, pas seulement à partir d'actes jugés répréhensibles par la loi, mais plus fondamentalement à partir de ce que sont les individus ou de ce que l'on suppose qu'ils sont.

C'est ce paradigme *repérage/dangerosité* que l'on retrouve en prison et qui s'incarne notamment par les grilles d'aide au repérage d'un risque de radicalisation violente pouvant être renseignées par tout personnel pénitentiaire (les surveillants, les personnels d'encadrement, de commandement et de direction, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation).

³⁶ Nous reproduisons à l'identique la manière dont ces points sont présentés dans les écrits officiels. Ainsi l'adjectif « musulman » apparaît bien entre parenthèses dans les textes pour préciser de quels parents il est ici question. Pour plus de détails, se reporter toujours au document suivant : Radicalisation Awareness Network (RAN), « Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'EU », *art.cit.*

³⁷ On peut, par exemple, se référer au programme PREVENT lancé au Royaume-Uni en 2007, suite notamment aux attentats de juillet 2005 dans le pays. Ce programme avait été reçu par la communauté musulmane comme un instrument d'espionnage et de répression.

► La « technique du triage »

Nous empruntons cette expression directement au philosophe Alain Brossat, qu'il explique comme suit :

« Pendant la première guerre mondiale, la médecine de guerre élabore la technique du triage. Celle-ci consiste à séparer les blessés sur le front en trois catégories : ceux que les médecins identifient sur le champ comme victimes de blessures si graves qu'ils ne peuvent être sauvés. A ceux-ci, on se contentera de dispenser des soins de réconfort, en attendant qu'ils meurent ; ensuite, ceux qui sont victimes de blessures, mutilations ou chocs graves, mais dont on pense qu'ils peuvent être soignés : après leur avoir dispensé les premiers soins, on les évacuera vers les hôpitaux de l'arrière où ils seront traités. La troisième catégorie est celle des blessés légers ; on leur administrera les premiers soins et ils regagneront l'arrière par leurs propres moyens pour se faire soigner ensuite, avant de retourner au combat, pour la plupart d'entre eux.³⁸

L'invention de cette technique du triage des blessés (avec ses critères d'évaluation de la gravité des blessures, ses routines, etc.) relève d'un principe de rationalisation de la médecine de guerre. Il s'agit de s'émanciper d'une pratique compassionnelle de la médecine, qui porterait à s'occuper en priorité des blessés les plus gravement atteints, à soulager d'abord ceux qui souffrent le plus, pour s'orienter en fonction d'un principe d'efficacité maximale, afin de sauver le plus grand nombre de vies – en apprenant donc à discriminer rigoureusement le sauvable du non sauvable, ce qui va être pris en charge pour tenter de le faire vivre, malgré tout, de ce qui va être abandonné à la mort ».

Alain Brossat met au jour la notion de tri dans le cadre d'une analyse du pouvoir biopolitique. Cette précision est importante car nous ne nous sommes pas engagés dans un cadre d'analyse biopolitique. Toutefois, son approche nous a permis de constituer une grille d'observation des terrains stimulante. En effet, les mécanismes et les techniques du triage ne sont pas une grille d'analyse mais une grille d'observation. Selon cette grille, et à partir de nos premières observations de terrain, nous relevons qu'il existe un tri qui consiste à séparer les radicalisés en trois grandes catégories : ceux qui sont condamnés pour des faits en lien avec la radicalisation ; ceux qui sont condamnés pour d'autres motifs mais qui

³⁸ Alain Brossat, « Triage, égalisation, modernité », *Passant* n°45-46, [juin 2003 – septembre 2003].

se seraient radicalisés en prison ; et ceux qui seraient en voie de radicalisation.

Ces grandes catégories sont subdivisées en sous-catégories donnant lieu à la construction d'une nomenclature permettant de créer un ordre parmi des justiciables à partir des profils suivants :

TIS : terroriste islamiste ; SUSP : suspicion de radicalisation ; APO : apologie du terrorisme ; RADIC : radicalisation du détenu ; RADIC-BO : radicalisation en bande organisée.

Ce tri est organisé et rationalisé à partir d'outils d'aide au repérage constitués par de nombreux *items* qui examinent des éléments de personnalité, de comportements, de fréquentations en détention. Dans l'absolu, ces items peuvent fonctionner pour n'importe quel détenu, comme par exemple :

- > « Adopte ou tente d'adopter une attitude de domination vis-à-vis des autres détenus »
- > « Se montre influençable par les autres détenus »
- > « Adopte une attitude de repli sur soi »
- > « Se trouve socialement isolé »
- > « A rompu avec son entourage »
- > « N'entretient pas de lien avec l'extérieur »
- > « Ne reçoit aucun soutien de l'extérieur »
- > « Apparaît intolérant à la frustration »
- > « Semble présenter une faible estime de soi », etc.

Ces *items* ne sont pas nécessairement spécifiques d'une radicalisation. Par contre ces éléments de personnalité sont croisés avec d'autres items qui, eux, ciblent des facteurs d'ordre religieux sans que ceux-ci ne soient spécifiés musulmans. Cependant, les notices d'utilisation des grilles spécifient, elles, très clairement, qu'il s'agit bien de facteurs musulmans :

- > Pour l'*item* : « Porte des signes ostensibles de sa confession », la notice donne comme définitions ou exemples, pour aider à remplir la grille : « porte la barbe, la djellaba ou le quemis ».
- > Pour l'*item* : « Détient des objets religieux », la notice précise : « possède un Coran, un tapis de prière, divers livres religieux, un calendrier des horaires de prière ».

> Pour l'item : « Tient un discours empreint de religion », la notice précise : « illustre ses propos de références au Coran, à Allah, aux préceptes de l'Islam ».

> Pour l'item : « Adopte une pratique religieuse rigoriste », la notice précise : « respecte scrupuleusement les cinq prières quotidiennes ».

> Pour l'item « Pratique des appels à la prière », la notice précise : « la chante à sa fenêtre à la façon d'un minaret », *etc.*

En soulignant l'omniprésence des caractéristiques musulmanes dans ces grilles, nous ne disons pas que l'islam n'a rien à voir avec le terrorisme. Nous ne disons pas non plus que l'islam contient en lui-même cette possibilité ni même qu'il est une cause, mais qu'effectivement c'est une des composantes du phénomène, ne serait-ce que parce que les individus impliqués s'en réclament.

Bien que nous parlions d'omniprésence, il faut préciser que ces grilles ne se contentent pas de collecter *seulement* des caractéristiques musulmanes. Elles sont dynamiques et donc ne partent pas d'une stigmatisation *a priori* de ces caractéristiques. Pourtant, le procédé demeure particulièrement ambivalent à l'encontre des détenus musulmans dans la mesure où, presque paradoxalement, ces grilles poussent automatiquement à des interprétations dépréciatives des éléments religieux recueillis dès lors qu'ils s'adjoignent à des caractéristiques sociales et de personnalité, communes pourtant à d'autres condamnés.

Dans ces conditions, l'effet de stigmatisation est difficilement évitable quelle que soit l'intention des agents.

Toutes ces caractéristiques participent d'un principe de rationalisation du repérage, lui-même venant au service d'une évaluation du risque/dangerosité.

Toutefois ces logiques d'action n'apparaissent pas avec la figure du *radicalisé*. Nous les trouvons à partir des années 1980 et elles se sont particulièrement développées avec une autre grande figure de la dangerosité représentée par le délinquant sexuel. En effet, la neutralisation et des formes d'évaluation s'appliquent déjà à cet individu ; mais pas de n'importe quelle manière (ou plus exactement pas dans le même sens) si nous comparons *délinquance sexuelle* et *radicalisation*. Avec la radicalisation, on effectue un pas supplémentaire dans la prédiction des comportements des individus pour répondre à la question insoluble qui est la suivante :

le crime existerait-il si l'on tentait de l'empêcher ? Avec les délinquants sexuels, l'évaluation cherche à détecter le risque de récidive qui pourrait exister chez celui que l'on a condamné pour ces faits ; on ne cherche pas à le repérer parmi la population pénale en général. Avec la radicalisation, c'est l'inverse. On cherche à repérer, avec d'autres techniques d'évaluation, d'éventuels ou de supposés radicalisés (ou en voie de) parmi la population pénale (cela ne vaut d'ailleurs pas que pour la prison dans la mesure où on le fait aussi dans la société). Et ce n'est pas du tout la même chose car cela appelle des approches différentes :

> avec le *délinquant sexuel*, on « gère des risques » c'est-à-dire qu'on construit des facteurs (statistiques) à partir de « gros sacs » de données pris dans la population condamnée ou soignée pour ces faits ; ce qui permet par la suite de situer l'individu par rapport à des facteurs types et de déterminer un profil ou niveau de risque de récidive.

> avec le *radicalisé*, on capte des individus et on construit des profils pour organiser leur mise à l'écart ; on constitue *a posteriori* des facteurs avec une liste qui s'abonde constamment ;

Un problème commun notable à ces deux figures du risque : des justiciables font l'objet de pratiques préventives et répressives qui portent de plus en plus sur la virtualité de leur comportement ; le délinquant sexuel au motif de sa récidive potentielle ; l'individu repéré comme étant en voie de radicalisation au motif d'un crime futur qu'il pourrait commettre ; la prison répliquant ainsi pour ce dernier cas – insistons sur ce point – la sensibilisation extensive que nous avons analysée dans la société ordinaire.

De manière générale, nous faisons l'hypothèse que ces dispositifs fonctionnent comme des opérateurs de ségrégation, d'exclusion, de proscription au sein des détentions, produits eux-mêmes par une double action des personnels : la production d'une intelligibilité pour circonscrire la radicalisation (dont la définition pour tous les acteurs est extrêmement floue) ; et ensuite la construction et la mise en place de moyens pour la gérer (renouvellement ou ajouts d'items, réunion pluridisciplinaire, synthèses écrites, grille d'entretiens, etc.).

► Poser le problème du risque comme principe d'exclusion

Le triage ne peut être interprété simplement comme une répartition différentielle d'individus ou de catégories. C'est fondamentalement, et en pratique, un geste « diviseur », c'est-à-dire un geste qui produit des décalages, des coupures, des fragmentations, des nouvelles lignes de séparation et de hiérarchisation à l'intérieur de la population pénale, et cela *nécessairement*³⁹.

Ce geste diviseur ne fonctionne pas que sur un seul mode : il se joue certes sur un registre répressif mais aussi de manière préventive avec notamment la mise en place de programmes spécifiques.

Par ailleurs, le recours à cette notion nous permet de comprendre en quoi les pratiques d'évaluation ou de repérage sont en fait contenues dans une forme politique d'exclusion sans que les intentions individuelles des agents soient sous-tendues par ce qui pourrait être dénoncé, à tort, comme relevant d'une pensée basée uniquement sur des préjugés dépréciatifs portés par tel groupe social contre tel autre, ou encore en direction de mauvaises habitudes communautaires. Dans les entretiens, les personnels rapportent tous des expériences d'évaluations et d'observations contradictoires et inconfortables dans lesquelles ils sont pris, et dont ils ont pleinement conscience.

Autrement dit, la lecture des pratiques en termes de « geste diviseur » montre que les dispositifs d'évaluation ne sont pas « neutres ». Mais qu'il s'agit de techniques structurellement complexes qui dépassent les pratiques singulières des agents et qui finissent – malgré tout – par produire des formes particulières de stigmatisation et d'exclusion. L'économiste François-Xavier Albouy exprime singulièrement la même chose lorsqu'il écrit qu'identifier un risque, « c'est souvent dresser une nouvelle barrière : plus ou moins justifiée, plus ou moins rationnelle, plus ou moins durable aussi ». Et d'ajouter aussi que « ces exclusions peuvent être individuelles ou collectives et frapper systématiquement certains groupes ou certaines collectivités »⁴⁰.

³⁹ Ce principe de fonctionnement par ce que nous appelons un « geste diviseur » constitue sans doute une des composantes de l'État moderne ; en tout cas ce n'est absolument pas une forme de gouvernabilité nouvelle dans la mesure où nous pourrions remonter jusqu'à Saint-Louis pour en trouver le déploiement. Par exemple, la manière dont Louis IX régule la prostitution est exemplaire de ce mode de conduite de la population par, tour à tour, des gestes d'exclusion, de répression puis par l'ouverture de lieux de réhabilitation et de reclassement de ces personnes jugées indésirables.

⁴⁰ François-Xavier Albouy, « Principe de précaution, prévention et assurance », *Revue d'économie financière*, année 2005, pp. 27-38.

► *Neutraliser des dangers ; fixer des populations inutiles ou agitées*

Dans le domaine des politiques pénales, et presque consécutivement dans le traitement de la radicalisation, nous relevons deux éléments qui marquent une sensibilité spécifique au thème de la sécurité :

> le premier élément, nous le rapportons au précautionnisme social⁴¹. « *Il faut défendre la société* » pour reprendre les mots de Foucault⁴², et pour ce faire, il faut aussi anticiper sur le contrôle des comportements susceptibles de générer tels ou tels effets à partir des intentions qu'on leur prête. Par exemple, la prise en charge pénitentiaire des délinquants sexuels s'organise actuellement autour de l'idée selon laquelle il serait « scientifique-ment » possible de définir un niveau de risque de récidive chez le condamné (notamment à partir des techniques actuarielles et des évaluations qu'elles permettent). Or, non seulement les critères sur lesquels reposent les outils actuariels ne sont jamais questionnés mais la grille de lecture que propose ce type d'approche délaisse les variables politique et sociale constitutives du crime et, conséquemment, les conditions de son traitement pénal et social. La même remarque s'applique à la radicalisation et aux grilles d'aide au repérage d'un risque de radicalisation violente.

> le second élément se raccroche au tournant « criminologique » que prennent des professions en lien avec le contrôle et le suivi de justiciables. L'exemple le plus accompli en la matière est celui des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Officiellement redéfinis comme des experts criminologues⁴³ (par opposition à la figure du travailleur social), leur vocation ultime s'attache désormais à la prévention de la récidive, supposant de leur part une évaluation du comportement des probationnaires. On comprendra que l'accentuation de cette dimension du contrôle (ou plus exactement de ce positionnement sur le volet sécuritaire) implique des techniques particulières d'observation et de suivi (techniques actuarielles de prédictions, techniques cognitivo-comportementales de gestion du passage à l'acte et de travail sur les compétences sociales, etc.). Dans ce

⁴¹ Nous renvoyons à ce sujet à l'ouvrage suivant : François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, *Le principe de précaution*, Paris, PUF, 2009.

⁴² Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, Cours au Collège de France (1975-1976), Paris, Gallimard-Seuil, 1997.

⁴³ Grégory Salle, « Théorie des champs, prison et pénalité. Vers la construction du « champ pénitentiaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016/3 (N° 213), pages 4 à 19.

contexte, les grilles de mesure statistique pour catégoriser des justiciables selon leur risque de récidive exercent un puissant pouvoir de séduction, dans un monde imprégné de l'idéal instrumental de la science. Par ailleurs, cette gestion par les risques s'applique préférentiellement aux groupes sociaux les plus défavorisés dont les condamnés, quels qu'ils soient, font presque toujours partie⁴⁴.

➤ « Le futur est déjà dans le présent » : anticiper l'imprévisible

Si la prédiction des crimes n'a pas atteint en Europe le degré de sophistication que les États-Unis et le Canada connaissent aujourd'hui⁴⁵, il n'en reste pas moins que le déterminisme prédictif est présent dans les logiques qui organisent les pratiques de contrôle des justiciables. En tout cas, la réalité s'en approche peu à peu à partir de l'usage de différentes techniques. Par exemple, le documentaire *Pre-crime* de Monica Hielscher et Matthias Heeder⁴⁶ montre bien que prédire un crime et l'empêcher d'avoir lieu n'est plus de la science-fiction aujourd'hui. Autre part, Antoine Garapon et Jean Lassègue confirment nettement l'arrivée, sinon l'avènement, de la prédiction du comportement en France :

« Cette pratique américaine, contre laquelle la France aurait tort de se croire prémunie car elle s'est engagée dans une voie analogue avec le diagnostic à visée criminologique (DAVC), revient sur des siècles de doctrine pénale qui exigeaient de se concentrer sur l'acte commis, seul motif déclaré de la punition. Le droit pénal postrévolutionnaire voulait se démarquer de l'idée que l'Ancien Régime se faisait du « gueux », c'est-à-dire d'un individu déjà condamné par

⁴⁴ Sur les profils sociologiques de ceux qu'on enferme, voir notamment Philippe Combessie, *Sociologie de la prison*, *op.cit.*

⁴⁵ Si nous parlons d'un degré de sophistication pour certaines techniques (notamment celles qui reposent sur le traitement d'algorithmes par ordinateur), nous pouvons parler, pour d'autres, d'un degré de mystification plus directement assumé. La psychologue canadienne Joanne-Lucine Rouleau (Centre d'étude et de recherche de l'université de Montréal) pratique la pléthysmographie pénienne pour prédire le risque de récidive des délinquants sexuels. Seuls dans une pièce, les sujets portent un anneau élastique et conducteur autour du pénis qui mesure leur érection face à des personnages virtuels – les psychologues experts parlent plus exactement d'une « réponse érectile » (sic). Cette pratique d'évaluation et de contrôle est courante au laboratoire de recherche *Applications de la réalité virtuelle en psychiatrie légale*, de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

⁴⁶ Le documentaire suit les dernières expérimentations de la police, aux États-Unis, en Angleterre et en Allemagne où l'on essaie de prédire les crimes avant qu'ils n'adviennent. Par exemple, des individus pourront être suspectés, selon des critères discrétionnaires, d'être des criminels en puissance. L'agrégation de données multiples passées au tamis de logiciels informatiques très puissants se veut une mesure « objective » du risque d'un passage à l'acte. Mais tout cela est sans compter le fait que ces algorithmes produisent des modèles à partir des données qu'on leur fournit, c'est-à-dire que lorsque ces données contiennent des biais, l'algorithme les reproduit.

sa pauvreté et son appartenance de classe, dira-t-on au XIX^e siècle. La condamnation fondée sur les données revient donc en arrière en aboutissant à un résultat analogue : une manière, maquillée par les chiffres, de consacrer les préjugés comme sous l'Ancien Régime. L'acte est de nouveau happé par le comportement, et le comportement par la classe sociale ou les convictions mortifères (terrorisme). Il faut voir là une régression pure et simple »⁴⁷.

La différence d'intensité dans la mise en œuvre et l'utilisation des systèmes de surveillance entre l'Europe et l'outre-Atlantique peut difficilement servir d'euphémisme à la menace qui s'installe progressivement dans les discours de la politique criminelle et les pratiques de prise en charge des condamnés. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, au cours de ce travail, de parler préférentiellement d'une réflexion sur l'intention de prédiction, pour marquer le fait que nous ne puissions pas encore, *stricto sensu*, en France, parler d'une prédiction dure armée de logiciels statistiques et d'ordinateurs. Toutefois, comme nous l'avons vu supra avec les outils de détection de la radicalisation appliqués dans le champ pénitentiaire, l'intention de prédiction n'est pas une vue de l'esprit. Cette intention apparaît déjà dans des pratiques et dans des outils qui lui donnent forme, adossée à une rhétorique douce et prévenante dont il convient d'en dire quelques mots.

► *Atténuer l'importance des outils pour mieux les diffuser : la stratégie d'implantation*

Les promoteurs des outils d'évaluation et de mesure mobilisent un discours particulier pour atténuer la portée stigmatisante des outils et, par voie de conséquence, pour augmenter les chances de leur acceptation par les futurs utilisateurs, en rassurant. En effet, en montrant qu'ils envisagent explicitement la critique de ces outils et leurs limites, cela leur permet, dans le même temps, d'augmenter la légitimité de leur démonstration en se posant comme des experts lucides et précautionneux. Osons dire que d'une certaine manière cette stratégie de communication est un « classique » du genre : rassurer les futurs utilisateurs (consommateurs) en vantant le produit sur ses performances tout en dédramatisant son importance. L'analyse des formations à la pratique des outils d'évaluation du risque de passage à l'acte (ou de « radicalisation »)⁴⁸ est révélatrice de cette stratégie : par exemple, un formateur de

⁴⁷ Antoine Garapon et Jean Lassègue, *Justice digitale*, Paris, PUF, 2018, pp. 256-257.

⁴⁸ Nous avons travaillé ici sur un corpus de formations à ces outils que nous nous sommes procurés auprès de l'un de nos interlocuteurs qui avait suivi ce type de formation au moment de notre enquête de terrain.

personnels de l'administration pénitentiaire explique aux participants que « prédire l'avenir est une activité qui demeure hasardeuse », c'est-à-dire que « les outils disponibles ne permettent pas de prévoir avec certitude quels condamnés pourraient passer à l'acte ou se radicaliser ». Si cette formulation contient déjà en creux le positionnement de celui qui la tient, pour brouiller les pistes, on sophistique la présentation : « évaluer n'est pas prédire » indique l'un des supports de la formation. Les concepteurs et promoteurs de ces outils anticipent les craintes des utilisateurs, comme celles souvent entendues dans les entretiens menés auprès des CPIP ou des binômes PLAT (Plan de lutte antiterroriste) concernant le fait « de faire rentrer des gens dans des cases » et d'être « déresponsabilisé » dans sa pratique professionnelle. Les formateurs relativisent donc la portée des outils pour produire chez les praticiens ce type de discours, par exemple :

« La question de l'évaluation ou de la détection même, concerne la partie principale de notre mission. Bien sûr, nous appréhendons ces outils (l'interviewée fait donc référence, dans cet échange, aux outils d'évaluation dans leur généralité) avec beaucoup de prudence ; il ne s'agit pas d'utiliser l'outil pour l'outil. Ce n'est qu'un support pour nous, une aide éventuellement pour mieux construire nos interventions. Si vous voulez, l'outil dit bien son nom : ce n'est qu'un moyen, un support... » (Psychologue, binôme PLAT)

Ce qui caractérise l'entrisme de ces techniques, c'est justement l'intériorisation pas les acteurs de la prudence avec laquelle ils disent s'en servir. C'est aussi la reprise du discours des formateurs sur ces outils qui met en avant des intérêts liés à la démarche pluridisciplinaire, à la transparence des processus de décision, et aux débats qu'ils permettraient. Par exemple, ces outils d'évaluation sont présentés comme permettant de véritablement valoriser le savoir-faire des professionnels en leur adossant des repères criminologiques et en mettant à leur disposition les résultats des travaux scientifiques les plus contemporains. On affirme aussi que l'évaluation de l'individu conserve sa dimension clinique et que l'intérêt à l'utilisation de ces instruments est de rendre finalement plus transparents les processus de décision en suscitant la discussion et les échanges entre cliniciens et professionnels. Ce discours promotionnel abrase totalement les dualismes qu'il alimente pourtant, comme l'explique cette CPIP en charge de la radicalisation :

« Je suis en permanence dans le doute : je doute de mon expertise sur la question, surtout par rapport à un manque de formation sur le sujet, mais je doute aussi sur ce que permettrait la formation sur la radicalisation et les outils de détection dont il est question. Au fond, qui a raison et qui dit et voit vrai avec tout ça ? Du coup, dans ma pratique, je suis toujours face à un double écueil : si je désigne celui qui ne l'est pas, il y a évidemment un risque de stigmatisation ; si je rate celui qui l'est, il y aura une attribution de responsabilité en cas de pépin » (CPIP, maison d'arrêt)

Pris en quelque sorte entre le marteau et l'enclume, cet agent CPIP exprime les difficultés qui sont les siennes dans la mission de surveillance et de contrôle qui lui est confiée. Autre part, un psychologue binôme ne dit pas mieux : « Tenir une position d'expert sur les intentions des détenus et une position d'accompagnement, pour moi, c'est totalement incompatible ». Le regard scientifique aseptisé qui soutient l'évaluation/détection et le projet politique sécuritaire auquel il se plie sont constitutifs de cette nouvelle rationalité à l'œuvre dans les dispositifs de prise en charge de la radicalisation. Le philosophe Michael Foessel offre une belle analyse de cette technologie de gouvernement par l'usage de la science à des fins sécuritaires :

« Les mesures sécuritaires s'inscrivent dans un projet qui est celui de la maîtrise aboutie du monde, comme si des technologies électroniques devaient tendanciellement se substituer aux évaluations humaines de la menace. Ainsi qu'on le voit avec la biométrie, le rêve sécuritaire est un rêve d'abolition de la contingence dans lequel les identités individuelles sont réduites à des paramètres constants et infalsifiables. La crainte, peut-être parce qu'elle n'est plus celle de Dieu, n'apparaît plus à la source d'un renoncement à la toute-puissance. Elle est plutôt d'un nouveau fantasme de perfection : celui d'un monde régulé par des informations dont il n'est plus permis de douter puisqu'elles sont avalisées par la science »⁴⁹.

« Nourrir un espoir raisonnable » – pour le dire comme un formateur à l'évaluation – de contrôler ici des justiciables à partir d'une bonne gestion du risque d'extrémisme violent reposant sur l'attribution d'une côte de sécurité adéquate aux détenus, répond au fantasme de perfection évoqué par Foessel. Toutefois, pour crédibiliser l'intention prédictive, nous retrouvons de nouveau l'argu-

⁴⁹ Mickael Foessel, *Etat de vigilance : critique de la banalité sécuritaire*, Lormont, Éditions Le Bord de l'eau, 2010, p.136.

ment qui consiste à prendre des précautions sur cette intention comme l'indique la notice suivante d'un outil :

« Les évaluations du risque d'extrémisme violent comme l'EREV-2 peuvent montrer la validité conceptuelle, mais toute attente concernant une validité prédictive complète dénote une incompréhension fondamentale de la nature de l'extrémisme criminel violent. **Il est impossible d'obtenir une prévisibilité statistiquement valable⁵⁰**, car les individus sans déficit cognitif qui sont motivés par une idéologie peuvent modifier leur intentionnalité et leurs actions à volonté, en fonction des capacités et des possibilités. Par conséquent, le protocole d'évaluation recommandé pour ces individus sous surveillance n'est pas une évaluation unique. Il est nécessaire d'utiliser un protocole d'évaluations répétées au fil du temps afin de surveiller les changements par rapport au comportement de base. On reconnaît que cela nécessite beaucoup de temps. L'EREV-2 peut aider à déterminer l'ordre de priorité des nombreux cas possibles sous surveillance. **Pour ceux qui se trouvent en milieu carcéral, les évaluations du risque des extrémistes violents sont effectuées à des moments déterminés aux fins de classification, de placement, d'examen de la progression et de la prise de décisions en matière de mise en liberté anticipée.**

Les définitions normalisées, systématiques et critérielles incluses dans l'EREV-2 permettent une comparaison des mesures répétées auprès des individus sous surveillance. **L'application répétée de l'outil aide à déterminer un niveau de risque croissant, décroissant ou stable chez l'individu ».**

Les notices de présentation des outils, les discours des formateurs et des promoteurs qui les accompagnent jouent sur l'ambiguïté : s'il ne s'agit pas d'imposer une prévision statistique d'un comportement futur à partir d'une seule évaluation, expliquent-ils, il s'agit au contraire de produire une évaluation du risque répétée au fil du temps pour guider ou orienter la prise de décision en matière de mise en liberté. Autrement dit, on ne peut pas prévoir, mais on peut rendre probable à partir de la détermination d'un niveau de risque. Or, comme l'explique Ayse Ceylan, « ces méthodes peuvent être efficaces dans des situations déjà connues, mais leur efficacité est mise en doute dans l'incertitude, en raison de l'impossibilité de réduire une situation à un groupe de cas similaires »⁵¹. Quand l'objet

⁵⁰ C'est nous qui soulignons.

⁵¹ Ayse Ceylan, *art.cit*

focal – la radicalisation – est insaisissable (partie 1), on voit bien la difficulté pour les agents pénitentiaires de devoir fixer l'insaisissable. Néanmoins, cette velléité d'une lecture du futur est une façon de rationaliser la compréhension de l'inconnu en donnant un sentiment de contrôle sur l'incertitude :

« C'est le flou qui domine. C'est une réalité complètement vaporeuse pour les surveillants, comme pour nous et pour tous. C'est presque mystérieux. Tout le monde en parle mais personne ne l'a vraiment vu (l'interviewé parle du détenu « en voie de radicalisation » ou « *radicalisé* »). C'est un peu l'impression que tout ça donne au final. Du coup, les outils de détection ou de repérage peuvent peut-être apporter l'accroche nécessaire pour pouvoir agir ; et à la fois nous sommes assez nombreux à être sceptiques par rapport à ça... » (CPIP, maison d'arrêt)

Beaucoup d'entretiens réalisés auprès des CPIP et des surveillants pénitentiaires adoptent ce registre d'un « quelque-chose » qui semble exister mais qui demeure impalpable, inatteignable rationnellement. Un directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP) attire notre attention sur le côté absolument paradoxal auquel conduit la thématique :

« Il existe beaucoup de confusions sur cette mission de la prévention de la radicalisation violente [...]. Par exemple, ce qui vient nous compliquer la tâche, c'est que l'on nous dit qu'il y a ceux aussi qui ont une dangerosité criminologique importante, qui sont impliqués dans du grand banditisme. Est-ce qu'il ne faudrait pas les voir aussi ? Là, moi, ça m'interpelle un peu. C'est vrai qu'il y a peut-être parfois des grosses imbrications entre grand banditisme et terrorisme, c'est sûr, mais nous sur les terrains, comment va-t-on gérer tout ça ? » C'est un peu la question des limites de la radicalisation et de comment on gère les informations. » (DPIP, maison d'arrêt)

Pour dire les choses plus brutalement eu égard aux entretiens et observations conduits, avec la radicalisation dans les prisons, il ne se passe pas grand-chose pour ainsi dire et pourtant cela n'empêche pas de prendre des séries de décisions au quotidien. Presque tous les acteurs rencontrés sur les terrains d'enquête oscillent, dans leur discours, entre la nécessité d'agir, de faire quelque-chose pour enrayer un phénomène qu'ils ne définissent pas (ils estiment avoir une forme de responsabilité à l'égard de la société dans le traitement du problème) , mais sans savoir non plus auprès de quel(s) type(s) de détenu(s) précisément intervenir

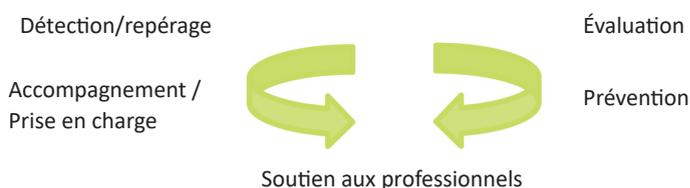
pour ne pas prendre le risque de fabriquer des faux-positifs et créer ainsi les situations redoutées.

➤ *Rendre probable les comportements pour légitimer leur prise en charge*

Dans ces conditions, « rendre probable » des comportements devient la catégorie majeure du pouvoir qui s'exerce au sein de ce grand dispositif de contrôle et qui correspond à une modalité de gestion forte qui irrigue aujourd'hui des segments aussi divers que ceux qui concernent la prévention des risques routiers, la santé, la consommation ou, pour ce qui nous intéresse ici, la délinquance. De manière générale, le traitement ou la prise en charge des individus par des niveaux de risque conduit à la formation d'individus gérables. Pour rendre probable tel ou tel comportement, il faut ainsi jouer corrélativement sur deux niveaux :

1. améliorer les pratiques disciplinaires et de surveillance,
2. faire progresser les savoirs.

En matière de traitement de la radicalisation, nous avons rencontré ces deux points à partir des agencements de pratiques présentés par une psychologue d'un binôme PLAT qui propose, lors d'un entretien collectif⁵² portant sur les dispositifs de prise en charge, le schéma explicatif suivant :



La psychologue décrit une dynamique complexe en jeu dans le dispositif du traitement de la radicalisation ; dynamique qui dépasse les murs de l'établissement pénitentiaire pour s'inscrire plus largement avec les personnels de probation du milieu ouvert, mais aussi avec tous les acteurs partenaires concernés par le problème comme la DGSI/DGSE, les douanes, la police, la gendarmerie, etc. soulignant ainsi l'étendue du dispositif de surveillance, en tout cas son irréductibilité au seul contexte pénitentiaire.

⁵² Entretien de recherche conduit dans un établissement pénitentiaire de la région parisienne auquel participaient les acteurs suivants : le directeur de l'établissement, un officier du renseignement pénitentiaire, un DPIIP, le psychologue du binôme PLAT de l'établissement.

Par ailleurs, si les propos qui accompagnent les explications du schéma portent massivement sur les questions de la détection et du repérage, sur la nécessité de recueillir le maximum d'informations entre tous (et pour ce faire elle insistera comme beaucoup sur l'importance du pluri-partenariat), la psychologue relègue au second plan la question de la réinsertion des justiciables qui n'arrivera, d'ailleurs, que sous l'impulsion de nos questions. C'est dire l'importance des enjeux liés avant tout au repérage et à la détection plutôt qu'à ceux liés à une quelconque forme de (ré)insertion professionnelle et sociale des condamnés. Ceci étant, nous ne disons pas non plus que cette dernière dimension est totalement oubliée par les personnels. Simplement, elle n'occupe pas dans le matériau de recherche une place prépondérante. L'heure est avant tout aux questions d'anticipation et de prévision du risque.

► *Un panoptique graphique*

Rappelons une nouvelle fois l'axiome puissant sur lequel repose tout le dispositif de repérage du risque de radicalisation : on ne condamne pas, on ne juge pas⁵³ seulement l'individu pour ce qu'il a fait, mais bien plutôt pour ce qu'il est, ou que l'on suppose qu'il est, ou qu'il pourrait être.

« En introduisant le concept de dangerosité, en réalité dès 1958 avec la modification des questions posées à l'expert psychiatre, le droit pénal semble être passé « du problème juridique de l'assignation de la responsabilité » à celui de savoir si l'individu est une menace pour la société »⁵⁴.

Dans ces conditions, il ne s'agit plus tant **d'identifier et de punir** des auteurs d'atteintes aux biens ou aux personnes, pour le dire dans un vocabulaire plus juridique, que **d'identifier et neutraliser**, le plus en amont possible, des individus estimés dangereux. Ce type de raisonnement organise les pratiques que nous avons observées dans les établissements pénitentiaires ; il est à la base des dispositifs de détection et de leur logique.

Pour mieux saisir comment se construit le discours sur l'anticipation des risques, nous reproduisons ci-dessous une partie du document concernant le dispositif de repérage du risque de radicalisation tel qu'il est présenté dans le cadre du plan de lutte anti-terrorisme au mois de janvier 2017⁵⁵. L'objectif est de proposer aux

⁵³ Au sens de porter un jugement évaluatif.

⁵⁴ Bruno Dreyfus, *Regard contemporain sur la défense sociale nouvelle* de Marc Ancel, Paris, L'Harmattan, 2010, p.149.

⁵⁵ DAP/DP PLAT/Janv.2017

agents pénitentiaires une détection des risques de radicalisation en détention et de pouvoir alimenter en information le cas échéant les directions, les magistrats, les états-majors de sécurité départementaux, les préfetures et les services du ministère de l'Intérieur.

Repérer, non pas évaluer

- > Pas d'exhaustivité des signaux faibles ou forts à repérer
- > Efficacité réside essentiellement dans la pluridisciplinarité et le croisement des regards
- > Cette démarche ne constitue en aucun cas une évaluation des personnes détenues concernées (qui nécessite des outils spécifiques, un temps relativement long et des équipes formées)

Repérer quoi : les phénomènes de radicalisation violente

- > La notion de radicalisation violente est entendue comme un processus d'identification personnelle ou collective à des idées politiques ou politico-religieuses extrêmes, menant à la volonté de transformer la société par la violence (définition du Guide européen des bonnes pratiques, juin 2008, reprise par le bureau du renseignement pénitentiaire).

Repérer qui : un public aux profils multiples

- > Des personnes détenues susceptibles d'être vulnérables et perméables à un discours radical
- > Des personnes détenues qui présentent des risques de passage à l'acte violent fondé sur un motif politico-religieux
- > Des personnes détenues qui font de la propagande en faveur d'un extrémisme violent
- > Des recruteurs de djihadistes
- > Des personnes qui cherchent à se dissimuler (s'agissant de cette dernière catégorie, c'est davantage une démarche d'évaluation qui permettra éventuellement de les révéler)

Repérer, pourquoi ?

- > Pour alimenter **le travail du renseignement pénitentiaire⁵⁶**, chargé du suivi notamment des personnes détenues écrouées pour des faits de terrorisme, mais également des personnes dé-

⁵⁶ En gras dans le document

tenues pour d'autres faits, qui présentent un danger pour la sécurité des personnes et des établissements, pour des risques de passages à l'acte violents en détention ainsi qu'à leur sortie de détention

> Pour **permettre une prise en charge adaptée des personnes détenues repérées** : favoriser la détection la plus précoce possible du processus de radicalisation violente et décider, en équipe pluridisciplinaire, de la mise en œuvre d'un parcours de détention comprenant tant des mesures de gestion de détention que des modalités de prise en charge (cf. note du 2 août 2016 relative à la gestion et à la prise en charge des personnes détenues repérées comme radicalisées ou en voie de radicalisation dans les établissements pénitentiaires)

> Permettre **une gestion globale et autant que faire se peut, cohérente**, des 390 TIS⁵⁷ et des 1330 détenus identifiés comme radicalisés

À la lecture de ces éléments, et toujours par rapport à la même constante : l'imprécision des termes et formules mobilisés (« des personnes détenues susceptibles d'être vulnérables », « pas d'exhaustivité des signaux faibles ou forts à repérer », « de la propagande en faveur d'un extrémisme violent », etc.), nous pourrions penser que les agents pénitentiaires seraient conduits à repérer, dans ces conditions précises, et sous l'effet politique d'une exigence de résultats d'ordre sécuritaires, un nombre important d'individus. Or, il n'en est rien. L'effet produit n'est pas celui-ci. Bien au contraire pouvons-nous dire.

⁵⁷ TIS pour terrorisme islamiste dans la classification pénitentiaire.

Le trombinoscope de sécurité : SUSP, RADIC, TIS et APO⁵⁸

Pour augmenter l'effet d'une « expertise » précise autour du repérage, les agents pénitentiaires proposent un listing particulièrement restreint de détenus réputés potentiellement dangereux ou à risque. Autrement dit, on peut penser que la restriction du nombre de candidats retenus sur ces listes contrebalance le flou des définitions en montrant que l'on ne retient que ceux qui le seraient « vraiment ». En dépit de la lâcheté des termes, il s'agit de (se) convaincre qu'on ne choisit pas fortuitement. Pour ce faire, le dispositif de l'évaluation pluridisciplinaire passe au crible des discours, des faits et gestes de justiciables. Les différents personnels pénitentiaires rapportent ainsi un certain nombre d'éléments et procèdent, le cas échéant, à la séparation des détenus perçus comme « à risque » d'avec le corps commun de la population pénale pour les nommer et classer ensuite selon des catégories reçues par un savoir à tout dire. Toutefois, le fait le plus marquant à la lecture des dossiers renseignés, entre autres, par cette commission, est la grande lassitude qu'ils procurent aux lecteurs extérieurs que nous étions. En effet, nous avons compulsé l'ensemble des dossiers des détenus désignés par les trombinoscopes de sécurité pour décider assez vite d'abandonner leur potentielle exploitation dans le cadre de nos analyses. Les comptes rendus d'évaluation pluridisciplinaire mettent en scène des éléments sans valeur heuristique particulière, allusifs au quotidien tel qu'il est possible de l'imaginer dès lors que celui-ci est pris dans des vies recluses.

Toujours dans la lecture de ces dossiers, il n'y a pas de connexion logique entre certains événements de vie qui y sont rapportés. On remarque plutôt une seule juxtaposition de « petits faits » retenus sans doute simplement par l'exigence liée à ce type d'exercice où il s'agit de rendre compte de la teneur d'existences minuscules. Bien sûr, la nature même de ce matériau n'est pas liée aux compétences d'écriture des acteurs chargés de les alimenter en informations. L'organisation du travail, les nombreux dossiers à traiter, les tâches complexes et diverses auxquelles doivent faire face les professionnels chaque jour, la structure même des outils et supports qu'ils manipulent, produisent cet état de fait. Ce qui nous intéresse ici est plutôt de souligner la nature ordinaire – presque

⁵⁸ Nous rappelons ici les acronymes : SUSP : suspicion ; RADIC : radicalisation ; TIS : terrorisme islamiste ; APO : apologie terrorisme. Toujours dans cet établissement, hormis 3 justiciables condamnés pour des faits faisant l'objet d'une qualification liée au terrorisme, le trombinoscope dont il est question concerne 26 autres justiciables dits de droit commun ayant éveillé l'attention de l'administration pénitentiaire sur un effectif total d'un peu plus d'un millier de détenus.

anodine – des éléments rapportés.

Voici quelques extraits illustratifs pris dans l'un des dossiers concernant, pour notre exemple, un condamné TIS :

Extrait 1

« Au niveau religieux, Monsieur X se définit comme une personne musulmane pratiquante. Il reconnaît qu'en raison de son activité professionnelle, il n'était pas vraiment assidu dans ses pratiques. Rapidement, il nous indique que son incarcération l'a aidé à l'être davantage, sans pour autant qu'il soit en faveur d'une pratique rigoriste de l'islam. Une certaine tristesse découle de son discours lorsqu'il aborde ses rapports avec les femmes. Il semble regretter son épisode Syrien ». (Éléments transmis par le CPIP).

Extrait 2

« Monsieur X a accepté tous les entretiens proposés. Même s'il est peu prolixe, il produit un effort d'explication et de prospection qui le conduisent à se questionner sur son histoire personnelle. Monsieur X a manifesté une grande émotion lorsqu'il a évoqué le décès de sa sœur. Monsieur X pratique « mieux » la religion depuis qu'il est incarcéré même s'il refuse de lire les livres religieux. Il explique cela par le temps libre dont il dispose ». (Éléments transmis par l'éducateur spécialisé).

Extrait 3

Monsieur X s'est montré respectueux du cadre comme de son interlocuteur. Conciliant et investi, les entretiens ont pu s'effectuer à base d'échanges riches à travers lesquels s'entrevoyait une base de réflexion personnelle qu'il serait pertinent de renforcer. (Éléments transmis par le psychologue).

Extrait 4

Il transparait chez Monsieur X un point de vulnérabilité qui se manifeste par une certaine sensibilité à des situations ayant trait à l'exclusion et/ou rejet, pouvant influencer ses raisonnements et comportements – (*n'est-ce pas là, entre autres, une des caractéristiques potentiellement observables chez n'importe quel individu pris en situation d'exclusion justement ?*) –. Aussi, il apparaît une difficulté à se détacher du regard d'autrui et une difficulté de gestion de la distance relationnelle, les liens de trop grande proximité pouvant altérer son autonomie. (Éléments transmis par le psychologue).

Extrait 5, etc.

Les facteurs de protection principaux sont sa famille et son commerce dans la boucherie qu'il tient absolument à gérer dès sa libération. Les craintes peuvent se trouver au niveau de sa vie personnelle, qu'il appréhende : il a peur de ne pas pouvoir trouver une femme pour un projet de vie. (Éléments transmis par le pôle de détention).

Bref, tous les dossiers consultés lors de notre enquête adoptent le même style : minutieux dans la forme mais superficiel dans les contenus. Ce qui contrastera fortement avec les discours et les analyses des situations livrés aux chercheurs dans le cadre des entretiens où les personnels ont systématiquement développé des analyses étayées en lien avec leurs contextes d'actions (prochaine partie, « Les savoirs locaux »).

L'observation directe des Commissions Pluridisciplinaires Uniques (CPU) dédiées à la radicalisation n'apportent pas davantage d'éléments. Celles auxquelles nous avons assisté mobilisent des récits où l'ordinaire de la vie carcérale est succinctement évoqué pour les cas examinés. Au résultat, la radicalisation ne se traite pas à la CPU : c'est l'élément majeur qui ressort de ce détour par les dossiers et leur mise en récit lors de ce type d'instance.

En creux, cela apporte une information importante pour comprendre le processus de désignation de la figure du *radicalisé* : ce sont les outils de repérage inventés pour y parvenir qui distinguent l'individu à surveiller par le croisement des deux dimensions analysées supra (éléments de vie carcérale croisés à la dimension d'une pratique religieuse musulmane; les éventuels excès d'anormalité apparaissant par ce procédé). Or, le croisement de ces deux dimensions par ces outils (et surtout, conséquemment, l'effet que ce croisement produit) n'apparaît pas conscientisé dans les discours. Ce sont les outils qui, seuls, établissent ce type de connexion et produisent un effet de véridiction. Le hiatus entre l'effet de désignation direct sous-tendu par l'outil et la variabilité des discours dans ce qu'ils décrivent met au jour l'effet puissant d'instrumentation des dispositifs de repérage, c'est-à-dire qu'ils détiennent une force d'action propre qui crée des effets de vérité et d'interprétation du monde qui sèment le trouble chez les praticiens. En analysant la

question de la place des instruments d'action publique⁵⁹ dans les modes de gouvernement, Pierre Lascoumes dégage trois effets propres des instruments⁶⁰ :

L'instrument crée des effets d'inertie qui assurent la robustesse d'une question ou d'une pratique et offrent beaucoup de résistance aux pressions extérieures (conflits d'intérêt entre acteurs-utilisateurs, pressions hiérarchiques ou politiques) ;

L'instrument est aussi producteur d'une représentation spécifique de l'enjeu qu'il traite ;

Enfin, l'instrument induit une problématisation particulière de l'enjeu dans la mesure où il hiérarchise des variables et peut aller jusqu'à induire un système explicatif.

L'analyse de Pierre Lascoumes sur l'instrument d'action publique, à laquelle nous rapportons les dispositifs d'évaluation et de repérage de la radicalisation, étaye cette idée dont nous essayons de tirer le fil depuis le début, d'un artefact du *radicalisé* produit par les instruments de repérage et les rationalités politiques qui les sous-tendent.

Au terme de cette deuxième partie, deux points peuvent être rassemblés :

L'analyse des dispositifs de prévention de la radicalisation nous permet de comprendre comment s'organise une prise de pouvoir sur des individus identifiés à une communauté, sur laquelle s'applique une forme d'étatisation du psychologique et du culturel, sur fond de prises en charge qui font apparaître des lignes nouvelles de séparation, de fragmentation entre des groupes d'individus.

Mais plus encore, nous affirmons que la duplicité du système des prises en charge entre punition (aggravation des peines et dégradation du droit applicable à leur exécution) et réhabilitation⁶¹, adossé aux pratiques de subdivision des individus, signe-là la réussite de

⁵⁹ Pierre Lascoumes définit un instrument d'action publique « comme un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur ». Pierre Lascoumes, « La gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, 13-14, 2004.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Du type, par exemple, des Programmes de Prévention de la Radicalisation Violente (PPRV), où des thématiques comme celles-ci sont abordées : « Vivre ensemble avec soi-même et avec les autres », « L'identité, la famille, l'appartenance », « L'éducation aux médias », « Le racisme ou encore la métamorphose de notre société, pour accueillir sereinement l'incertitude ». C'est nous qui surlignons cette dernière partie de phrase tant est déplacé (et incompréhensible) le type d'objectif qu'elle indique, lorsqu'on sait qu'il s'adresse à des individus les plus socialement démunis, c'est-à-dire ceux qui ont le moins de prises pour se projeter dans l'avenir, et donc en escompter un minimum de profit pour eux-mêmes ...

toute l'entreprise, puisque ce fonctionnement à valence tant humaniste que punitive ajoute une plus-value de légitimité politique au droit de punir.

Dans ces conditions, s'appuyer sur des garde-fous à respecter lors de la mise en place de programmes en milieu carcéral⁶² ne règle pas le problème. Au contraire, cela renforce indirectement les conditions d'acceptabilité d'un pouvoir qui s'exerce sur une classe déterminée d'individus, majoritairement pauvres et renvoyés à une communauté.

Dans la prochaine partie, nous poursuivons le questionnement en montrant que le savoir des personnels pénitentiaires entretient un rapport particulièrement ambivalent face à la prégnance du savoir expert et à la standardisation accrue des grilles de repérage dont nous avons pu voir, plus haut, comment elles fonctionnent.

Les extraits d'entretiens mobilisés ci-après nous invitent véritablement à un retour au « savoir des gens », c'est-à-dire à des formes de savoir plus ordinaires, profanes, non pas tant pour opposer frontalement ce type de savoir au savoir expert, que pour mettre au jour la lecture critique et multiple des situations qu'il propose.

De manière générale, l'objectif du rapport de recherche est invariablement de poursuivre la dynamisation de la réflexion sur la *radicalisation*, sans sacrifier celle-ci au modèle descriptif des pratiques trop souvent en vigueur dans l'usage des sciences sociales, et qui conduit presque toujours à faire pléonasmie avec le terrain d'enquête.

Dans les conditions d'exercice des métiers pénitentiaires, chargés de paradoxes⁶³, des questions se posent pour les personnels chargés du contrôle et des suivis des condamnés radicalisés : comment garantir une gestion raisonnable des risques représentés par tel ou tel comportement et non pas des séries de réactions excessives à des menaces imprécises ? Comment penser une prévention sans devoir être enserré dans une posture de prédiction ? Comment se dégager des pratiques et des discours de l'activité d'expertise qui

⁶² Ce que réclament certains agents pénitentiaires chargés de l'application de ces dispositifs, et que nous avons rencontrés dans le cadre de nos entretiens.

⁶³ Dans l'un de ses articles, la juriste Pierrette Poncela rapporte l'analyse suivante : « Un directeur d'établissement pénitentiaire a remarquablement résumé la complexité de ce difficile métier en ces termes : « Il est demandé à de simples hommes et femmes, fonctionnaires de l'AP, de travailler sous le règne d'un perpétuel tragique, c'est-à-dire d'agir individuellement, à chaque instant, en garantissant le respect de légitimités contradictoires : principe d'exception et principe de légalité ; sanction et réinsertion ; sécurité maximale et respect des droits fondamentaux ». Pierrette Poncela, « Peines et prisons : la régression. À propos des lois du 3 juin et 21 juillet 2016, art.cit.

valorisent des formes d'objectivité artificielles contre la complexité politique et sociale de l'événement ?

C'est face à ce type de questionnement que les personnels pénitentiaires rencontrés nous ont dit qu'ils avaient maille à partir.

PARTIE 3

Les savoirs locaux

Des voix « ensablées »

➤ Savoirs experts et savoirs profanes

L'analyse des entretiens et observations menés au sein des établissements pénitentiaires a mis au jour une autre dimension que nous souhaiterions développer dans cette troisième et dernière partie. En effet, nous avons été frappés par le décalage important entre les discours produits par les savoirs experts et ceux tenus par les personnels pénitentiaires sur les questions de la radicalisation et des individus suspectés dangereux. C'est donc, dans cette troisième partie, une analyse que nous réservons à la dynamique qui se joue entre « savoir expert » et « savoirs ordinaires » à l'œuvre dans les jeux de vérité et de pouvoir sur la radicalisation.

➤ *Un discours expert qui laisse peu de place aux significations multiples et complexes des situations*

S'agissant du savoir expert et des « experts », rappelons que ces derniers constituent une catégorie relativement homogène que nous pourrions, à grands traits, définir comme telle : ces agents ont tous en commun d'avoir l'équivalent d'un Master professionnel, souvent dans les domaines du management et/ou de la sécurité. Autrement dit, ils n'ont pas de diplômes les qualifiant pour mener des activités de recherche. Ils ont occupé soit des fonctions politiques qu'ils reconvertissent dans des postes de consultants au sein de think tanks, de cabinets privés, etc. ; soit des fonctions de consultant auprès des politiques. Qu'il s'agisse des fonctions politiques ou de consultants, celles-ci s'exercent principalement dans les domaines de l'armement, de la défense et de la sécurité. Toutefois, un groupe semble sortir de cette typologie, en tout cas du point de vue des diplômes affichés de certains de leurs membres qui font valoir des compétences en matière de recherche mais au sein d'un institut (ICSR⁶⁴) résolument tourné vers la réponse pragmatique aux problèmes « de sécurité ».

Les discours experts (auxquels s'ajoutent ceux d'universitaires issus le plus souvent de disciplines comme la psychologie, la so-

⁶⁴ Il s'agit précisément ici du Centre international d'études sur la radicalisation et la violence politique qui se présente comme un groupe de réflexion à but non lucratif et non gouvernemental basé au département d'études sur la guerre du King's College de Londres.

ciologie, les sciences politiques ou le droit) viennent, non pas frontalement en opposition avec le savoir des praticiens de terrain (en l'occurrence ici les agents pénitentiaires) – ces derniers n'entretiennent bien sûr pas de relations directes avec les experts –, mais ces discours constituent des foyers d'impositions de sens qui engendrent des pseudo-solutions de prise en charge, de repérage et de contrôle à partir d'un savoir spéculatif dont certains agents disent ne pas être dupes :

« La « radicalisation » ; moi, je n'utilise jamais ce mot. C'est un mot violent qui stigmatise et en plus, on ne sait pas ce que ça veut dire ». (Surveillant, QER).

« Fondamentaliste, rigoriste, ce sont des concepts. On ne sait rien avec ça. Il n'y a que le terrain et une connaissance fine pour comprendre, ou essayer de comprendre ce qui se passe en ce moment. [...] On enferme les gens sous des étiquettes, avec des grands mots théoriques qui sont employés dans tous les sens, à tort et à travers » (Imam, établissement pénitentiaire, Paris).

« C'est nous qui créons ces gens-là. Il a fallu que le mot tombe (l'agent fait référence au mot « radicalisation ») pour qu'on se mette à en voir partout. Alors je ne dis pas qu'il ne s'est rien passé et qu'il ne se passe rien. Que l'on me comprenne bien. Ce que je dis, c'est qu'en voulant contenir le phénomène, on finit par le produire. En tout cas, c'est ce dont je me rends compte, ici, depuis ma petite expérience, avec certains types. C'est un problème pour tous, ça. Evidemment pour ceux (les détenus) qui vont être repérés à un moment donné mais aussi pour nous, surveillants, qui devons faire remonter des informations. Mais des informations pour quoi ? Et quelles informations ? Pour confirmer qu'on avait raison de les avoir repérés comme on les a repérés ? » (Surveillant)

D'autre part, c'est l'unilatéralité de ces discours qui désenchantent une large partie des interviewés rencontrés, notamment ceux qui sont chargés des observations et de la surveillance. En effet, tout se passerait dans un sens unique qui irait « du haut vers le bas » pour le dire comme un surveillant gradé qui explique, en entretien, le sentiment de relégation dont il se sent victime sur ces questions :

« À nous les surveillants, on nous demande d'observer, mais tout se passe dans le même sens. Nous, on fait remonter tout

un tas d'infos mais personne ne sait où elles partent et ce qui en est fait. En CPU le discours sur certains profils fait par la direction ou des experts du comportement comme les psychologues ou les éducateurs (l'interviewé fait certainement ici référence aux binômes de soutien) ne correspond pas bien souvent à ce qu'on peut observer, nous, au quotidien. On se demande parfois d'où ils sortent ce qu'ils racontent, d'où ils tiennent les informations sur le comportement de tel ou tel type alors que nous, on l'a sous les yeux tous les jours. Croyez-moi, c'est difficile de faire entendre quoi que ce soit dans ces conditions. On a l'impression de ne pas parler des mêmes types souvent ». (Surveillant gradé)

Comme nous l'avons dit plus haut, il est demandé aux agents pénitentiaires d'évaluer des risques, en tout cas des intentions de comportements, dans un contexte d'action qui prend très largement forme dans le registre de la gestion technocratique (terme prélevé d'un entretien avec un surveillant), c'est-à-dire dans des modèles de prise en charge qui ne tiennent pas (toujours) compte du discours explicite des professionnels comme les surveillants, et de leur expertise locale et quotidienne. Le témoignage, ci-dessus, du surveillant gradé est le produit, non pas tant d'une mise à l'écart volontaire par l'organisation de son discours que d'une forme d'ignorance des éléments qui ne rentrent sans doute pas dans les schémas préétablis concernant la dangerosité ou le risque d'un supposé changement vers ce qui est appelé la « radicalisation ». On retrouve ici les analyses proposées par Louise Blais qui explique en quoi « la prégnance des savoirs experts ces dernières décennies s'accompagne d'une dévalorisation des savoirs profanes, ces savoirs de tous les jours, ces rituels, ces connaissances, ces croyances et ces pratiques qui sont, depuis toujours, essentiels à l'autonomie individuelle et collective »⁶⁵.

► « *Ce type, il est radicalisé comme vous et moi* »

Les discours rapportés par l'ensemble des surveillants rencontrés ont souvent mis à distance la culture de la peur qui s'est installée autour de la radicalisation dans les prisons en nuancant souvent la précipitation des repérages et les certitudes qui les accompagnent souvent. Les propos recueillis ci-dessous concernent un justiciable qui a été condamné pour avoir fourni des armes à un terroriste. On pourra noter la divergence nette d'analyse entre un membre de la

⁶⁵ Louise Blais, « Savoir experts, savoirs ordinaires : qui dit vrai ? Vérité et pouvoir chez Foucault », *Sociologie et sociétés*, 382, 2006, p.151-163.

direction d'un établissement pénitentiaire qui considère l'individu comme étant particulièrement dangereux et l'équipe de surveillants chargée de son suivi dans un quartier isolé du reste de la détention qui récuse complètement l'appellation de « *radicalisé* » le concernant :

« Lui, c'est un individu particulièrement dangereux et très *radicalisé*. Nous le surveillons bien sûr étroitement et c'est la raison pour laquelle je vous parlais tout à l'heure de l'importance du pluri-partenariat, de surcroît pour des cas aussi lourds et aussi graves ». (Personnel de direction d'un établissement)

« Ce type, il est *radicalisé* comme vous et moi. (L'entretien se déroule avec l'ensemble de l'équipe de surveillants du quartier de la détention dans lequel est enfermé le détenu dont nous parlions en premier avec le personnel de direction). C'est un trafiquant de banlieue, un petit voyou qui est rentré dans le business depuis longtemps (les surveillants évoquent ses multiples trafics auxquels il se serait livré pendant de nombreuses années dans le quartier populaire d'une métropole). Vous allez voir la gueule du *radicalisé* ! » (Surveillant)

« Il se fout bien de la religion, de l'islam et de tout ça lui. Il a vécu de la délinquance des quartiers et il était connu comme le loup blanc là-bas. Le truc, c'est que l'arme qu'il a vendue a été utilisée pour commettre les crimes que l'on connaît. Depuis, il fait partie des radicalisés. » (Autre surveillant)

« On ne comprend pas pourquoi il est considéré comme « *radicalisé* ». Enfin si du point de vue de son affaire (judiciaire), mais ce que l'on est capable de donner comme infos, ça ne colle pas avec le diagnostic qui est fait par d'autres qui ne le côtoient pas quotidiennement ou qui ne l'ont jamais croisé de leur vie. [...] Nous c'est tout le contraire, on le voit tous les jours, on parle avec lui, on l'observe, etc. Mais bon... C'est fait et c'est comme ça. Il faut le surveiller et faire remonter des infos ». (Autre surveillant de l'équipe).

La médiatisation forte qui accompagne par ailleurs ce type d'affaire ne laisse de toute façon pas le choix aux responsables de l'administration pénitentiaire de se risquer à produire un diagnostic qui invaliderait la potentielle dangerosité terroriste de ce justiciable. Mais pour nous, dans le cadre de notre propos, le problème n'est pas là. Il ne consiste pas non plus à savoir qui dit vrai dans cette affaire de présumé terroriste. En revanche, cette situation, à partir d'un cas concret, montre la subordination du savoir des sur-

veillants au savoir institutionnalisé, c'est-à-dire, pour reprendre les termes de Louise Blais, « disqualifiés par la hiérarchie des connaissances »⁶⁶.

« Au quotidien, nous, on a que dalle. Par exemple, les détenus parlent la nuit, ils parlent en promenade, il y a des lieux et des moments comme ça qui sont importants et qu'on pourrait exploiter si on avait les outils. Mais en fait, on fait avec notre propre culture, on fait avec ce qu'on entend dans les médias, ce qu'on lit dans les livres, pour ceux qui en achètent, mais c'est tout. On fait comme ça avec ce qu'on a, et surtout avec ce qu'on est. On est quand même avec les détenus toute la journée et on observe des choses, on peut observer des choses, et c'est dommage qu'on n'ait pas de retour. Si on met le doigt sur un truc, est-ce que ça a servi ? On ne sait pas. Est-ce que ça a été traité ? On ne sait pas. Si oui, à qui ça a été transmis ? On ne sait pas. On n'a aucune reconnaissance. Et donc, il ne faudra pas s'étonner qu'on n'ait pas non plus de motivation. La radicalisation, c'est nouveau, ça ne fait pas partie de notre fiche de poste... c'est du bénévolat qu'on fait ! En tout cas c'est sûr que sans reconnaissance de ce qu'on fait, de ce qu'on est en fait, c'est pas motivant de faire remonter des infos dont personne ne nous dit ce qui en est fait, par qui et pourquoi ? » (Surveillant)

Dans la circulation unilatérale de l'information décrite par ce surveillant, et presque toujours évoquée par les personnels de surveillance dans les entretiens que nous avons conduits, on perçoit relativement bien le risque que le savoir des surveillants puisse être recodé ou recolonisé par un discours d'expertise unitaire et totalisant, surplombant et dépossédant. Par exemple, se prévaloir d'une connaissance que les autres n'ont pas est, très classiquement, un enjeu de pouvoir dans la production de la vérité de la radicalisation où chaque agent essaie de légitimer la place et la fonction qu'il occupe.

► *Un infernal dilemme*

La radicalisation étant cette notion molle que nous avons décrite dans la partie 1, celle-ci rend possibles toutes les analyses formulées de façon a priori dans le discours des acteurs. Par exemple, les entretiens auprès des binômes de soutien n'ont aucun point de convergence. Chaque praticien propose une expertise du phénomène en puisant dans des registres divers, privant en creux ceux qui ne l'auraient pas :

⁶⁶ Louise Blais, *art.cit.*

« Les programmes de l'AP ce n'est pas une bonne idée. Personne n'a envie d'être la cible d'un programme, surtout pas eux ! (...) Les signes forts ou faibles on sait les détecter mais les signes moins visibles non. C'est comme une langue étrangère, il faut apprendre (...) Les signes invisibles, c'est pas évident car il y a chez ces personnes une telle détermination, une telle volonté, une telle passion, qu'ils sont capables d'une patience, capables d'être des caméléons, de déployer toutes les stratégies pour ne pas se faire remarquer (...) Un professionnel, s'il n'est pas familiarisé avec un langage islamiste, risque d'être dans une conduite d'évitement et de perdre des infos. C'est important de connaître le langage et le schéma de pensée (...) ça exige une connaissance solide » (Psychologue, binôme)

L'expertise étant de fait invérifiable au regard de l'inconsistance de la notion, la porte est ouverte à toutes les possibilités d'analyses et interprétations comme pour cet autre psychologue à qui nous demandions, pour un détenu en particulier, sur quels éléments l'institution s'appuyait pour l'avoir repéré et classé dans le trombinoscope de sécurité :

« Ses fréquentations sur le quartier, le fait qu'il se soit converti à la religion musulmane, un changement de comportement par rapport à ses interlocuteurs, notamment les surveillants et les chefs : auparavant il était plus vindicatif, et là, absolument plus... ou moins... il est plutôt dans l'acceptation voire la plaisanterie avec l'autre... Voilà un petit peu les éléments qui ont créé l'alerte et le repérage... » (Psychologue)

Toutefois, cet extrait d'entretien ne doit pas laisser penser qu'en dépit de l'aspect presque mythique de la notion (au sens de Roland Barthes⁶⁷), les psychologues et autres praticiens se livreraient sans ambages à un épingleage massif des justiciables, aveuglés et emportés par la frénésie sécuritaire qui s'est emparée du problème. Au contraire. Les agents interviewés disent prendre d'innombrables précautions lorsqu'ils écrivent, lorsqu'ils rapportent des éléments divers au sein des commissions pluridisciplinaires pour ne pas que soient portés de jugements hâtifs sur tel ou tel individu qui serait repéré comme potentiellement en voie de radicalisation ; en bref pour ne pas stigmatiser et coller une étiquette de terroriste ou de *radicalisé* sur un individu dont le comportement serait interprété,

⁶⁷ Pour le sémiologue Roland Barthes, le mythe est fabriqué par les médias et la publicité, il naturalise. Il change un signe en vérité éternelle. Le mythe remplace l'explication. Il détruit le langage pour le remplacer par des formules. Avançant masqué, dépolitisé, l'objet mythifié véhicule des valeurs comme si celles-ci étaient des évidences unanimement partagées. Du point de vue de cette définition, il ne nous semble pas totalement irrationnel de faire jouer l'analogie en ce qui concerne la radicalisation. Voir, entre autres, Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Points, 2014.

le cas échéant, comme tel.

« J'essaie d'avoir, dans mes dossiers, une écriture qui soit la plus neutre possible. Ce n'est pas facile ; on est toujours dans une forme de réserve par peur d'une interprétation qui ne soit pas la bonne. En fait, lorsque j'écris, je pense ne prendre aucun risque. Je décris simplement des faits et je m'abstiens d'utiliser un vocabulaire ou des mots qui pourraient générer du trouble dans le dossier de mon suivi. [...] C'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, comme on ne sait pas exactement de quoi on parle (avec la radicalisation), il faut se méfier des éléments à charge qui pourraient être utilisés. (CPIP)

Infernal dilemme, repris dans un autre établissement toujours par un agent CPIP, presque dans les mêmes termes, ce qui est particulièrement troublant :

« On est constamment face à un dilemme, une sorte d'impasse en fait. Le risque c'est de ne pas signaler parce qu'on n'a rien vu ou parce qu'on estime qu'il n'y a pas de problème et le type commet des attentats à sa sortie. Mais le risque c'est aussi de signaler alors qu'en fait, il n'y a pas de problème et le type est alors signalé, étiqueté *radicalisé* et il est traité comme un *radicalisé*. Ça veut dire, par exemple, qu'il peut être privé d'un certain nombre de droits, on peut lui refuser un aménagement alors qu'il y a droit, une permission de sortie. Il y a des effets de stigmatisation dans tout ce dispositif parce qu'une fois que le détenu est signalé pour son comportement, tout ce qu'il fait, tout va être interprété par rapport à cette grille de lecture. On ne le regarde plus de la même manière » (CPIP)

Dans ces conditions, les interviewés évoquent la pluridisciplinarité comme le moyen d'optimiser le repérage des radicalisés en croisant les informations pour éviter l'écueil de stigmatiser le détenu qui ne le serait pas ou de rater celui qui le serait, et sans avoir surtout à porter individuellement la responsabilité des évaluations.

« Toute information est bonne à prendre mais attention, on n'est pas dans un État policier. Il faut recueillir de l'information et échanger [...]. Par exemple, le détenu TIS qui est arrivé récemment sur l'établissement, là, il se sait observé. Donc il fait attention mais si on relâche la pression, on verra peut-être autre chose [...]. On peut repérer des évolutions de la personne mais ce n'est pas parce qu'on se met à porter une barbe qu'on est *radicalisé*. C'est compliqué mais en multipliant les infos, et surtout en partageant, en échangeant avec d'autres collègues, on

peut repérer. La pluridisciplinarité, c'est ce qui nous permet de repérer. Par exemple, j'avais un détenu qui, pour avoir la paix, a tenu des propos et a eu des attitudes de *radicalisé*. En entretien c'était too much, et en fait c'était juste parce qu'il voulait être transféré. Il voulait la paix, il voulait être transféré et il faisait peur aux personnels pénitentiaires avec la radicalisation. La radicalisation ça peut aussi servir à ça. Donc c'est en multipliant les infos qu'on peut savoir, avec l'enseignement, la direction, le SPIP, le binôme ... quand on recoupe toutes les infos, on peut repérer ». (CPIP)

« À la question, comment percevez-vous la radicalisation ? Je répondrais que je ne la perçois pas. Les contours sont flous. J'ai du mal, ce n'est pas très clair. C'est pour cela qu'on a besoin d'échanger en permanence, notamment avec le binôme et le DLRP (Délégué local du renseignement pénitentiaire) ainsi que les enseignants. Avec eux c'est plus facile parce qu'on est au même étage, dans les mêmes locaux et qu'on a le même public (...) Les CPIP sont aussi des interlocuteurs fréquents ». (Personnel de la Cyber base)

Un autre résultat important que nous retenons de l'ensemble des entretiens effectués est celui d'un écart entre le verdict porté par la sphère pénale, judiciaire ou encore médiatique et la voix de celles et ceux qui, sur le terrain pénitentiaire, dans les établissements et au contact direct de la population pénale, proposent toute une série de savoirs et d'expériences qui nuancent et complexifient assurément l'étiquetage immédiat dont certains justiciables font l'objet.

➤ La force critique des savoirs locaux

➤ *Réquisitoire à charge*

Des surveillants rencontrés dans une maison d'arrêt fortement concernée par le problème de la radicalisation selon la direction, font la critique des conditions socio-politiques qui produisent, selon eux, les individus radicalisés :

« C'est nous qui créons ces gens-là. On a les crimes qu'on mérite. La société a les crimes qu'elle mérite. On maintient depuis des années tout un pan de la population dans l'exclusion, avec des jeunes, ou des moins jeunes d'ailleurs, qui se retrouvent sans autre perspective que celle de faire du « business » comme

ils disent. On les as ici, nous, ces jeunes (*incarcérés donc dans l'établissement pénitentiaire dans lequel cet agent travaille*). Ils se comportent comme on les a traités sur des années et des années. On les a déçus. Ils sont abandonnés ; ils sont paumés, vulnérables. Alors aujourd'hui, ça explose. C'est l'extrême, avec ces gamins qui passent à l'acte. Je les appelle des gamins parce que je pourrai être largement leur père ». (Surveillant)

« Ce sont des dispositifs à charge (*le surveillant évoque les dispositifs de prévention et de répression qui se développent autour de la radicalisation*). Une fois que le type on lui colle l'étiquette de *radicalisé*, c'est terminé pour lui. Il faudrait prendre en charge l'être humain avant qu'il ne passe dans ces dispositifs qui sont de véritables machines à étiqueter. » (Surveillant)

Beaucoup de personnels pénitentiaires parlent de « dispositif à charge » contre des jeunes « abandonnés » par la société, « paumés », « que l'on a déçus », et qui se retrouvent étiquetés par les dispositifs de prise en charge lorsqu'ils s'appliquent à eux. Comme déjà dit plus haut, les agents ont conscience des risques de stigmatisation, mais n'ont souvent pas d'autres choix que celui d'œuvrer dans des dispositifs qui en produisent. Cette tension, d'ordre structurel, donne lieu à des discours contradictoires chez les agents.

« Je pense qu'il y a beaucoup de souffrance, beaucoup de rejet, (l'interviewé parle ici des conditions d'existence des jeunes vivant dans les quartiers populaires) qui fait que ces personnes adhèrent à un moment particulier de leur vie à cette idéologie... C'est l'énergie du désespoir qui se met à fonctionner, qui prend le relais sur le peu qu'ils ont. Ils n'ont rien à perdre. On a tous peut-être besoin d'une idéologie pour avancer dans nos vies, et on prend ça comme on prendrait autre chose... Ces jeunes, ils ne comprennent pas l'avenir que la France peut leur proposer ; ou ils pensent que la France ne leur proposera pas d'avenir. Et comme on a tous besoin de se réaliser à un moment donné, ils choisissent cette voie comme ils auraient pu choisir une autre voie s'ils en avaient eu objectivement la possibilité... C'est très perturbant ; c'est très difficile à gérer. En fait, on s'attaque beaucoup aux conséquences, et pas du tout aux causes. Si on travaillait en amont, avec des politiques sociales, économiques, urbaines et de formation agressives contre les inégalités, eh bien peut-être que ces personnes-là ne passeraient pas à l'acte, ou n'adhéreraient pas à cette idéologie, ou n'auraient pas recours tout simplement à la délinquance des vols ou des trafics ». (CPIP)

« Ce qu'on est en train de faire, ce n'est pas sain. C'est malsain. Il y a de la stigmatisation. (Cet éducateur binôme de soutien parle des dispositifs de prise en charge de la radicalisation qui se mettent en place et du durcissement des conditions de détention pour les détenus figurant dans le trombinoscope de sécurité).[...] Quand on est un jeune qui a grandi dans les cités, c'est plus compliqué de sortir du quartier pour trouver un appartement, c'est plus compliqué de sortir du quartier pour avoir un travail, c'est plus compliqué d'aller en ville et d'avoir des loisirs, tout est plus compliqué... Quand le désespoir devient mobilisateur, c'est là qu'il devient dangereux. Et les réponses qui sont apportées interviennent sur du répressif lorsque tout est trop tard. » (Éducateur binôme de soutien ayant eu au préalable une expérience professionnelle dans les banlieues populaires)

Ces enquêtés décrivent, à leur façon, un constat maintes fois développé depuis une quarantaine d'années désormais, par les sociologues notamment, et ayant donné lieu à une production massive d'analyses et de préconisations. Les personnels rencontrés tirent la sonnette d'alarme et une partie des propos tenus corroborent nettement l'état des lieux fait pas ces travaux sociologiques :

« Aujourd'hui deux mondes cohabitent sans s'affronter : les « inclus » et les « exclus ». La violence n'est, pour « ceux du dehors », qu'un moyen de rappeler leur existence à « ceux du dedans » »⁶⁸.

En effet, dans cette perspective, on se montrera également sensible à l'analyse récente de l'historien de l'urbain Jacques Donzelot qui applique une grille de lecture politique directement à ces faits-là : « *Les attentats terroristes de janvier 2015 puis surtout ceux de novembre introduisent une modification d'importance dans la perception de ces quartiers d'immigration par rapport au reste de la société. On passe d'une logique émeutière exprimant une réaction défensive de la banlieue par rapport aux stigmates ressentis en raison de l'origine à une violence extrême de jeunes de ces banlieues contre la ville et au nom de leur religion. Autant les émeutes constituaient l'expression d'une injustice dans certains lieux de la ville ou du territoire, autant les attentats terroristes signifient le passage à l'offensive de groupes issus de ces quartiers défavorisés, l'engagement d'une guerre contre la ville. Une guerre conduite contre les quartiers péricentraux de la métropole où se retrouve une jeunesse mondialisée, multiculturelle, festive et fière*

⁶⁸ François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

de l'être. *Molenbeek versus Bataclan pourrait-on dire* »⁶⁹.

C'est de cette force du savoir politique et social dont certains personnels sont investis (surveillants, psychologues, CPIP et éducateurs d'établissements pénitentiaires différents). Pourtant, cette force de l'analyse demeure bien impuissante face aux définitions expertes de la radicalisation et aux approches centrées sur l'individu et son comportement⁷⁰. Comme l'écrit le juriste Francis Habouzit, « la certitude est en revanche que chaque nouveau plan de lutte contre la radicalisation contribue à poursuivre l'individualisation du parcours qui leur est dédié. La composante carcérale du statut des personnes radicalisées s'affirme ainsi par l'intensification du regroupement comme par la poursuite de la volonté de connaissance de cette catégorie de population pénale »⁷¹. Autrement dit, comme en médecine, nous pourrions parler d'un effet iatrogène des dispositifs de prise en charge, c'est-à-dire lorsque le traitement déclenche de nouveaux symptômes, distincts de ceux qu'il était censé soigner.

► *Dérive technicienne et résistance*

Malgré ces « pas de côtés » critiques produits par certains personnels lors des entretiens de recherche, il n'en demeure pas moins, au final, que les agents donnent l'impression d'une « essence » de la radicalisation et du *radicalisé*, en dépit du fait que, dans le même temps, ils reconnaissent le caractère flou et imprécis de la notion

⁶⁹ Jacques Donzelot, « Les déçus de l'immigration et les frustrés de l'histoire », *Molenbeek vs Bataclan, Tous urbains 2015/4* (N° 12), pp. 50-52.

⁷⁰ Ces approches correspondent aux approches behavioristes qui concernent aujourd'hui l'accompagnement de la plupart des personnes placées sous main de justice qui ont affaire à des programmes de prise en charge. Ces approches de type comportemental prennent le plus souvent appui sur les travaux développés par la psychologie et les sciences cognitives, souvent d'orientation anglo-saxonne. Au niveau des pratiques, cela donne lieu à des programmes de prise en charge divers et variés, mais qui ont tous la particularité de circuler dans le même sens, ou en tout cas qui partagent une vision commune des choses : le problème de la délinquance, c'est avant tout un problème de comportement et donc, conséquemment, d'individu. À partir de cette vision du problème, il resterait donc, rationnellement, à agir à l'échelle la plus facilement appréhendable pour les praticiens chargés des prises en charge, qui est celle de l'individu. Dès lors, il va s'agir, entre autres, de « psycho-éduquer le sujet à la gestion émotionnelle des situations stressantes » ; ou bien de conduire le justiciable à s'interroger de la manière suivante : « qui suis-je et pourquoi suis-je là ? » « Comment je me conduis avec les autres ? » Ou encore de faire en sorte que le justiciable « prévoie un plan de vie », opère « un choix de vie », ou mieux, fasse « la paix avec les fantômes de la vie passée ». Nous ne ferons pas ici le catalogue de tout ce qui existe ; l'idée importante à retenir en évoquant ces techniques est la suivante : elles ne promettent pas de jouer sur les déterminants profonds ou structurels qui produisent des problèmes sociaux mais sur l'action individuelle immédiate. C'est un choix politique qui consiste à traiter directement l'individu délinquant, non pas tant pour corriger « la » délinquance au sens général du terme que pour corriger « sa » délinquance, c'est-à-dire pour éviter que celui qui a été pris pour des faits que la société réproouve à un moment donné de son histoire, récidive.

⁷¹ Francis Habouzit, « L'usage de la notion de radicalisation dans le champ pénitentiaire (suite) : existe-t-il un statut sui generis des personnes « radicalisées » ? *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, Dalloz, 2018.

de radicalisation. C'est particulièrement ce double discours qui rend difficilement saisissable la teneur absolue des discours vrais. Lors des CPU observées, toute une « objectivation discursive » se déploie à partir, par exemple, de ce que les agents appellent, en reprenant le discours expertal, « les facteurs de risques » et « les facteurs de protection ». Cette lecture techniciste de l'individu, au-delà de faire fonctionner le justiciable comme un objet de connaissance, dépolitise la notion de *radicalisation* et produit un effet particulièrement remarquable dans les discours : les personnels ne savent pas (et pour cause comme nous l'évoquons sans cesse) définir ce qu'est la *radicalisation*, et, *a fortiori*, un *radicalisé*. En revanche, une majorité affirme savoir comment les repérer dans l'espace de la détention.

Ce contraste entre définitions « théoriques » et représentations « pratiques » constitue un symptôme intéressant qu'entretient l'illusion techniciste des dispositifs de repérage et de prise en charge « dans un monde imprégné de l'idéal instrumental de la science »⁷². Cependant, plus grave que la simple critique techniciste et réductrice des choses et du monde, est le risque que la rationalisation du regroupement des radicalisés (ou à l'inverse même, leur isolement) et les méthodes d'intervention appliquées à ces individus puissent, quasi-mécaniquement, fabriquer les individus que l'on redoute.

« Quand on nous dit « il faut mener des actions », on ne fait que ça. Notre boulot, c'est ça. Au travers de tous les enseignements que l'on propose, on travaille sur la notion de qu'est-ce qu'un point de vue ?, sur la construction de l'esprit critique. Il faut arrêter de nous dire de mener des actions spécifiques pour lutter contre la radicalisation ou sur les valeurs de la République... On fait ça au quotidien, à travers tous nos contenus d'enseignements. C'est notre boulot. Alors qu'est-ce qu'on va faire de plus sans stigmatiser ? Parce que là, c'est aberrant leurs histoires de programmes : l'année dernière l'administration était à fond sur les programmes ; il fallait mettre en place un programme et on s'est fait taper sur les doigts parce qu'on a eu un comité de pilotage qui s'était réuni pour monter ces fameux programmes et puis tous ensemble on a dit non : « on ne peut pas faire un programme spécifique où on va intégrer des gars repérés comme radicalisés sans les stigmatiser... » Enfin, c'est du n'importe quoi, on marche sur la tête. On avait dit : « Nous continuons à mener nos actions, pour eux, mais aussi pour les

⁷² Ivan Illich, « Un facteur pathogène prédominant, l'obsession de la santé parfaite », *Le Monde Diplomatique*, 1999.

autres, mais on ne va pas faire un programme spécifique ». On est à peu près tous d'accord pour dire ici – que ce soient le SPIP, la direction et l'enseignement –, que l'on ne va pas entrer dans ce qui est appelé « un programme ». On ne parle pas le même langage. Par contre, on s'est aperçus d'une chose : on arrive très bien à savoir comment les stigmatiser et à les braquer contre l'institution, si ce n'était déjà le cas. (Responsable éducation nationale)

« Mon sentiment, c'est que ces jeunes utilisent ce que véhiculent les médias, les journalistes, la télévision⁷³. Ils s'accrochent à ça parce que c'est un moyen d'exister, c'est un moyen de dire : « Méfiez-vous de moi, vous devriez avoir peur »... il y a tout un jeu autour de ça... C'est le sentiment que j'ai pour les rencontrer ici en détention. Alors, est-ce qu'il y a réellement quelque-chose ? Est-ce qu'il se passera quelque-chose ? Quand ils sortiront, ce que je constate, c'est que les magistrats en ont une peur bleue, entre guillemets. Souvent, dans ces dossiers-là, ce sont des gens à moins de deux ans de la sortie qui peuvent préparer des aménagements de peine ; ce sont des gens qui sont rentrés, pas pour des affaires comme ça (c'est-à-dire liées à la radicalisation) mais pour des affaires de violences autres, et pour lesquels les magistrats refusent les permissions de sortir. Mais ils sortiront un jour, je ne sais pas dans quelles conditions mais sans que rien ne soit préparé en amont. La fin de peine approche, la porte va s'ouvrir, et ils se retrouveront sans rien ni personne. Parce qu'après plusieurs années passées en prison, il ne leur reste plus grand-chose dehors... [...]

Comme ils sont jeunes, on se méfie de tous. Ce que je me demande, c'est ce qu'on est en train d'en faire. On leur donne de l'importance quand on les isole ; on leur donne de l'importance quand on les traite différemment des autres. Du coup, je ne vois pas comment on peut en faire autre-chose que des gar-

⁷³ Le reproche (très général) fait ici par cet interviewé « aux médias » concerne, non pas tant le fait qu'ils aient traité les événements des attentats en tant que tels que celui qu'ils constituent une caisse de résonance des mots tels qu'ils circulent dans l'espace politique et expertal, sans une mise en perspective critique de leur consistance. Les événements sont à la fois dés-historicisés et dépolitisés par l'usage d'un vocabulaire technique qui est celui des mécanismes prétendument identifiés pour comprendre le processus de radicalisation. D'une certaine manière, cela nous rappelle l'analyse de la philosophe Marie José Mondzain sur la télévision dans son livre *Confiscation des mots, des images et du temps. Pour une autre radicalité*, Paris, LLL, 2017 : « La télévision nous a habitués à cette vision saturée et centripète du pire. Que signifie le geste de faire voir un tel événement ? [...] Qu'est-ce qu'informer un regard ? [...] c'est déplacer le foyer brutal de ce qui a eu lieu pour faire entrer l'ampleur du cadre dans lequel se sont passées les choses et donner accès à ce qui est invisiblement présent au cœur de l'évènement ». Nous sommes très loin de cette recommandation de prudence et d'intelligence avec le traitement politique et médiatique de la radicalisation.

çons méchants, entre les vexations et les humiliations. Tous ces jeunes condamnés pour des faits de violence, faut pas en faire des cas. C'est sûr que l'étiquette qu'on colle en taule, elle peut vite être prise, et qu'après, à l'extérieur, ils peuvent se dire : « Je sais maintenant pourquoi je vais déconner, je sais ce que je vais faire ». C'est prendre le risque de produire le problème que l'on souhaite éviter, et c'est ça que je ne comprends vraiment pas ». (Personnel de direction en fin de carrière, établissement pénitentiaire)

Il y a une véritable rupture de sens entre le savoir expert porté sur la radicalisation et le savoir ordinaire mobilisé par les acteurs en fonction de leurs expériences respectives et des contextes d'action qui sont les leurs. Ce fossé, ce décalage est entretenu par l'hyper-rationalisme apparent des dispositifs (« repérer les phénomènes de radicalisation violente », « alimenter le travail du renseignement pénitentiaire », « permettre une prise en charge adaptée des personnes détenues repérées », « permettre une gestion globale et cohérente des détenus identifiés comme radicalisés ») mais dont on voit que la feuille de route ne règle pas la question d'un vocabulaire trop lâche (cf. partie 1) qui appelle un répertoire d'actions qui n'est pas immédiatement compatible avec les observations réelles et multiples faites par les personnels. Pour le dire dans le langage de la sociologie des organisations, ce qui compte, plus que la qualité des propositions, c'est la qualité du diagnostic. Or, les solutions, telles qu'on les préconise, sont devenues en elles-mêmes des problèmes. Par exemple, les outils de repérage s'appliquent à un phénomène (la « radicalisation ») qui n'est pas questionné pour ce qu'il est, c'est-à-dire qu'en en faisant un objet, on le coupe de la réalité sociale et politique d'où il est extrait (partie 1) ; consécutivement à cela, les modèles omnibus des processus de radicalisation fournis par certains travaux d'experts n'épuisent pas la complexité du réel que rencontre chaque acteur dans son quotidien (fracture entre les savoirs experts et locaux dont nous venons de parler) ; la notion de programme de prise en charge des détenus identifiés comme radicalisés parle de finalités et d'objectifs mais attache peu d'importance à ce qui est : or, le travail de terrain a fait surgir une demande d'écoute de la part des personnels pénitentiaires dont on a pu voir à quel point ils relativisent bien des choses et se méfient surtout des effets qu'ils peuvent induire par des interventions ou prises en charge spécifiques et les outils qu'on leur adosse. Bref, avec la radicalisation, tout se passe comme si l'image des solutions dictait le choix du problème. Dès lors, n'est-il pas possible

(et ne serait-il pas temps) de raisonner à l'inverse ? Plutôt que d'adapter le problème aux solutions définies au préalable ne vaudrait-il pas mieux apprendre à retrouver le sens initial du problème, c'est-à-dire celui de sa définition ? **Or, en la matière, un véritable paradoxe s'est installé : tous les personnels rencontrés dans le cadre de la recherche reconnaissent le caractère fictif de la « radicalisation », tout en affirmant la nécessité d'y recourir**⁷⁴. Dans ces conditions, il est difficile de faire oublier les solutions toutes faites (programmes divers du type : « prévention de la radicalisation violente ») qui aggravent davantage la stigmatisation en engendrant, en réalité, d'autres problèmes⁷⁵.

⁷⁴ Sur la question de l'usage des catégories totalisantes, des récits mystificateurs ou encore des notions abstraites dans le champ politique, nous renvoyons au tout dernier livre du philosophe Geoffroy de Lagasnerie, *La conscience politique*, Paris, Fayard, 2019.

⁷⁵ Entre autres problèmes, le renforcement des processus de « labelling » par les pratiques d'intervention, notamment celles centrées sur les personnes dites à risque de radicalisation. En entretien, un surveillant nous rapportait le cas d'un jeune détenu nouvellement pratiquant de l'Islam et hâtivement qualifié, à ses yeux, de « radicalisé » par certains personnels. Ce détenu est désormais suivi par le binôme de soutien de l'établissement ce qui ne manque pas d' « officialiser », toujours selon notre interviewé, son statut de « radicalisé » aux yeux du reste de la population pénale. Autre situation : un surveillant moniteur de sport nous explique que la plupart des détenus évitent une activité sportive à laquelle participe un détenu repéré comme radicalisé, de peur d'être à leur tour fiché. Pour ce dernier pourtant, le sport est présenté en CPU comme lui « permettant de reprendre le contact dans un cadre structurant »...

Conclusion

Vers une gouvernance prédictive ?

« Toutes les idéologies finissent par se discréditer du fait que leurs plus chauds responsables n'agissent pas comme ils disent, et ne disent pas comme ils agissent. Inutile d'en appeler à la raison pour « dé-radicaliser » (j'ai horreur de ce mot, faux-ami s'il en est !) ... Il faut montrer, et montrer encore les contradictions. Et ne pas oublier, comme disait Marx, qu' « être radical c'est prendre les choses à la racine ». Alors soyons radicaux !! »

Roland Gori⁷⁶

Porter le caractère politique de la critique n'est pas chose aisée. Et pourtant. Cet effort nous semble plus que nécessaire compte-tenu aujourd'hui de la complexité du sujet de la radicalisation et des manières expertes d'y répondre, puisque les catégories sur lesquelles reposent ces formes d'expertises ne sont pas analysées, comme nous l'avons souligné tout au long de ce travail. En observant les modes d'agir pour lutter contre la radicalisation, tout se passe comme si politiques, chercheurs et experts s'étaient engagés dans ce que les psychologues sociaux appellent « un piège abscons », c'est-à-dire l'entêtement dans un échec mais dont il est cognitivement trop coûteux pour faire demi-tour une fois amorcé.

Nous l'avons dit, les actes terroristes posés sur le sol français, ou dans tous les autres pays concernés par des formes diverses de terrorisme (et pas seulement le terrorisme dit islamiste !), constituent des atrocités qui ne relèvent bien sûr pas d'une fiction. Pour le dire comme Achille Mbembe, « des hommes-de-terreur dont la force réside dans le fait qu'ils ont vaincu en eux l'instinct de vie, peuvent donc mourir, de préférence en tuant les autres »⁷⁷ et il est bien sûr de la responsabilité d'un gouvernement, d'un État, mais aussi de tout un chacun en sa qualité de citoyen, de mettre en œuvre une politique ou d'exercer des modes pluriels de vigilance, d'attention et de critique pour éviter que ne se reproduise le pire. Dans nos approches de chercheurs, ce n'est donc pas une critique de principe contre les intentions politiques pour lutter contre les

⁷⁶ « Daesh nous empêche de voir que la question majeure est politique », Politis, 21 juillet 2016.

⁷⁷ Achille Mbembe, Politiques de l'inimitié, Paris, La découverte, 2018, p. 53.

faits terroristes que nous mobilisons bien entendu⁷⁸ ; en revanche, c'est une critique orientée contre les modalités de leurs mises en œuvre, et les rationalités qui les animent, sur laquelle nous souhaitons attirer l'attention. Par ailleurs, la critique que nous mobilisons ne cherche pas non plus à déconstruire pour déconstruire. Cette intention ne nous intéresse pas. Il ne s'agit pas de déconstruire la notion de radicalisation et d'être unilatéralement à charge contre ceux qui, de bonne foi le plus souvent, espèrent évidemment que leurs actions porteront leurs fruits. Nous avons pu voir en outre, en quoi le savoir des acteurs pouvait, à certains moments, être lui-même mobilisateur d'une portée critique malgré les ambivalences et les contradictions manifestes dans lesquelles les personnels sont pris.

Toutefois notre posture de chercheur s'inscrit dans une distanciation nette (pour ne pas dire une rupture) à l'égard de tous les travaux qui répondent à la catégorie « radicalisation », soit pour en tracer le « processus », soit pour produire des typologies de pratiques qui se suffisent à elles-mêmes. C'est typiquement le cas des chercheurs et des experts qui commentent tel ou tel modèle de prise en charge en en soulignant les limites pour finalement pouvoir mieux en améliorer la portée. Ces approches, qui se disent parfois critiques, se constituent à l'intérieur d'un cadre dont elles n'analysent pas le pourtour (voir sur ce point notamment l'addendum méthodologique ci-après). Or, c'est le pourtour qu'il faut essayer, à nos yeux, et coûte que coûte, de problématiser dans une véritable démarche d'analyse.

Ainsi, du point de vue de notre démarche, et surtout au terme de ce rapport, nous souhaitons rassembler les analyses autour d'un point particulier pour montrer que le travail de problématisation est toujours à l'œuvre, et que cette dynamique doit conduire, non pas à des préconisations ou recommandations qui nous transformeraient en « courtiers en solutions », mais, par l'exercice de notre responsabilité de chercheurs, à mettre à disposition des institutions des grilles de lecture et des questionnements que nous espérons utiles pour susciter le débat.

Quel pourrait donc être ce point particulier, non pas de convergence mais de ralliement, des analyses et questionnements menés dans de ce travail ?

Eh bien il nous semble que c'est la mise en politique des pratiques

⁷⁸ Dit d'ailleurs ainsi, on mesure l'absurdité de la proposition ou de l'intention....

de prédiction qu'il est nécessaire de prendre en compte pour interroger au moins deux choses :

1. Le rapport politique contemporain à ce type de pratiques
2. La contre-productivité effective de ces dernières dès lors qu'elles dépassent un certain seuil d'application

Nous avons relu Illich⁷⁹ pour comprendre deux choses fondamentales qui se produisent avec le traitement (social et politique) de la radicalisation : les dispositifs de prise en charge contribuent à la continuation du problème en confortant son cadre idéologique ; et, pour paraphraser Illich lui-même, la recherche de la sécurité est devenue le facteur pathogène prédominant⁸⁰.

La principale notion illichienne est le concept de la « contre-productivité ». Lorsqu'elles atteignent un seuil critique, Ivan Illich montre que les grandes institutions de nos sociétés modernes s'érigent parfois sans le savoir en obstacles à leur propre fonctionnement : la médecine nuit à la santé ; le transport et la vitesse font perdre du temps ; l'école abêtit ; les communications deviennent si denses et si envahissantes que plus personne n'écoute ou ne se fait entendre, etc. En effet, pour le dire autrement, Illich montre que, dans tous les domaines, il existe des seuils de retournement au-delà desquels le développement devient destructeur.

« On ne peut plus éviter de voir le contraste entre la santé prétendument objective et la santé subjective. Et qu'observe-t-on ? Plus grande est l'offre de « santé », plus les gens répondent qu'ils ont des problèmes, des besoins, des maladies, et demandent à être garantis contre les risques, alors que, dans les régions prétendument illettrées, les « sous-développés » acceptent sans problème leur condition. Leur réponse à la question : « Comment ça va ? » est : « Ça va bien, vu ma condition, mon âge, mon karma. » Et encore : plus l'offre de la pléthore clinique résulte d'un engagement politique de la population, plus intensément est ressenti le manque de santé. En d'autres termes, l'angoisse mesure le niveau de la modernisation et encore plus celui de la politisation. L'acceptation sociale du diagnostic « objectif » est devenue pathogène au sens subjectif »⁸¹.

⁷⁹ Notamment *Une société sans école*, Paris, Points, 2015 et surtout *La perte des sens*, Paris, Fayard, 2004.

⁸⁰ Illich applique cette formulation à la dimension suivante dans son texte : « La recherche de la santé parfaite est devenue le facteur pathogène prédominant », in Ivan Illich, *L'obsession de la santé parfaite*, *art.cit*

⁸¹ Ivan Illich, *ibid.*

Dans le domaine du traitement social et politique de la radicalisation, nous observons un mécanisme semblable. Nous formulons même une hypothèse alarmiste à partir de notre enquête et des travaux que nous menons sur la question de la radicalisation depuis 2015⁸² : au milieu des informations écrasantes, des diagnostics intensifs, de l'invasion des experts, n'y a-t-il pas le risque, pour le coup, de fabriquer le problème que l'on redoute par ces velléités d'aller encore plus loin que la seule prise en charge des individus condamnés pour des affaires liées au terrorisme ?⁸³ La gouvernance prédictive (contrôle/évaluation/recueil d'informations pour le renseignement) ne risque-t-elle pas de créer de toute pièce des situations paradoxales où des individus se voient finalement confortés par l'institution dans l'idée qu'ils sont bien les personnages dangereux qu'on attend qu'ils soient ? Dans les rapports de force permanents en jeu dans les prisons entre l'administration et les détenus, les détenus entre eux, et cette nouvelle offre délinquante qu'exhibe la radicalisation, ne pouvons-nous pas penser qu'un certain nombre de justiciables ont déjà franchi le cap d'endosser l'image du *radicalisé*, ne serait-ce que pour récupérer du pouvoir d'agir lorsque l'on est dépossédé de tout et qu'il ne reste plus grand-chose à perdre dans les conditions d'une mise au ban de la société ? Les connexions entre les analyses d'Ivan Illich portant sur les obsessions d'une maîtrise sans limites des choses et la gouvernance de type prédictive qui s'installe avec la radicalisation dans ce désir légitime, mais déraisonnable, de contrôle, posent en tout cas question. Illich a raison de poser la question suivante lorsqu'il interroge ce qu'implique la poursuite de la santé parfaite : « Comment éviter de tomber dans une dérive de décisions suicidaires ? Faisons une prière : " Ne nous laissez pas succomber au diagnostic, mais délivrez-nous des maux de la santé " »⁸⁴.

Presque par analogie, les politiques de surveillance et de détection que nous avons évoquées dans le rapport participent d'un climat sécuritaire préoccupant qui conduit à des prises de décisions dont nous avons pu voir les problèmes qu'elles entraînent au niveau des pratiques des personnels pénitentiaires, et sur les justiciables sur lesquelles elles s'appliquent. Nous faisons à notre tour une prière : « Ne nous laissez pas succomber au diagnostic, mais délivrez-nous des maux de l'expertise ».

⁸² Voir à ce sujet notre premier travail sur la question : Guillaume Brié, Cécile Rambourg, « Radicalisation, Analyses scientifiques versus usage politique, Synthèse analytique », *Dossiers thématiques*, Cirap/Énap, ministère de la Justice, 2015, *op.cit.*

⁸³ Ce qui constituerait ici le seuil de retournement dont parle Illich.

⁸⁴ *Ibid.*

Pour conclure ici par une perspective actionnaliste, nous plaçons pour le développement d'une réflexion systémique à la manière dont, précisément, le sociologue Michel Crozier le préconise : *« Il existe toutefois une catégorie de problèmes qui ne cesse de croître et qui commande notre développement, à savoir ceux correspondant aux transformations radicales de notre monde. Ils imposent des ruptures et n'existent que dans le cadre des rapports humains complexes que génèrent les techniques et l'économie. Ces problèmes rencontrent des blocages dans leur résolution, du fait d'un manque de réflexion systémique [...]. L'aspect humain est trop souvent délaissé ; le connaître supposerait de réaliser des études de fond préalables, ce qui est inconcevable pour des décideurs qui ne s'attaquent aux problèmes que lorsqu'il y a urgence. Et paradoxalement, cette urgence est bien souvent fabriquée : c'est parce que le travail en amont n'a pas été fait que des crises éclatent et qu'il faut alors trouver de toute urgence des solutions »*⁸⁵.

L'expérience d'une recherche-action conduite sur la prise en charge pénitentiaire des auteurs d'infractions à caractère sexuel au sein d'une direction interrégionale des services pénitentiaires⁸⁶ montre les possibilités existantes pour orchestrer des temps de formations et de réflexion à partir de l'appropriation, par les acteurs, des résultats d'un travail de recherche. Précisément, cette recherche-action, par une partie des résultats qu'elle mobilise, a suscité, chez les participants personnels pénitentiaires, une réflexion véritablement captivante autour notamment de la conscientisation des rapports de pouvoir qui se jouent entre eux et les détenus à l'occasion de prises en charge ; conscientisation doublée d'une mise à distance des explications des comportements par la personnalité, les situations de vie ou par le motif de la condamnation. Dit autrement, cette recherche-action a permis de questionner la pensée essentialiste qui anime presque toujours les représentations des uns et des autres lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur le justiciable, quel qu'il soit : le délinquant sexuel défini par sa perversité, le détenu suspecté de récidive défini par ce qui devient « son » degré de dangerosité, les détenus démunis socialement, économiquement et culturellement, parlés par le langage bio-médical de l'individu « carencé » qu'il convient désormais de traiter par des programmes éducatifs et moraux, etc.

⁸⁵ Michel Crozier, avec Bruno Tilliette, *La crise de l'intelligence. Essai sur l'impuissance des élites à se réformer*, Paris, Editions Points, 1995, p. 90.

⁸⁶ Guillaume Brie, « Nouvelles problématiques de prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel », Dossiers thématiques, Cirap/Énap, Ministère de la Justice, 2018.

Or, nous ne le répéterons jamais assez, les contextes d'action des personnels pénitentiaires sont complexes, et nous ne pouvons pas nous contenter de facteurs explicatifs passe-partout comme c'est le cas avec les approches expertes qui prétendent bouleverser les politiques publiques par des prêt-à-penser et à agir. Ainsi, avec la prise en charge pénitentiaire des radicalisés (mais pas seulement eux) nous sommes au cœur d'un certain nombre de contradictions avec l'essor, dorénavant, d'une expertise prédictive qui fait croire que son savoir peut remplacer les autres savoirs (comme ceux des surveillants pénitentiaires, cf. partie 3), en abrasant la complexité des systèmes sociaux par une apparente simplicité d'action ; ce qui ne manque pas, bien sûr, de séduire le politique à l'heure où l'idéal des temps contemporains est d'aller vite, de gagner du temps, en constituant les problèmes sociaux en simples facteurs ou variables, détachés du politique, mais garantis par la science.

Addendum méthodologique : retour sur la recherche et son projet

En introduction de ce document nous précisons que le caractère actuel et mouvant de la *radicalisation* représentait une difficulté dans le déroulement d'une démarche de recherche et pour le saïssissement de l'objet. Cette difficulté s'est effectivement dressée devant nous, nous contraignant à trois reprises à modifier notre projet de recherche et notre méthodologie.

➤ Un projet de recherche remanié

Initialement, notre travail portait sur les lieux et espaces impliqués dans la lutte contre la radicalisation en prison, à savoir les établissements comprenant des « unités dédiées » pour détenus radicalisés ou en voie de radicalisation : Fresnes, Osny, Fleury, Lille-Annœullin. À ces structures spécifiques étaient adjointes l'Énap, en tant qu'organe de formation à la lutte contre la radicalisation, ainsi que les DISP de Paris et Lille en tant que lieux stratégiques d'organisation des dispositifs.

Conscients de la charge de travail qui pesait sur les personnels impliqués dans ces différents lieux ainsi que des multiples sollicitations dont ils faisaient l'objet, nous entendions mettre en place une méthode de recueil de données la moins envahissante possible à partir de trois approches principales :

- > Une observation des pratiques selon plusieurs modalités :
- > Un temps prévu et encadré par l'établissement sur une de mi-journée par structure.
- > Un temps moins contraignant pour l'institution constitué à partir de la présence neutre de chercheurs dans un certain nombre de lieux de décisions (réunions, etc.).
- > Un temps plus informel et encore moins contraignant pour l'établissement constitué des nombreux temps d'attente qui ponctuent les interventions en prison et qui constituent des occasions tout à fait fertiles d'observation.

Des entretiens semi-directifs. Cette technique de recueil de données verbales nous semblait en effet tout-à-fait pertinente dans la mesure où elle n'enferme pas le discours de l'interviewé dans des questions prédéfinies, ou dans un cadre fermé et permet de recueillir des informations de différents types : certes, des faits et

des vérifications de faits mais aussi des opinions et surtout des points de vue et des analyses.

Plusieurs catégories de personnels étaient retenus pour ces entretiens : sur le volet des prises en charge, CPIP, surveillants, binômes de soutien des SPIP (psychologues et éducateurs-trices), aumôniers, personnels d'encadrement des établissements, intervenants extérieurs ; sur le volet renseignement pénitentiaire : officiers, CPIP, analystes veilleurs au niveau des DISP, et officiers au niveau des établissements considérés comme sensibles.

Notre démarche et notre méthode n'impliquaient pas une contrainte de représentativité statistique de l'échantillon interrogé.

Était également prévu, un recueil de données documentaires. Les supports législatifs encadrant la lutte contre la radicalisation et le terrorisme étaient des documents indispensables à l'analyse du contexte dans lequel peut se déployer l'action des personnels et se penser les dispositifs, de même que les supports écrits produits par l'AP tels que les textes, guides méthodologiques, notes et circulaires.

Cette méthodologie, telle qu'elle avait été pensée a dû être modifiée du fait de l'actualité institutionnelle.

Ainsi, pour répondre aux changements de structuration des lieux de lutte et de prévention de la radicalisation dans l'AP, nous avons été contraints de reconfigurer la constitution initiale de notre échantillon. En effet, les UPRA de Fresnes, Osny, Fleury et Lille-Annœullin ont été transformées en QER pour certaines et QDV pour d'autres mais selon un calendrier différentiel. Ces différentes contraintes temporelles nous ont enjoint à proposer de réorganiser notre travail de recherche dans les QER de Fresnes et Fleury. De plus, pour répondre de manière plus large aux modifications de l'organisation du DPPLAT, nous proposons également d'étendre notre échantillon à des structures visées par le programme de prévention de la radicalisation comme Toulouse Seysses et Saint-Martin de Ré. Cette extension de notre échantillon se justifiait par le fait que, en dehors des QER qui sont des structures et des dispositifs spécialisés, se mettaient en place progressivement dans le reste des établissements pénitentiaires une certaine culture professionnelle et des pratiques concernant la radicalisation. Il paraissait donc important à deux titres au moins d'intégrer ces structures : parce que ces établissements pouvaient être pourvoyeurs de détenus pour les QER et surtout parce qu'ils constituaient la grande majorité des établissements et des personnels confrontés à la difficile question

du repérage et de la gestion des détenus radicalisés ou en voie de radicalisation.

Cette manière de poser notre démarche a, de nouveau, été remaniée en raison du fait qu'une autre recherche, commanditée par la DAP, s'est déployée dans les QER. Il est apparu alors que la présence conjointe de deux équipes de chercheur(e)s entraînait une sur-sollicitation des équipes des QER qui risquait de perturber leur travail d'autant qu'ils continuaient d'œuvrer dans un contexte politique et institutionnel toujours mouvant. Parallèlement, il est apparu également qu'il serait peu judicieux de mener deux recherches en sociologie sur les mêmes sujets (QER) et selon des axes de travail qui paraissaient très proches. C'est, en partie, pour éviter ce risque de redondance que nous avons finalement déplacé notre angle de vue sur la radicalisation.

Plutôt que d'aborder celle-ci à partir des dispositifs et des lieux qui lui sont spécifiquement dédiés (les QER), nous avons fait le choix de nous concentrer principalement (mais non exclusivement) sur les détentions « ordinaires ». Plus exactement, nous avons décidé de porter le focus sur la manière dont les détentions – hors structures dédiées – gèrent et organisent la question de la radicalisation.

Ce changement s'avère d'autant plus intéressant et pertinent que les QER sont loin de constituer les lieux et les dispositifs prédominants dans la gestion de la radicalisation. Plusieurs éléments empiriques montrent la pertinence de pouvoir travailler sur les détentions ordinaires.

D'abord, les TIS ne sont pas seulement gérés dans les QER. Ils sont préalablement incarcérés en détention ordinaire avant d'être transférés en QER.

Ensuite, une fois que les TIS ont été évalués en QER, ils sont de fait, orientés dans des détentions ordinaires en mesure de les accueillir ou bien dans des unités spécialisées. De plus, les QER étant d'une faible capacité ne peuvent pas recevoir tous les détenus concernés par la radicalisation malgré le roulement des sessions.

Enfin, la question de la radicalisation ne concerne pas que les TIS. Elle s'étend au contraire à l'ensemble de la population carcérale, un des objectifs de l'institution étant d'ailleurs de repérer les personnes qui se radicalisent en prison. Pour finir, nous pouvons éga-

lement signaler que l'institution pénitentiaire cherche à étendre sa capacité d'accueil dans les établissements de province pour désengorger les structures parisiennes et surtout réduire l'effet de concentration des détenus radicalisés ou en voie de radicalisation.

➤ L'échantillon et la méthode de recueil

Au regard de ces éléments, nous avons fait le choix de sélectionner deux établissements de province puisés dans la liste (établie en 2017) des soixante-cinq structures impliquées dans le repérage pluridisciplinaire du risque de radicalisation violente en établissement pénitentiaire.

Parmi ces établissements, vingt-sept ont été désignés sensibles et chargés de mettre en place des programmes de prévention de la radicalisation. C'est dans cette liste que nous avons sélectionné une centrale (Saint-Martin-de-Ré) et une maison d'arrêt (Toulouse-Seysse).

À ces établissements, nous avons adjoint le QER de la maison d'arrêt de Fresnes. Le maintien de cette structure dans notre échantillon se justifie par le fait qu'il s'agit historiquement de « l'épicentre » de la gestion pénitentiaire de la radicalisation. Les outils, les pratiques et la culture produites par cet établissement fonctionnent comme une ligne de référence pour les autres établissements qui s'en démarquent ou s'y alignent. Par ailleurs, même si notre travail porte sur les détentions ordinaires, il est indispensable pour l'analyse du processus de gestion de la radicalisation en prison de pouvoir comprendre ce qui se joue dans une structure spécialisée et dédiée à cette question.

Notre échantillon s'est également composé de l'Énap. Lieu de formation unique de l'ensemble des personnels pénitentiaires, cette école a organisé ou accueilli de nombreuses formations relatives à la lutte contre la radicalisation, ce qui nous a permis de rencontrer des personnels (pénitentiaires et contractuels) impliqués ou en charge de la gestion de la radicalisation en établissement.

Dans chacune de ces structures, nous avons cherché à constituer un échantillon regroupant l'ensemble des catégories professionnelles qui œuvrent au sein des dispositifs de repérage de la radicalisation d'une part et des programmes de prévention d'autre part. L'échantillon ainsi constitué est présenté dans le tableau ci-dessous :

	MC Saint- Martin de Ré	MA Fresnes	MA Seysses	Énap
Surveillant	8	5	10	4
1 ^{er} surveillant	4	2	5	2
Officier	1	1	2	2
DLRP	1	1		
DSP	1		1	2
DPIP	1	1	3	
CPIP	3	3	4	4
Educateur(trice)	1	2	1	3
Psychologue	1	2	2	3
Enseignant(e)	2			2
Agent cyberbase	1			
Aumônier		1		
	24	18	28	22

Nous avons choisi de privilégier une approche par entretiens semi-directifs. Comme nous l'expliquons plus haut, cet outil permet de centrer le discours des individus interrogés autour de thèmes définis mais sans l'enfermer dans des questions prédéfinies. Nous avons également observé le déroulement de commissions pluri-disciplinaires uniques, lieu privilégié d'échanges entre personnels sur les dossiers de personnes suivies au titre de la radicalisation ou repérées récemment radicalisées ou en voie de radicalisation.

Ainsi, 92 entretiens ont été réalisés auprès de personnels. La durée des entretiens s'échelonne de trois-quarts d'heure pour les plus courts à trois heures pour les plus longs. La moyenne étant de une heure trente. La variation de durée est davantage due au contexte de l'entretien qu'à son contenu. La plupart des entretiens a été menée pendant le service des agents si bien que certains échanges pouvaient être souvent scandés par des tâches à effectuer ou devaient s'interrompre. Les lieux d'entretiens étaient également variés. L'essentiel a été mené dans les espaces mêmes d'exercice professionnel mais il est également arrivé que les services nous mettent à disposition des bureaux pour recevoir les personnels.

Des entretiens informels ont également été menés sur les cour-sives, lors de nos déplacements ou entre deux entretiens programmés, ainsi qu'au mess, lieu privilégié pour échanger avec les personnels hors des conventions et des mises en scène de soi professionnelles.

Dans un premier temps, notre approche avec les personnels était complètement non directive. Une fois que nous nous étions présentés, nous abordions la question de la radicalisation de façon assez large sous forme de question très ouverte. Par exemple : « Que vous évoque la question de la radicalisation en prison ? ». Ce type de question dont l'objectif était d'être le moins directif possible s'est avéré piégeant, les réponses finissant par être plus troublantes qu'éclairantes. En effet, les personnels mettaient en avant la difficulté majeure que constituait le fait de devoir mettre en place « des choses » contre la radicalisation sans savoir de quoi il retournait, sans avoir de définition de celle-ci. Pire, les personnels estimaient qu'il était impossible de savoir ce qu'est la « radicalisation » et ce qu'est un « radicalisé ». Cet état de fait était ressassé comme une antienne par tous les personnels que nous interrogeons : « Nous ne savons pas ce que c'est ». Toutefois ils étaient, dans le même temps, dans une énonciation complètement contradictoire qui donnait à voir la radicalisation et le radicalisé comme des évidences constatables. Les personnels se perdaient dans un discours qui tournait en permanence sur lui-même et que nous pourrions résumer de la façon suivante : *la radicalisation n'existe pas mais la voilà*. Face à l'impasse que constituait l'absence de définition de la radicalisation et l'absence de spécification de la catégorie des radicalisés, les propos se diffractaient cherchant les signes efficients de preuve d'une radicalisation chez des radicalisés. Cette narration paradoxale qui tournait sur elle-même nous a emportés. Nous finissions par tenter de démêler, en écho aux personnels, les critères de la radicalisation, et surtout par tenter de répondre à la question de la pertinence de tel ou tel critère pour détecter la radicalisation. L'expression de leur difficulté était si forte qu'elle nous a absorbés et qu'il nous a semblé, un moment, que la recherche pouvait apporter une réponse sur la pertinence des critères. D'une certaine manière, nous tombions dans le panneau de la radicalisation produisant une réflexion fermée sur l'objet tel qu'il se présente et une recherche qui ne pose aucun problème. Le terrain nous entraînait dans sa logique et, manquant de recul, nous perdions de vue que lui-même n'est pas le lieu ni le moment de l'objet. D'une certaine manière, nous nous condamnions à répliquer le terrain, à n'être que la caisse de résonance de ses difficultés, de ses tensions, de ses mécanismes. Bref à le décrire en croyant l'analyser.

Nous avons donc revisité notre façon de faire, repris la main sur notre matériau, en passant de questions non directives à semi-directives. Les questions restaient ouvertes mais elles étaient davantage circonscrites. Nous avons ainsi demandé aux personnels de nous décrire dans le détail leurs tâches dans le cadre de la radicalisation. Ce recours par le descriptif de leurs activités permettait, d'une certaine manière, de dépassionner l'entretien et nous donnait les moyens d'appréhender les données davantage selon notre projet, et les critères qui le spécifient. C'est à ces conditions que les informations du terrain deviennent alors des données et qu'il est possible de ne pas se contenter de constater les faits mais d'essayer de comprendre pourquoi ils sont ce qu'ils sont et ne peuvent être autrement.

Ce type de projet n'est possible que par ce que Bachelard appelait une « philosophie dialoguée »⁸⁷ qui articule un corps théorique, c'est-à-dire un ensemble de raisons ou de conditions dans un cadre paradigmatique déterminé et un ensemble de faits empiriquement précisés. En physique dit Bachelard, il n'y a plus d'expérience pour voir. L'expérimentation se voit surveillée par un cadre théorique qui anticipe les résultats⁸⁸.

⁸⁷ Gaston Bachelard, *Le rationalisme appliqué*, Paris, PUF, 1970 (1949)

⁸⁸ Michel Fabre, *Qu'est-ce que problématiser ?* Librairie Philosophiques J. Vrin, Coll. Chemins philosophiques, 2017.

Bibliographie générale

Ouvrages

Gaston Bachelard, *Le rationalisme appliqué*, Paris, PUF, 1970.

Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Points, 2014.

Howard Becker, *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance*, Paris Métailié, 2006.

Philippe Blanchet, *Les mots piégés de la politique*, Paris, éditions Textuel, 2017.

Alain Brossat, *Éloge du pilori. Considérations intempestives sur les arts de punir – Entretien avec Tony Ferri*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Alain Brossat, *La Paix barbare : essais sur la politique contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Alain Brossat, *Le Corps de l'ennemi : hyperviolence et démocratie*, Paris, La Fabrique, 1998.

Philippe Combessie, *Sociologie de la prison*, Paris, Repères, 2018.

Marc Crépon, *La Culture de la peur - I. Démocratie, identité, sécurité*, Éditions Galilée, 2008.

Michel Crozier, avec Bruno Tilliette, *La crise de l'intelligence. Essai sur l'impuissance des élites à se réformer*, Paris, Editions Points, 1995.

Bruno Dreyfus, *Regard contemporain sur la défense sociale nouvelle de Marc Ancel*, Paris, L'Harmattan, 2010.

François Dubet, Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, *Le principe de précaution*, Paris, PUF, 2009.

Michel Fabre, *Qu'est-ce que problématiser ?*, Librairie Philosophiques J. Vrin, Coll. Chemins philosophiques, 2017.

Michaël Foessel, *État de vigilance. Critique de la banalité sécuritaire*, *Le Bord de l'eau*, coll. « Diagnostics », 2010.

Michel Foucault, *Dits et écrits 1976-1988*, tome 2, Paris, Gallimard, 2001.

Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, Cours au Collège de France (1975-1976), Paris, Gallimard-Seuil, 1997.

Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Gallimard, Paris, 1971.

Antoine Garapon et Jean Lassègue, *Justice digitale*, Paris, PUF, 2018.

Roland Gori, *Un monde sans esprit. La fabrique des terrorismes*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2017.

Ivan Illich, *La perte des sens*, Inédit, Paris, Fayard, 2004.

Ivan Illich, *Une société sans école*, Paris, Points, 2015.

Geoffroy de Lagasnerie, *Juger. L'État pénal face à la sociologie*, Paris, Fayard, 2016.

Geoffroy de Lagasnerie, *La conscience politique*, Paris, Fayard, 2019.

Achille Mbembe, *Politiques de l'inimitié*, Paris, La découverte, 2018.

Marie-José Mondzain, *Confiscation. Des mots, des images et du temps*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2017.

Ruwen Ogien, *L'Éthique aujourd'hui : maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard, 2007.

Carl Schmitt, *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988.

Rapports de recherche

Dounia Bouzar, Christophe Caupenne, Sulayman Valsan, La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes, recherche-action sur la mutation du processus d'endocritinement et d'embrigadement dans l'islam radical, 2014.

Guillaume Brie, Nouvelles problématiques de prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel, *Dossiers thématiques*, Cirap/Énap, ministère de la Justice, 2018.

Guillaume Brie, Cécile Rambourg, Radicalisation, Analyses scientifiques versus usage politique, Synthèse analytique, *Dossiers thématiques*, Cirap/Énap, ministère de la Justice, 2015.

Articles

François-Xavier Albouy, Principe de précaution, prévention et assurance, *Revue d'économie financière*, année 2005.

Pierre Beckouche, Terroristes français, une géographie sociale accablante, *Libération*, 28 décembre 2015.

Philippe Blanchet, *Les mots piégés de la politique*, Paris, Éditions Textuel, 2017.

Louise Blais, Savoir expert, savoirs ordinaires : qui dit vrai ? Vérité et pouvoir chez Foucault, *Sociologie et sociétés*, 382, 2006, pp. 151-163.

Laurent Bonelli, Les chemins de la radicalisation, *Le Monde diplomatique*, février 2015.

Alain Brossat, Triage, égalisation, modernité, *Passant* n°45-46, [juin 2003 – septembre 2003].

Ayse Ceyhan, Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes, *Cultures & Conflits*, n°64 (2006), pp. 11-32.

Jacques Donzelot, « Les déçus de l'immigration et les frustrés de l'histoire », Molenbeek vs Bataclan, *Tous urbains*, 2015/4 (N° 12), pp. 50-52.

Jean-François Dreuille, Le droit pénal de l'ennemi : éléments pour une discussion, *Jurisprudence, Revue critique, Université de Savoie*, 2012, pp. 149-164.

Francis Habouzit, L'usage de la notion de radicalisation dans le champ pénitentiaire (suite) : existe-t-il un statut sui generis des personnes « radicalisées » ? *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, Dalloz, 2018.

Ivan Illich, Un facteur pathogène prédominant, l'obsession de la santé parfaite, *Le Monde Diplomatique*, 1999.

Bruno Karsenti, La politique du dehors, *Multitudes*, 22, automne 2005.

Pierre Lascoumes, La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir, *Le Portique*, 13-14 | 2004.

Patrice Maniglier, De l'effroi à la pensée. Pour une approche théologico-politique de « l'islamisme » *Les Temps Modernes* 2015/2 (n° 683), pp. 3-13.

Pierrette Poncela, Peines et prisons : la régression. À propos des lois du 3 juin et 21 juillet 2016, RSC, 2016, p.565.

Olivier Razac, Fabien Gouriou, Sous une critique de la criminologie, une critique des rationalités pénales, dans *Cultures & Conflits* 2014/2 (n° 94-95-96).

Grégory Salle, Théorie des champs, prison et pénalité. Vers la construction du " champ pénitentiaire " ; Actes de la recherche en sciences sociales, 2016/3 (N° 213), pages 4 à 19.

Revue/dossiers

Randy Borum, Radicalization into Violent Extremism II: a review of conceptual models and empirical research, *Journal of strategic security*, 4 ; 2003.

McCauley C. et Moskalendo S., Mechanisms of Political Radicalisation : Pathways toward Terrorism, *Terrorism and Political Violence*, 20, 3,416, 2008.

Radicalisation Awareness Network (RAN), Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'EU, *Collection RSR Approches, leçons tirées et pratiques*, Première édition 15 janvier 2014.

Francesco Ragazzi, Vers un " multiculturalisme policier " ? La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, *Les études du CERJ* - n° 206 - septembre 2014.

Liste de sigles

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
CPU	Commission pluridisciplinaire unique
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DISP	Direction interrégionale des services pénitentiaires
DLRP	Délégué local du renseignement pénitentiaire
DPIP	Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation
DPPLAT	Direction de projet de lutte anti-terroriste
DSP	Directeur des services pénitentiaires
Énap	École nationale de l'administration pénitentiaire
MA	Maison d'arrêt
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLAT	Projet de lutte anti-terroriste
PRAT	Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme
QDV	Quartier pour détenus violents
QER	Quartier d'évaluation de la radicalisation
QI	Quartier d'isolement
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TIS	Terroriste islamiste
UD	Unité dédiée
UPRA	Unité de prévention de la radicalisation

Dossiers thématiques déjà parus

Année	Titre	Auteur	
2020	<i>Les modules de respect : une métamorphose de la prison</i>	HERNANDEZ Lucie MBANZOULOU Paul	
2018	<i>Nouvelles problématiques de prise en charge des auteurs d'infraction à caractère sexuel. Construction et accompagnement de programmes au sein de 3 établissements pénitentiaires.</i>	BRIE Guillaume	
	<i>Un programme de préparation à la sortie en maison d'arrêt.</i>	HERNANDEZ Lucie	
2017	<i>Les cadres de l'administration pénitentiaire et l'autorité. Variations des positions dans l'espace social pénitentiaire.</i>	BESSIERES Laurence	
2015	<i>Radicalisation. Ananalyses scientifiques versus usage politique. Synthèse analytique</i>	BRIE Guillaume RAMBOURG Cécile	
	<i>Les outils d'évaluation et les méthodes de prise en charge des personnes placées.</i>	MATIGNON Emilie	
	<i>Études des obligations applicables en milieu ouvert, Une analyse de la dimension coercitive de la probation.</i>	MARGAINE Clément	Épuisé
2014	<i>Origine et évolution de la féminisation de l'administration pénitentiaire.</i>	RAMBOURG Cécile	Épuisé
	<i>Carrières et trajectoires professionnelles des directeurs des services pénitentiaires.</i>	BESSIERES Laurence	
2012	<i>L'expérience de la formation aux métiers pénitentiaires des travailleurs handicapés.</i>	RAMBOURG Cécile	
2011	<i>Regards croisés sur la socialisation professionnelle des surveillants pénitentiaires.</i>	GRAS Laurent	Épuisé
2010	<i>L'initiative Lotu, Une démarche partenariale au service de l'insertion des personnes placées sous main de justice.</i>	CHALES-COURTINE Sylvie	
2009	<i>L'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) de Toulouse.</i>	BAZEX Hélène	
2008	<i>L'utilisation des armes de neutralisation momentanée en prison.</i>	RAZAC Olivier	
2007	<i>La prise en charge pénitentiaire des auteurs d'agressions sexuelles.</i>	ALVAREZ Joefina GOURMELON Nathalie	Épuisé
2006	<i>Les unités de visite familiales. Nouvelles pratiques, nouveaux liens.</i>	RAMBOURG Cécile	Épuisé
	<i>Les premiers surveillants. Une fonction de cohérence.</i>	CAMBON-BESSIERES Laurence	
2005	<i>Le débriefing. Retour sur l'expérience.</i>	CHALES-COURTINE Sylvie	

Publications

LA MÉDIATION RELATIONNELLE

Rencontres de dialogue et justice réparatrice

Serge Charbonneau et Catherine Rossi



Dans les années 1990, la justice réparatrice, aussi connue sous le terme justice restaurative, s'imposait comme le nouvel espoir de la Justice, en promettant des capacités de réparation inédites aux infracteurs, à leurs victimes, mais également à la société civile. La médiation relationnelle a été créée au Québec au début des années 2000, puis diffusée dans certains autres endroits du monde. Cette approche met au centre de ses priorités la sécurité des participants. Si elle peut parfois permettre le dialogue victime-infracteur, elle donne accès à bien d'autres formes de réparation, sans aucun compromis.

Elle met en avant trois postulats principaux. Le premier est qu'il existe un moyen de réparer, en tout ou partie, les conséquences des crimes les plus graves et les plus sensibles. Le second est que, pour y parvenir, il est important de ne plus imposer l'idée que la rencontre en face-à-face est déterminante en justice réparatrice.

La médiation relationnelle privilégie l'écoute attentive individuelle, et préconise un large éventail de modes de réparation qui permettent d'assurer la sécurité physique, morale, et surtout le respect des attentes des usagers. Le troisième : une telle méthode est complémentaire aux interventions en justice pénale, en réhabilitation, en soutien clinique. Elle n'a pas vocation à lutter contre les forces institutionnelles. Elle est toutefois assez performante pour être utilisée comme une alternative, pour ceux et celles pour qui l'accès à la justice pénale n'est pas possible.

Serge Charbonneau est directeur général du réseau Équijustice, justice réparatrice et médiation, à Montréal, médiateur et formateur pour le Service Correctionnel du Canada et membre partenaire du centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV) à Québec-Capitale Nationale.

Catherine Rossi est professeure agrégée à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval à Québec-Capitale Nationale. Elle est chercheure principale au centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV), et directrice de l'Équipe de recherche Violences-Justice Vi-J.

LA JUSTICE RESTAURATIVE EN FRANCE

Une utopie créatrice et rationnelle

Robert Cario

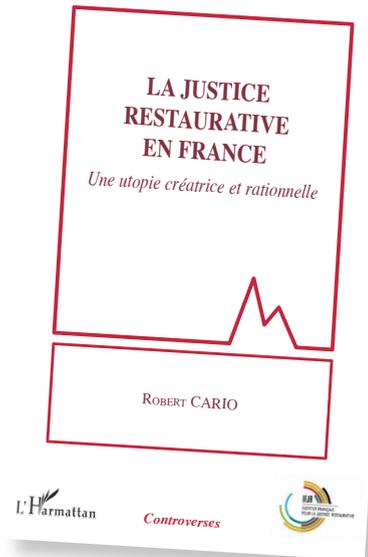
La justice restaurative a tardé à s'épanouir en France alors qu'elle constitue la voie la plus prometteuse pour sortir la pénalité moderne de la crise profonde qu'elle traverse.

Sans nier que le crime est une violation de la loi, elle met davantage l'accent sur l'atteinte qu'il porte aux relations entre les personnes et la nécessité corrélative de réparer les conséquences et répercussions subies par tous. Dans le respect du procès équitable, les parties sont invitées à s'approprier les moyens qui leur permettront de décider, ensemble, des modalités de sortie du conflit qui les oppose.

Par la rigueur des protocoles spécifiques qui sont mis en oeuvre par les animateurs, spécialement formés, des bénéfices durables se constatent chez tous les participants. Les promesses escomptées s'observent aujourd'hui concrètement sur les terrains de la mise en oeuvre des rencontres restauratives.

Les mesures diverses que la justice restaurative promeut, résolument tournées vers l'avenir des personnes, nourrissent une triple ambition : la responsabilisation de tous, la restauration de tous, le rétablissement de la paix sociale.

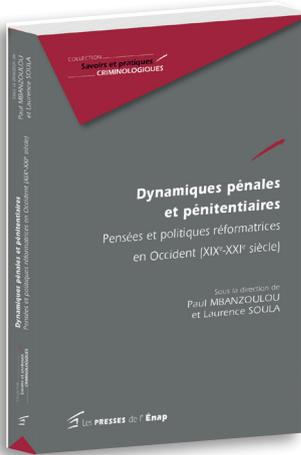
Robert Cario est professeur émérite de criminologie de l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Il est le président-fondateur de l'Institut français pour la Justice restaurative (IFJR).



Dynamiques pénales et pénitentiaires

Pensées et politiques réformatrices en Occident (XIX^e-XXI^e siècle)

Sous la direction de Paul Mbanzoulou et Laurence Soula



Depuis la naissance de la prison pénale, la pensée, les débats et les tentatives de réformes touchant à la condition pénitentiaire, la répression et la prévention du crime sont en perpétuel mouvement, mais toujours d'actualité. C'est pourquoi les 4^{es} journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire organisées à l'Énap par le Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (CIRAP) et l'Institut de recherche Montesquieu-CAHD de l'Université de Bordeaux ont pris pour thème les Pensées et politiques réformatrices dans le domaine pénal et pénitentiaire du XIX^e au XXI^e siècle. Dès l'origine, la réflexion a pris une dimension résolument internationale en raison notamment de congrès pénaux et pénitentiaires internationaux nés au XIX^e siècle, dont l'objectif était d'échanger des informations sur le fonctionnement des prisons dans les divers pays, sur les

expériences menées et les résultats obtenus pour lutter efficacement contre la criminalité. Ces congrès, qui se poursuivent encore sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, présentent un intérêt majeur en tant que lieux où s'exprime la dynamique réformatrice, mais aussi parce que les problèmes abordés depuis la seconde moitié du XIX^e siècle sont encore ceux auxquels on cherche des solutions. L'objet des contributions réunies dans cet ouvrage est de confronter certaines réformes et débats actuels sur les prisons, l'exécution des peines et la répression de la criminalité à leur parcours historique en Occident pour présenter une autre grille de lecture de phénomènes très contemporains.

Paul Mbanzoulou est docteur en droit et titulaire d'une habilitation à diriger les recherches (HDR). Il est directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales à l'école nationale d'administration pénitentiaire et responsable des Presses de l'Énap.

Laurence Soula est maître de conférences en Histoire du droit à l'Université de Bordeaux, chercheur à l'Institut de recherche Montesquieu-CAHD.

 Les **PRESSES** de l'**Énap**

En vente à l'accueil de l'Énap

Bon de commande téléchargeable sur le site de l'Énap :

<https://www.énap.justice.fr/les-presses-de-lenap>

Les Peintres du bagné

André Bendjebbar



Cet ouvrage étonnera les chercheurs et curieux qui découvriront que, dans un univers carcéral, situé à plus de 7000 kilomètres de la mère patrie, a existé un atelier d'artistes où furent créées, en un siècle, plus de 600 œuvres connues à ce jour. Ces œuvres conservées

dans les collections des musées nationaux

et les galeries, constituent le sujet et le corpus de ce livre. L'ouvrage reproduit 160 tableaux et dessins, tantôt naïfs, tantôt dignes des petits maîtres, et répond à la question : comment et pourquoi des bagnards, des réprouvés, des bannis, des hommes punis, des captifs ont-ils pu avoir une liberté de création dans un univers que l'opinion considérait comme le dernier cercle de l'enfer ?

 Les **PRESSES** de l'**Énap**

En vente à l'accueil de l'Énap

Bon de commande téléchargeable sur le site de l'Énap :

<https://www.énap.justice.fr/les-presses-de-lenap>



École nationale
d'administration
pénitentiaire

440 av. Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
☎ +33 (0)5 53 98 98 98
Fax : +33 (0)5 53 98 98 99
www.énap.justice.fr



Centre Interdisciplinaire de Recherche
Appliquée au champ Pénitentiaire

ISSN : 2265-4267
ISBN : 978-2-11-151963-3